La Documentation Catholique

43e année — T. LVIII Numéro 1360. — 17 septembre 1961

Allocution de S. S. Jean XXIII à la Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles d'énergie (28-8-1961) (1)

CHERS MESSIEURS,

Nous vous sommes très reconnaissant de l'ai-
nable visite que vous avez tenu à Nous faire au ours de la « Conférence des Nations Unies sur es sources nouvelles d'énergie », qui vous a rassemblés à Rome de tant de pays divers, et dont es travaux vous occupent tous ces jours-ci.

Votre démarche Nous prouve en effet qu'en ehors de l'aspect scientifique et technique de vos avantes recherches, vous êtes sensibles aussi à aspect humain, moral et spirituel qu'elles revêtent, ar le fait même qu'elles ont pour objet l'homme t son véritable bien.

Le Créateur a répandu en abondance l'énergie ans le monde, et le génie de l'homme s'applique, 'âge en âge, à la capter et à l'utiliser pour ses esoins. Mais de nos jours, dans ce qu'on pourrait ppeler l'âge technique de l'humanité, les possiilités d'utilisation de l'énergie s'agrandissent sinulièrement : non seulement de l'énergie de type classique », mais de celle aussi qui provient de ources peu ou pas encore utilisées jusqu'ici, omme le soleil, ou le vent, ou encore les eaux et apeurs cachées dans les entrailles de la terre : iergie solaire, énergie éolienne, énergie géoiermique.

C'est sur ces nouvelles possibilités que roulent os échanges de vues, non pas tant pour discuter principes abstraits, que pour faire l'invenire des réalisations concrètes déjà acquises en iverses contrées de l'univers et susceptibles de appliquer ailleurs avec succès.

L'AIDE AUX PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

Vous êtes en effet soucieux avant tout, Nous savons, du bien de l'humanité, et désireux aider tout particulièrement les populations des ays sous-développés, dont les immenses besoins onstituent aujourd'hui, on peut le dire, un appel essant à tous les hommes de cœur.

Nous avons Nous-même à maintes reprises, et ernièrement encore de façon plus étendue, dans encyclique *Mater et Magistra* sur la question ociale, exhorté Nos fils de l'Eglise catholique, et vec eux tous les hommes de bonne volonté, à prendre une plus vive conscience de leurs devoirs vis-à-vis de ces frères moins favorisés.

C'est vous dire que Nous éprouvons une intime et profonde satisfaction à la pensée que vos travaux, généreusement orientés vers le service des plus déshérités, vont contribuer aussi, pour leur part, à cette grande « œuvre de miséricorde ». Les hommes vous en loueront, à bien juste titre, et — ce qui vaut mieux encore — Dieu vous en récompensera : car quiconque travaille pour le bien de ses frères dans un esprit noblement désintéressé, rend gloire à Dieu et attire ses grâces.

LES VRAIS HOMMES DE SCIENCE RECONNAISSENT L'IMMENSITÉ DU CRÉATEUR

Vos travaux, d'ailleurs, ne vous tiennent-ils pas en contact continuel avec sa toute-puissance ? Les forces encore si mystérieuses que vous soumettez à vos investigations ne sont-elles pas son œuvre ? Les vrais hommes de science — l'expérience l'enseigne — reconnaissent sans peine l'immensité du Créateur et sont tout préparés à la pratique de l'humilité chrétienne. Ils pratiquent avec simplicité et droiture cette « crainte du Seigneur » — *timor Domini* — dont la Sainte Ecriture ne se lasse pas de faire l'éloge, et qu'elle indique à tous comme l'*alpha* et l'*oméga* de la véritable sagesse. Ce matin encore, au cours de la récitation du bréviaire, et tandis que Notre esprit se transportait déjà au milieu de vous, Nous rencontrions ces paroles pleines de saveur et d'encouragement du livre de l'Ecclésiastique, que Nous voudrions vous laisser comme conclusion de cet entretien : « *Corona sapientiae timor Domini :* la couronne de la sagesse, c'est la crainte du Seigneur. Elle fait fleurir la paix et la bonne santé : l'une et l'autre sont des dons de Dieu. Elle verse à flots la science et la connaissance intelligente et elle exalte la gloire de ceux qui s'y attachent (...) Si tu désires la sagesse, garde les commandements, et le Seigneur te l'accordera. » (*Eccli. I,* 22-24 et 33.)

Nous ne saurions formuler pour vous meilleur souhait, chers Messieurs, au terme de votre aimable visite. Et c'est de tout cœur qu'en vous redisant le plaisir qu'elle Nous a causé, Nous invoquons sur vos personnes, sur vos travaux, sur vos familles et sur les pays que vous représentez, les meilleures bénédictions divines.

(1) Texte français publié par *l'Osservatore Romano* s 28-29 août 1961. Les sous-titres sont de notre édaction.

Lettre de S. S. Jean XXIII au Congrès espagnol de la famille (1)

En nous adressant au II[e] Congrès national de la famille espagnole, Nous sommes heureux de satisfaire ainsi au désir exprimé par ses organisateurs et, en même temps, Nous profitons de cette occasion favorable pour dire Notre satisfaction à ceux qui, dans ces réunions, s'appliquent à conserver et à présenter brillamment dans sa plus pure essence traditionnelle et chrétienne l'institution familiale en Espagne.

Nous avons grandement à cœur tout ce qui a pour but de défendre la sainteté de la famille, ses droits, ses hautes destinées en tant que cellule fondamentale et structure de base de la communauté humaine. Dans sa doctrine et dans l'action constante de vingt siècles de son histoire abondent les témoignages de l'intérêt de l'Eglise comme gardienne du droit naturel et exécutrice de la volonté du Christ, lequel a élevé le mariage chrétien à la dignité de sacrement.

CE QUI EST FAIT POUR LA FAMILLE EN ESPAGNE

Les valeurs qui assurent à la famille l'ordre, l'unité et la permanence, la santé, le bonheur, étant un élément de bien commun, ne peuvent être sous-estimées au sein d'un ordre social et politique qui, à son tour, est édifié sur elle, et, en respectant ses fins particulières, la protège comme société naturelle de la communauté humaine antérieure à toute autre.

C'est pour Nous un motif de consolation particulière de voir ce qui est fait en Espagne dans ce domaine, soit en matière législative, soit sur le terrain pratique, et cela même ouvre Notre cœur à l'espérance devant l'irruption de forces nouvelles qui, par suite de l'évolution continuelle des mœurs, s'agitent aujourd'hui autour de la vie familiale, mettant parfois en danger sa saine mentalité traditionnelle, et lui apportant, d'autres fois, de frais courants de rénovation vitale. Mettre à profit et canaliser comme il convient tout ce qui contribue à lui donner un nouvel éclat et une nouvelle vigueur, et écarter tout ce qui implique un trouble pour la bonne constitution et le bon développement de la vie familiale, est une responsabilité que partage avec le pouvoir civil le simple chrétien dans sa sphère d'influence sociale.

Dans les temps actuels, non moins que dans le passé, il faut que soient en honneur dans les familles chrétiennes la prière en commun, la sanctification des fêtes, la communion eucharistique, comme aides puissantes pour la vie familiale. Si aujourd'hui s'ouvrent de nouveaux horizons à l'activité de la femme en dehors de la maison, que ce ne soit pas au détriment de sa fonction primordiale de mère et d'éducatrice ; que n'en souffre pas sa mission de centre affectif du foyer.

LA FORMATION DES FUTURS ÉPOUX

La sauvegarde des valeurs morales de la famille a pour condition préalable une profonde formation chrétienne chez l'homme et chez la femme qui vont la constituer. Il est donc très important de rendre accessibles aux jeunes dans leur milieu social les moyens adéquats de forma tion grâce auxquels ils peuvent connaître l'origir divine et la sainteté du mariage et acquérir réflexion qui doit présider à l'élection du conjoir ainsi que l'importance de leurs responsabilité futures. L'institution familiale est toujours d'ur importance capitale pour l'éducation des enfan et elle doit faire l'objet, en vue de sa meilleu réalisation, de toutes sortes d'encouragements (la part des institutions enseignantes.

LES VERTUS DU FOYER ESPAGNOL

Au cours des deux voyages que Nous eûmes joie d'accomplir en Espagne, visitant en pieı pèlerin ses sanctuaires célèbres, Nous avo éprouvé une agréable impression, à la fois enco rageante et édifiante, au spectacle de tant d'e fants qui sont l'ornement des familles de cet noble terre, avec l'innocence qui se reflète da leurs yeux et la sérénité qui éclaire leurs visage Nous avons alors respiré Nous-même le si ric parfum des vertus qui se dégage du foyer esp gnol, pépinière de vocations sacerdotales et re gieuses, solide rempart des valeurs moral Puissent ces valeurs resplendir et se renforc chaque jour davantage, toujours en harmonie av le sentiment traditionnel de ce peuple qui No est si cher. A tout ce peuple, et plus spécial ment aux autorités et aux participants de II[e] Congrès national de la famille espagnole, No envoyons, en gage d'abondantes faveurs du ci une bénédiction apostolique spéciale.

Du Vatican, le 14 juin 1961,

Jean XXIII PP.

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte espagnol publié par *Ecclesia*, 15 juillet 1961.

Lettre de S. S. Jean XXIII à S. Em. le cardinal Amleto Cicognai

S. S. Jean XXIII a nommé S. Em. le cardin Amleto Cicognani au poste de secrétaire d'E par la lettre suivante (1) :

MONSIEUR LE CARDINAL,

La sollicitude quotidienne du Souverain Pont cat, confiée à Nos humbles forces par le Seign « qui n'abandonne pas ceux qui ont confiar en lui » (cf. *Idt.*, VI, 15), Nous fait considé comme l'un des devoirs les plus importants les plus délicats le choix de Nos plus proc collaborateurs, appelés à connaître de près soucis de Notre ministère et à les partager a Nous.

Cela vaut pour chacun de MM. les Cardina qui, au sein de la Curie romaine, sont prépo à divers dicastères et offices, et à plus forte r

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le te italien publié par les *Acta Apostolicae Sedis* 12 août 1961.

Nous rappelons que nous avons publié la biograp de S. Em. le cardinal Amleto Cicognagi dans n numéro 1294 du 4 janvier 1959, col. 16-17, lors de élévation au cardinalat.

son pour le secrétaire d'Etat, « l'aide le plus proche et le plus grand..., le premier collaborateur du Pape dans le gouvernement de l'Eglise universelle ». (L'*Osservatore Romano*, 31 juillet-1er août 1961.) (2)

La noblesse de cette charge, la multiplicité des vertus sacerdotales qu'elle requiert, l'ampleur de ses entreprises et de ses tâches, qui confèrent à son détenteur une prestigieuse et grave responsabilité, exigent un esprit vif et ouvert, un cœur ferme et ardent, une préparation non commune dans les différents et importants services du Siège apostolique ; et Nous devons dire encore une fois que le regretté cardinal Domenico Tardini, Notre premier secrétaire d'Etat, posséda ces admirables dons qui le firent tant apprécier et aimer dans l'accomplissement de son devoir.

Devant, à présent, choisir un successeur à celui qui a laissé de si vifs regrets dans Notre cœur, Nous avons prié, en demandant au « Père des lumières » (*Jac.*, I, 17) son conseil qui est Notre unique règle dans les actes du gouvernement pontifical ; et Notre regard s'est posé sur vous, monsieur le Cardinal, qui Nous paraissez particulièrement indiqué pour cette charge, en raison des vertus sacerdotales, du dévouement à la sainte Eglise, de la véritable et inlassable ferveur que vous avez toujours manifestés dans les différentes fonctions qui vous ont été confiées.

Vraiment, la Providence vous a fait parcourir un vaste champ d'activités qui vous ont permis d'acquérir une riche expérience ; depuis vos sérieuses études juridiques, rendues plus fécondes par l'enseignement et par des publications appréciées, jusqu'aux diverses charges exercées au sein de la sacrée congrégation Consistoriale et de la sacrée congrégation pour l'Eglise orientale, comme diligent assesseur, ainsi qu'à la délégation apostolique auprès des Etats-Unis d'Amérique, où vous avez dignement représenté le Saint-Siège pendant de longues années fertiles en événements historiques. Afin de vous témoigner Notre estime, Nous avons voulu que vous soyez au nombre des cardinaux élevés à la pourpre cardinalice lors du premier Consistoire de Notre Pontificat, et Nous vous avons confié ensuite le gouvernement, qui Nous tient tant à cœur, de la sacrée congrégation pour l'Eglise orientale, en vous appelant en même temps à d'autres importantes et délicates fonctions.

Cette expérience qui a fait ses preuves dans tant d'entreprises de l'Eglise d'Orient et d'Occident, de l'Ancien et du Nouveau Monde, Nous dit que vous êtes bien digne de recevoir un nouveau poids de responsabilités en devenant Notre secrétaire d'Etat, surtout à l'heure actuelle, pleine d'intenses attentes, particulièrement pour ce qui concerne la préparation du Concile œcuménique.

Nous voulons, par ailleurs, qu'au sein de la Commission pontificale pour l'Etat de la cité du Vatican, où vous avez fait preuve d'une sollicitude si empressée, vous continuiez votre œuvre en qualité de président.

Pour l'accomplissement de votre lourd labeur, Notre bienveillante affection ne vous fera pas défaut ; Nous vous en donnons dès maintenant l'assurance avec pleine confiance et joyeuse espérance. Vous aurez spécialement tout près de vous, pour vous garder et vous soutenir, l'aide toute-puissante de Jésus-Rédempteur qui ne saurait manquer à celui qui a pris cette devise pour règle constante de sa vie : *Vigilat nec fatiscit.*

Avec ces vœux paternels, Nous sommes heureux de vous envoyer Notre large et réconfortante Bénédiction apostolique, gage de continuelles et très abondantes grâces pour l'activité qui vous attend.

Du Vatican, le 12 août de l'année 1961, troisième de Notre pontificat.

JEAN XXIII, PAPE.

---

(2) *D. C.*, n° 1359 du 3 septembre 1961, col. 1083.

Sainteté et unité de l'Église

Message de S. S. Jean XXIII à « Pro Civitate christiana »

A l'occasion de la XIXe session du Corso di Studi cristiani, *organisé par* Pro Civitate christiana, *à Assise, du 24 au 29 août dernier, le Saint-Père a adressé le message suivant à don Giovanni Rossi, président de* Pro Civitate christiana (1) *:*

Nous sommes heureux de Nous rendre pour ainsi dire présent, au XIXe cours d'Etudes chrétiennes d'Assise, qui a pour thème : *Credo Ecclesiam Sanctam.*

Pendant la fervente préparation du IIe Concile œcuménique du Vatican, Nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'affirmer que la sainteté de l'Eglise, en la personne des membres qui lui appartiennent, est le stimulant peut-être le plus efficace pour susciter chez les frères séparés, la nostalgie de l'unité. Le thème du Congrès a été justement mis en relief dans le dévoué message de *Pro civitate christiana ;* tout comme l'an dernier, il y fut traité de l'Unité de l'Eglise. Unité et sainteté sont deux notes inséparables et essentielles.

Puisse la rencontre d'Assise illustrer cette note caractéristique, et aussi renforcer les sentiments d'amour profond pour Jésus-Christ et pour l'Eglise, de manière à les rendre capables, avec l'aide de la grâce divine, de réaliser la réforme de la vie de tous les fils de l'Eglise.

Avec ces pensées et ces vœux, Nous donnons de tout cœur à tous les participants, la bienfaisante et réconfortante Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 12 août 1961, fête de sainte Claire d'Assise.

JEAN XXIII.

---

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* du 26 août 1961.

Lettre pontificale pour la session mondiale de la J. E. C.

Quelques jours avant sa mort, le 19 *juillet dernier, S. Em. le cardinal Tardini avait adressé, au nom du Saint-Père, la lettre suivante à M. Luiz Alberto de Souza, secrétaire général de la Jeunesse étudiante chrétienne internationale, à l'occasion de la session mondiale de ce mouvement qui s'est tenue à Mayence du* 30 *juillet au* 9 *août* 1961 (1) *:*

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Le Saint-Père a appris avec intérêt que la Jeunesse étudiante catholique internationale allait tenir prochainement en Allemagne un « séminaire », suivi d'une session d'étude et d'un Conseil d'organisation interne.

Sa Sainteté m'a chargé de vous transmettre les vœux paternels qu'Elle forme volontiers pour l'heureux succès de ces rencontres. Elle se plaît à penser que celles-ci porteront du fruit dans la

---

(1) Texte français original. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

mesure même où votre mouvement saura déployer une activité heureuse dans son champ particulier : en accord fraternel avec « Pax Romana » M. I. E. C., et dans une collaboration féconde avec les autres groupements de jeunesse rassemblés au sein des deux Fédérations mondiales, masculine et féminine, la J. E. C. internationale a, en effet, pour tâche d'exercer une activité de formation et d'évangélisation auprès de la jeunesse studieuse.

Le progrès d'un pays est lié à son enseignement.

Le thème proposé aux participants de la session de Mayence : « Le travail étudiant dans le développement du monde » est bien de nature à favoriser cet effort, en leur faisant mesurer toute l'étendue de leurs responsabilités de jeunes étudiants catholiques. Les faits viennent, en effet, montrer aujourd'hui que le progrès d'un pays — non seulement culturel, mais encore social et économique — se trouve étroitement lié à l'étendue et à la qualité de l'enseignement. Cette constatation, lourde de conséquences pour les personnalités auxquelles incombe la charge de pourvoir à l'instruction de leurs jeunes concitoyens, a également l'avantage de placer clairement en face de leur devoir social ceux qui ont le privilège de pouvoir étudier. Aussi chacun a-t-il l'obligation de développer largement les possibilités de son être naturel et surnaturel, en vue de son propre épanouissement, assurément, mais encore pour le meilleur bien de la société humaine à laquelle il appartient.

Le fondement d'une vraie participation au développement du monde.

Déjà juste et féconde au plan social, une telle conception trouve dans la doctrine du corps mystique ses pleines dimensions. Membre du corps du Christ par son baptême, chaque chrétien déchiffre au sein de la communauté des rachetés la vocation qui est la sienne. L'étudiant catholique s'efforcera donc de découvrir, à travers les circonstances concrètes de son existence, la place où le Seigneur le veut, ainsi que les responsabilités qui lui sont confiées. Laissant constamment résonner au fond de son âme la parole du Christ « sans moi, vous ne pouvez rien » (*Jean*, xv, 5), il aura à cœur de nourrir une vie intérieure profonde par la prière, la méditation, la fréquentation des sacrements et la pratique des œuvres de miséricorde. Il voudra faire de toute sa conduite un fidèle témoignage de son appartenance à Jésus-Christ. Mais pareille volonté serait-elle concevable sans des connaissances religieuses proportionnées à la culture profane reçue ni, en particulier, la possession précise de ces enseignements du magistère ordinaire que l'on appelle communément la doctrine sociale de l'Eglise ? Ainsi vie intérieure intense, formation religieuse et formation professionnelle sont le fondement d'une vraie participation du jeune étudiant catholique au développement du monde.

Dans la perspective du Concile.

De telles réflexions pourront donc alimenter cet été les méditations des membres de la J. E. C. internationale. Sans nul doute, elles contribueront, avec les secours divins humblement implorés, à affermir en eux la volonté généreuse de se montrer dès maintenant, en toutes circonstances, des fils de l'Eglise catholique et de se préparer à être plus tard des artisans actifs d'un progrès réel de leurs pays respectifs. Ce faisant, ils réaliseront déjà en partie les heureux effets attendus par le Saint-Père du prochain Concile, tels qu'Il les énumérait Lui-même récemment : « Que le peuple soit instruit efficacement des vérités de la foi et de la morale chrétienne ; que les nouvelles générations, dont la montée constitue l'espérance des temps meilleurs, soient éduquées avec rectitude ; que l'on s'adonne à l'apostolat social et que les chrétiens aient un cœur missionnaire, ce qui veut dire fraternel et amical envers tous et pour tous » (*l'Osservatore Romano*, 20 juin 1961) (2). C'est en renouvelant ce vœu de façon très instante que le Père commun accorde de grand cœur à vous-même et aux membres de la J. E. C. internationale, la faveur d'une large Bénédiction apostolique.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, avec mes meilleurs souhaits personnels, l'assurance de mon religieux dévouement.

D. card. TARDINI.

(2) *D. C.*, n° 1356 du 16 juillet 1961, col. 883.

Les Sœurs affectées au service extérieur des moniales des monastères

Instruction de la sacrée congrégation des Religieux, et statuts (1)

La condition particulière des moniales cloîtrées requiert, pour protéger leur vie de recueillement, l'aide de certaines personnes pour leurs rapports et leurs affaires avec l'extérieur, hors de la clôture du monastère. C'est ainsi qu'il y a toujours eu de pieuses femmes, vivant généralement hors de la clôture, sans obligations religieuses ou liées par des obligations ne pouvant pas être appelées à proprement parler des liens de la vie religieuse, que l'on appelle oblates, mandataires, tourières, etc.

Dans le cours des temps, ces pieuses femmes ont exprimé le désir de participer plus intimement à la vie des Sœurs cloîtrées ; il leur a même été accordé, en divers lieux, de rester affectées au service extérieur du monastère, après avoir prononcé un engagement, une promesse, un serment ou un vœu particulier. Il y a eu des règles, des constitutions ou des statuts particuliers, approuvés par le Saint-Siège, qui ont pour ainsi dire consacré leur volonté de mener une vie religieuse.

Actuellement, le statut des Sœurs à vœux religieux simples est réglementé juridiquement par le décret *Conditio plurium Monasteriorum* de la sacrée congrégation des Religieux, publié le 16 juillet 1931. Il a été déclaré que les Sœurs « membres de la communauté qu'elles servent participent aux mêmes biens spirituels que les moniales ». (Cf. les « Statuts des Sœurs externes des monastères de moniales de tous ordres », n° [illegible].) Pour que l'incorporation juridique de ces Sœurs à la communauté ne vienne pas à nuire à la vie contemplative des moniales cloîtrées, il a été déclaré qu'à titre de règle générale elles devraient habiter une partie du monastère située hors de la clôture papale.

(1) Traduction (d'après le texte latin publié par les *Acta Apostolicae Sedis*, 1er juillet 1961), sous-titres (en italique) et notes de la *D. C.* — Cette instruction commence par les mots : *Peculiaris Monialium.*

Trente années d'expérience ont montré manifestement que certains des statuts de 1931 avaient besoin d'être améliorés, soit pour les adapter aux récents documents pontificaux sur les moniales, soit en supprimant certaines prescriptions de droit commun qui sont déjà dans les constitutions des moniales, soit enfin pour les adapter plus étroitement aux règles et constitutions du second ordre auquel appartiennent les Sœurs. C'est pourquoi la sacrée congrégation des Religieux a voulu donner une nouvelle rédaction desdits statuts, plus brève, bien que complète, en maintenant cependant ce qui suit :

1. Les monastères de moniales qui n'ont pas de Sœurs affectées au service extérieur et qui estiment n'en avoir pas besoin parce que ce service est assuré par des personnes séculières d'une confiance éprouvée, admises du consentement de l'ordinaire du lieu et demeurant hors de la clôture, ne sont pas tenus de faire appel à ces Sœurs.

2. Lorsque les règles ou les constitutions d'un ordre prévoient expressément la réglementation du service extérieur rendu par les Sœurs aux monastères de moniales, les dispositions canoniques régissant ce service gardent toute leur vigueur dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux saints canons ou à la constitution apostolique *Sponsa Christi*.

3. Si les moniales d'un ordre, pour rester plus fidèles à l'esprit de leur fondation et de leur vocation, veulent insérer des dispositions particulières pour le service extérieur des monastères dans leurs constitutions, elles sont libres de le faire, en soumettant cependant ces dispositions à l'approbation de la sacrée congrégation des Religieux.

De telles prescriptions pourront également, après approbation par cette sacrée congrégation, être insérées dans les statuts des fédérations érigées par le Saint-Siège, qui tendent à unifier l'observance régulière au sein d'un même ordre. Cependant, les prescriptions qui seront ajoutées, tant aux constitutions qu'aux statuts d'une fédération, selon la nature de l'ordre, devront se conformer aux statuts généraux suivants.

I. — LES CHARGES ET L'HABITATION DES SŒURS AFFECTÉES AU SERVICE EXTÉRIEUR

Article premier

§ 1. Les monastères de moniales peuvent, avec le consentement du chapitre et de l'ordinaire du lieu, ainsi que du supérieur régulier, si elles lui sont soumises, instituer des Sœurs affectées au service extérieur qui auront pour tâche spéciale de servir le monastère pour les affaires extérieures dont ne peuvent pas s'acquitter les religieuses cloîtrées.

§ 2. On peut considérer comme faisant partie du service extérieur auquel ces Sœurs sont affectées certaines œuvres discrètes d'apostolat annexées au monastère, mais qui devront s'exercer en dehors de la clôture papale.

Article 2

Les Sœurs affectées au service extérieur sont membres de la communauté de leur monastère et, dans l'ordre de préséance, elles viennent après les moniales de chœur et converses ; elles sont soumises à la même règle et aux mêmes constitutions que leurs consœurs moniales, mais en raison de leur charge, elles sont soumises à ceux de ces statuts prévoyant des dérogations à certaines prescriptions de la règle et des constitutions.

Article 3

LEUR ADMISSION DANS LA CLOTURE

§ 1. Sauf ce qui est dit à l'art. 4, les Sœurs affectées au service extérieur ont un logement annexé au monastère et soumis à la clôture commune (can. 604 ; Instr. « *Inter cetera* », n° 73) (2), mais situé en dehors de la clôture papale des moniales (Instr. « *Inter cetera* », n° 11 b ; 44 b). Par conséquent, elles ne peuvent pas pénétrer dans la partie réservée aux moniales du monastère, sauf dans les limites définies par ces statuts.

§ 2. Sauf pour les monastères ayant un règlement plus strict, la supérieure a le droit, avec le consentement de son conseil, également avec l'approbation de l'ordinaire du lieu et du supérieur régulier, s'il y en a un, d'autoriser de temps à autre, les Sœurs affectées au service extérieur à se réunir avec les moniales dans la clôture du monastère, pour des raisons de piété, de formation et aussi pour partager leurs repas et leurs récréations, en prenant les précautions voulues pour que cela n'entraîne pas d'inconvénients. Cependant, les Sœurs, même si on les interroge imprudemment, devront s'abstenir de parler de ce qu'elles voient ou entendent en dehors du monastère, et surtout ne rien dire de ce qui n'est pas exemplaire ou pourrait troubler la paix et le recueillement. La supérieure et ses conseillères devront attentivement veiller à cela, et si l'admission des Sœurs dans le monastère est une occasion d'abus, les remèdes qui s'imposent devront être pris.

§ 3. Les Sœurs qui vivent en dehors de la clôture peuvent, si la supérieure et son conseil le jugent bon, et après avoir obtenu l'approbation au moins générale de l'ordinaire du lieu et du supérieur régulier, s'il y en a un, être employées de temps à autre aux charges ou travaux intérieurs du monastère, en veillant à ce qu'elles ne partagent pas d'une façon habituelle la vie des moniales.

§ 4. Ce qui est dit dans cet article de l'admission des Sœurs dans la clôture vaut aussi pour les postulantes et pour les novices de la seconde année de noviciat.

Article 4

§ 1. En prenant en considération l'esprit et le caractère de chaque ordre, ainsi que le nombre des moniales qui vivent dans le monastère, après avoir également pris l'avis du chapitre et, s'il s'agit de monastères faisant partie d'une fédération, après avoir entendu le conseil de la fédération, les monastères peuvent, avec l'approbation du Saint-Siège, décider que les Sœurs affectées au service extérieur peuvent vivre d'une façon habituelle à l'intérieur de la clôture du monastère, bien qu'elles ne soient pas tenues à la clôture papale. Dans ce cas, des précautions devront être prescrites pour que le contact de ces Sœurs avec les moniales tenues à la clôture ne nuise pas à l'esprit de recueillement ; entre autres choses, une certaine séparation doit être établie au sein même de la clôture, comme celle qui est prescrite pour le noviciat (can. 564, § 1) et il est interdit aux Sœurs de parler aux moniales de ce qui se passe en dehors de la clôture.

§ 2. Les Sœurs vivant habituellement dans la clôture, n'étant pas tenues à la clôture papale, peuvent sortir de la clôture pour le service ou pour une œuvre extérieure du monastère, ou encore pour une autre cause juste et raisonnable, au jugement de la supérieure.

La même chose vaut pour les novices, même de la première année de noviciat, et pour les postulantes, si le postulat, en vertu de l'article 9, § 2, se fait dans la clôture, en respectant cependant la discipline et la fin du postulat et du noviciat (can. 565).

---

(2) Le texte de l'instruction *Inter cetera* sur la clôture des moniales (25 mars 1956) a été publié dans notre numéro 1233 du 2 septembre 1956, col. 1097-1110. (*N. D. L. R.*)

Article 5

La visite de leur logement

Le logement et les autres lieux destinés aux Sœurs affectées au service extérieur du monastère en dehors des limites de la clôture sont soumis à la vigilance et à la visite, non seulement de l'ordinaire du lieu et du supérieur régulier, s'il y en a un, conformément au droit, mais aussi, en observant ce qui doit être observé, de la supérieure du monastère, ainsi que de la supérieure de la fédération, s'il s'agit de monastères fédérés (Instr. « *Inter cetera* », n° 24, 5).

Article 6

Les œuvres d'apostolat

§ 1. L'approbation du Saint-Siège est nécessaire pour exercer d'une façon stable des œuvres d'apostolat dans les monastères, en vertu de l'article 1, § 2, après avoir obtenu l'assentiment de l'ordinaire du lieu, ainsi que du supérieur régulier, s'il y en a un.

§ 2. Dans l'exercice des œuvres d'apostolat, les Sœurs devront se conformer aux prescriptions données par l'ordinaire du lieu.

Article 7

Leur habit

§ 1. Les Sœurs devront porter le même habit que les moniales. Il sera cependant convenable qu'il soit adapté par le chapitre au service extérieur, en tenant compte des circonstances et des considérations locales.

§ 2. Dans les monastères d'une même fédération, les Sœurs devront, autant que possible, porter le même habit religieux.

CHAPITRE II

L'ADMISSION DES SŒURS AFFECTEES AU SERVICE EXTERIEUR

Article 8

Pour l'admission et la formation des Sœurs destinées au service extérieur, on se conformera en tous points à ce qui est prescrit par les constitutions pour les moniales du monastère, en ne perdant pas de vue cependant leur emploi particulier. Mais la supérieure avec son conseil doit veiller à n'accepter que des candidates ayant un jugement bien mûri, une piété non commune, et qui soient un exemple, surtout dans leurs rapports avec les personnes du siècle en dehors du monastère.

Article 9

Le postulat

§ 1. Le postulat doit durer un an ; la supérieure, après avoir pris l'avis de son conseil, peut réduire ce temps à six mois ou le prolonger de six mois, selon que semblera exiger la bonne préparation de la postulante au noviciat.

§ 2. Le postulat doit se faire dans la résidence des Sœurs, de façon que les postulantes s'exercent à leur charge et fassent leurs preuves.

Cependant, au jugement de la supérieure et de son conseil, et avec l'assentiment de l'ordinaire du lieu ainsi que du supérieur régulier, s'il y en a un, le postulat pourra se faire dans le monastère, c'est-à-dire dans la clôture des moniales, en respectant les statuts de la fédération, s'il s'agit d'un monastère fédéré, et ce qui est dit à l'article 4, § 2.

Article 10

Le noviciat

§ 1. Le noviciat doit durer deux années, dont l première est strictement canonique et, bien qu ces novices ne soient pas tenues à la clôtur papale, il doit se faire dans la clôture de leu monastère, avec les novices, ou dans un autı monastère de la fédération, si fédération il y Pour être valide, il doit être entier et contin selon les règles du droit.

§ 2. Pour que les novices se forment à leu charges extérieures, la seconde année de novicia se fait d'une façon ordinaire dans la résidenc des Sœurs, sous la surveillance de la Sœu déléguée à cet effet, laquelle doit en rend compte à la maîtresse des novices. Pendant le deux mois qui précèdent la profession, les novice doivent cesser tout service extérieur et rester dan le noviciat du monastère pour qu'elles puissent s préparer plus tranquillement à leur professio sous la direction de la maîtresse des novices.

§ 3. Au jugement de la supérieure et de so conseil, et avec l'assentiment de l'ordinaire d lieu, ainsi que du supérieur régulier, s'il y en un, la seconde année également peut se fai dans le monastère, sans que les novices soie tenues à la clôture papale.

§ 4. Pour leur formation à la vie religieuse, l instructions et les cours donnés aux novices so organisés absolument comme cela est prévu pa les constitutions pour le noviciat des moniale mais on veillera spécialement à les former au affaires et travaux extérieurs auxquels elles so destinées.

Article 11

Le noviciat pour les Sœurs affectées au se vice extérieur ne vaut pas pour les monial de chœur ou converses, de même que le novicia pour les moniales de chœur ou converses ne va pas pour les Sœurs externes (can. 558).

Article 12

La profession

§ 1. Le noviciat terminé, la novice fait profe sion en prononçant des vœux simples qui sont ten poraires pendant six ans, renouvelables tous l ans, du moins pendant les trois premières année après ces six années, elle prononce des vœux ég lement simples, mais perpétuels, ou bien el retourne dans le monde.

§ 2. Pour la profession, on suivra le rite de so monastère, en changeant ce qui doit être chang La première profession religieuse, qui suit le nov ciat, est faite par les Sœurs dans la clôture d monastère ; les renouvellements de vœux, ain que la profession perpétuelle, se font en dehors d la clôture, à la grille du chœur des moniale Cependant, au jugement de la supérieure et de so conseil, avec l'assentiment de l'ordinaire du li et du supérieur régulier, s'il y en a un, ils peuve se faire également dans la clôture.

§ 3. La formule de profession est la même q pour les moniales, avec les additions et les cha gements nécessaires ; toutes les professions d Sœurs doivent, en effet, être émises en qualité Sœurs affectées au service extérieur du mona tère, selon la règle et les constitutions du mona tère, ainsi que les statuts particuliers aux Sœu externes approuvés par le Saint-Siège.

Article 13

Les biens personnels

§ 1. En respectant ce qui est dit dans les co titutions sur la cession de l'administration d biens, la disposition de leur usage et de leur us

fruit, en vertu du droit commun (can. 569 § 1 et can. 580 § 1), toute professe à vœux simples perpétuels ou temporaires, conserve la propriété de ses biens et la capacité d'en acquérir d'autres, à moins que les constitutions en décident autrement. Cependant, pour que les Sœurs affectées au service extérieur du monastère ne soient pas préoccupées de leurs biens propres, elles rédigeront librement avant de prononcer les vœux temporaires un testament valide aux yeux de la loi civile portant sur leurs biens présents ou qui pourraient leur échoir par la suite ; il ne leur sera pas permis de le changer sans l'autorisation du Saint-Siège, ou, en cas d'urgence, si l'on n'a pas le temps de recourir à lui, sans l'autorisation de la supérieure du monastère où réside effectivement la Sœur.

§ 2. Sauf indult du Saint-Siège, les Sœurs ne peuvent renoncer à leurs biens ou en disposer à titre gratuit.

§ 3. La professe peut apporter des changements à la cession ou disposition dont il est question au canon 569, non de son propre arbitre, sauf si les constitutions l'y autorisent, mais, avec l'autorisation de la supérieure, ainsi que de l'ordinaire du lieu et du supérieur régulier, s'il y en a un, à condition que le changement, s'il porte sur une portion notable de biens, ne soit pas fait en faveur du monastère ; en cas de départ du monastère, ces cessions et dispositions deviennent sans valeur.

§ 4. Tout ce qu'elle acquiert par son activité ou en raison du monastère, est acquis au monastère.

CHAPITRE III

LA DISCIPLINE DES SŒURS AFFECTEES AU SERVICE EXTERIEUR

Article 14

L'AUTORITÉ DE LA SUPÉRIEURE

§ 1. Les Sœurs, tout comme les moniales, sont soumises à la supérieure du monastère pour tout ce qui concerne tant la discipline religieuse que leur service. C'est à la supérieure qu'il revient de fixer d'une façon habituelle l'ordonnancement des exercices des Sœurs, et de veiller maternellement à leur procurer tout ce qui leur est nécessaire pour leur vie commune et individuelle.

§ 2. La supérieure pourra déléguer une des Sœurs affectées au service extérieur ou une moniale professe perpétuelle, d'un âge avancé et d'une grande prudence pour veiller à ce que tout ce qui concerne la discipline et le service se fasse en bon ordre, conformément aux ordres de la supérieure. Cette Sœur fera connaître avec prudence à la supérieure ou à une autre moniale désignée à cet effet ce qui doit être porté à sa connaissance, et elle recevra d'elle des instructions.

Article 15

LES EXERCICES DE PIÉTÉ. LES SACREMENTS

§ 1. La supérieure doit veiller à ce que les Sœurs affectées au service extérieur du monastère fassent les exercices de piété prévus par la règle et les constitutions, sauf ceux qui sont propres aux moniales de chœur.

§ 2. Pour la communion et la confession, elles observeront également ce qui est dit pour les moniales dans les constitutions.

§ 3. Pour les confessions occasionnelles, elles pourront bénéficier des facilités accordées aux religieuses qui ne sont pas tenues à la clôture papale : si une Sœur, pour la tranquillité de sa conscience, s'adresse à un confesseur approuvé par l'ordinaire du lieu pour les confessions des femmes, sa confession sera valide et licite si elle est faite dans une quelconque église ou oratoire, même semi-public, ou dans un autre lieu légitimement destiné aux confessions, ou désigné exceptionnellement à cet effet (can. 522).

§ 4. Avec le consentement de la supérieure et de son conseil, et avec l'approbation de l'ordinaire du lieu et du supérieur régulier, s'il y en a un, les Sœurs affectées au service extérieur pourront faire, dans la clôture des moniales, les exercices spirituels de piété dont il est parlé plus haut au § 1.

Article 16

VIE COMMUNE

Dans la mesure du possible, les Sœurs devront faire les actes de piété dont il a été parlé dans l'article précédent en commun.

Elles doivent également prendre leurs repas et leurs récréations en commun.

Article 17

JEUNE ET ABSTINENCE

La supérieure devra agir maternellement avec les Sœurs affectées au service extérieur pour ce qui est des lois du jeûne et de l'abstinence propres à chaque ordre en vertu de la règle ou des constitutions, en accordant des dispenses lorsque cela est vraiment nécessaire. Il est souhaitable que dans chaque ordre, ou du moins dans chaque fédération, on unifie les règles concernant l'observance de ces lois par les Sœurs.

Article 18

LES SORTIES

§ 1. Les Sœurs doivent rester dans leur maison, en s'y adonnant diligemment à la prière et au travail ; elles ne doivent sortir que pour les affaires du monastère ou pour d'autres motifs raisonnables, avec l'autorisation expresse de la supérieure ; elles ne doivent pas sortir seules, sauf pour une juste cause et avec l'autorisation de la supérieure. Lorsqu'elles sortent, elles doivent se souvenir de leur condition dans leur comportement et leurs conversations avec les personnes du siècle, et elles doivent édifier les autres dans tout ce qu'elles font par leur modestie, leur piété, leur douceur, leur politesse et leur grande dignité.

§ 2. La supérieure ne peut pas autoriser les Sœurs à vivre en dehors de leur maison, sauf pour une juste cause et pour un temps qui sera le plus court possible ; pour une absence de plus d'un mois, l'autorisation de l'ordinaire du lieu et du supérieur régulier, s'il y en a un, est requise ; pour une absence de plus de six mois, l'autorisation du Saint-Siège est nécessaire.

Article 19

LES SŒURS MALADES ET AGÉES

§ 1. Si une Sœur est malade et que, de l'avis du médecin ou de la supérieure, on ne peut pas la soigner commodément dans son logement extérieur, on la transportera dans la clôture, et ses consœurs cloîtrées l'entoureront de la plus grande charité, lui apportant leur aide avec bienveillance et empressement.

§ 2. De même les Sœurs âgées devenues inaptes au service extérieur et qui ne peuvent pas recevoir les soins nécessaires dans leur logement extérieur pourront, avec l'autorisation de la supérieure donnée avec le consentement du Conseil et avec l'approbation de l'ordinaire du lieu ainsi que du

supérieur régulier, s'il y en a un, être admises dans le monastère.

§ 3. La supérieure devra veiller à ce que cela ne nuise pas à la discipline des moniales, particulièrement à l'esprit de recueillement qui doit toujours régner dans la clôture.

La Sacrée congrégation des Religieux, après un exposé fait à S. S. Jean XXIII, Pape par la divine Providence, au cours de l'audience du 21 mars 1961 accordée à S. Em. le cardinal préfet, en raison de la charge qui lui a été confiée par la Constitution apostolique *Sponsa Christi* du 21 novembre 1950 (*A. A. S.*, vol. XLIII, n° 5) (3) et en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés, décide et ordonne que les présents statuts et règles concernant les Sœurs affectées au service extérieur des monastères devront être observés.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome le 25 mars 1961.

VALERIO card. VALERI, *préfet*,

F. PAUL PHILIPPE, O. P., *secrétaire*.

(3) *D. C.*, n° 1085 du 31 décembre 1950, col. 1679.

Vers le Concile œcuménique

Conférence de S. Exc. Mgr Felici

L'Osservatore Romano du 12 août dernier rend compte en ces termes d'une conférence prononcée le 8 août précédent par S. Exc. Mgr Pericle Felici, secrétaire général de la Commission centrale préconciliaire, dans le cadre du VIe Cycle théologique pour laïcs, à Cortina d'Ampezzo (1).

Le diable ne prend pas de vacances

« Un terrible ouragan, comme jamais on n'en avait vu de temps immémorial — commence Mgr Felici — s'abattit sur Rome, dans la matinée du 8 décembre 1869, lorsque dans la majestueuse basilique de Saint-Pierre s'ouvrit le premier Concile du Vatican. La tempête se déchaîna sans trêve, sans un instant de répit, pendant toute la durée de la première séance conciliaire, qui dura sept bonnes heures.

Mgr Gibbons, le plus jeune des Pères du Concile — trente-cinq ans, — alors vicaire apostolique de la Caroline du Nord, avant d'être cardinal-archevêque de Boston, dut attendre jusqu'à 5 heures de l'après-midi avant de trouver une place dans une petite voiture où se trouvaient déjà entassés cinq évêques. Sur la place Saint-Pierre comme inondée, il lui semblait être, comme il l'écrivit, comme un pauvre naufragé dans l'immensité des déserts australiens.

Quand, le 18 juillet 1870, les Pères du Concile tinrent la séance solennelle au cours de laquelle fut défini le dogme de l'infaillibilité pontificale — ce fut pratiquement la dernière séance du Concile, — de nouveau un puissant ouragan se déchaîna sur Rome. Le correspondant du *Times* qui assistait à la séance en a ainsi décrit la scène inoubliable : « Les *Placet* des Pères luttaient contre l'ouragan ; au milieu des grondements du tonnerre et aux lueurs des éclairs qui entraient par toutes les fenêtres, illuminant la basilique et toutes les coupoles de Saint-Pierre. « *Placet* », criait Son Eminence ou Sa Grandeur ; et, en manière de réponse, la foudre élevait sa voix terrible et les éclairs venaient sillonner le baldaquin, éclairant les muraillles de la salle conciliaire. » Les chroniqueurs de l'époque ajoutent que telle était l'obscurité de la basilique qu'il fut nécessaire de porter des cierges au Pape pour qu'il put prendre connaissance des résultats du vote dans des circonstances aussi singulières.

Puis vint la guerre franco-prussienne, la brèche de la Porta Pia, et le Concile dut être suspendu. Il s'était donc déroulé entre deux tempêtes furieuses. Il semblait que le malin eut voulu déchaîner dans la furie de la tempête sa rancœur contre cette merveilleuse œuvre de la sagesse et de la puissance de Dieu. Mais « les portes de l'enfer ne prévaudront pas » !

Le matin du 29 juin de cette année, dans la basilique de Saint-Pierre, le Saint-Père avait célébré la messe et avait parlé de la grandeur de Rome empourprée du sang glorieux des Princes des apôtres. J'allais quitter la basilique quand un prélat des plus distingués me présenta un évêque orthodoxe qui avait assisté à la messe du Pape, comme il avait assisté, la soirée précédente, aux vêpres où officiait le Souverain Pontife lui-même. Il tint à me faire part de ses vœux pour le travail si délicat que m'avait confié le Saint-Père : il s'intéressait beaucoup — me dit-il — au problème de l'union, et cette personne vénérable ajouta, en prenant une attitude quasi prophétique : « Monseigneur, le diable vous fera une grande guerre, mais la victoire sur le malin est certaine. » Quelques jours après, je rapportais l'épisode au Souverain Pontife qui observa aussitôt : « Mais, Monseigneur, voudriez-vous que devant un événement aussi important pour la vie de l'Eglise le démon parte en vacances ? Du reste, si le Concile, comme Nous en sommes certain, est une œuvre divine, les tribulations ne manqueront pas. Mais Notre confiance est très ferme dans la Providence de Dieu qui, par notre humble travail, donnera à son Eglise une vie plus vigoureuse et une nouvelle splendeur. »

Ce sont des paroles qui encouragent et donnent une grande confiance, tout en écartant les illusions dangereuses. Ce sont les mots prononcés par un grand Pontife, qui, suivant l'intime inspiration de son très noble cœur, et sans craindre les difficultés qui auraient fait hésiter même une âme courageuse, a annoncé au monde, le 25 janvier 1959, son projet de convoquer un Concile œcuménique. Dans le bref espace de deux ans à peine et humainement sans grands moyens, mais surtout avec la force de son âme, il a su mener sa préparation à un tel point qu'on peut espérer que sans attendre longtemps, peut-être vers la fin de l'année prochaine, la basilique vaticane se réjouira des splendeurs de l'inauguration du IIe Concile du Vatican. »

Mgr Felici s'est ensuite posé cinq questions que la présence même de cet auditoire attentif semblait proposer :

1. Qu'est-ce qu'un Concile œcuménique ?
2. Quels ont été les Conciles œcuméniques de l'histoire ?
3. Quel est le but du présent Concile ?
4. Comment est organisée la préparation du IIe Concile du Vatican ?
5. Où en est aujourd'hui le travail de préparation ?

Eglise enseignante et Eglise enseignée

Pour répondre à la première question, Mgr Felici a jugé opportun d'exposer quelques principes sur la constitution de l'Eglise. Société spirituelle visible, composée d'hommes, pour le salut de leur âme l'Eglise a reçu de son Fondateur, Jésus, une configuration typiquement hiérarchique, où l'on distingue l'Eglise enseignante, composée des évêques, ayant pour chef l'évêque de Rome, le Pape, et l'Eglise enseignée, composée des autres fidèles, y compris les prêtres. Il appartient à l'Eglise enseignante d'enseigner et de gouverner

(1) Traduction et sous-titres de la *D. C.*

succédant, dans ce très noble office, au collège des apôtres. L'Eglise enseignée, comme le dit cette épithète même, doit être instruite, en matière de foi et de mœurs, et gouvernée par ses pasteurs légitimes. Qu'on ne croie pas, toutefois, pour cela que l'Eglise enseignée, prêtres et laïcs, doive rester étrangère au double office propre de l'Eglise enseignante d'instruire et de gouverner.

L'Eglise enseignée vit, elle aussi, de la lumière et de la chaleur de l'Esprit de Dieu. Les prêtres, en vertu de leur ordination même, doivent enseigner et sanctifier, et la « *consecratio mundi* », comme l'affirmait Pie XII, est, pour l'essentiel, l'œuvre des laïcs (2). Mais il doit s'agir toujours d'une humble, obéissante et sage collaboration avec ceux que l'Esprit-Saint a posés pour conduire l'Eglise de Dieu.

Eh bien ! les évêques avec le Pape, leur chef, et sous sa direction, exercent la « charge d'enseigner et de gouverner l'Eglise » d'une manière plus solennelle dans cette assemblée sainte, universelle, mondiale, que nous appelons un Concile œcuménique. Celui-ci n'est donc ni une académie ni une assemblée parlementaire, même si quelques-uns ont voulu appeler les Conciles qui se sont succédé dans l'histoire de l'Eglise des « Parlements de Dieu ». Il ne s'agit pas, en effet, de personnalités élues par le peuple pour accomplir, en définitive, une seule tâche : celle de faire des lois ; mais ce sont des personnes qui ont reçu l'autorité de Dieu et qui, au nom de Dieu, exercent sur les fidèles le pouvoir d'enseigner et de gouverner, dans le plein sens de l'expression qui comporte le quadruple pouvoir législatif, exécutif, judiciaire, coercitif.

Les décisions conciliaires sont pour toute l'Eglise, et quand le Concile définit en matière de foi ou de mœurs, il jouit du privilège de l'infaillibilité.

Les vingt Conciles de l'histoire

Son Excellence poursuit en passant brièvement en revue ces Conciles œcuméniques. Après avoir évoqué le Concile célébré par les apôtres à Jérusalem, en l'an 50, qui, pourtant, ne peut pas rigoureusement être appelé Concile œcuménique, il a parlé des Conciles œcuméniques proprement dits, du Concile de Nicée, de 325, jusqu'au premier Concile du Vatican ; dans le premier fut définie, contre Arius, la divinité du Christ ; dans l'autre, en plus de la condamnation du rationalisme et de la réaffirmation de la foi catholique, il y eut la définition solennelle de la primauté et de l'infaillibilité personnelle du Souverain Pontife. Ce sont vingt constellations qui resplendissent brillamment dans l'ample et serein firmament de l'Eglise.

Les buts du Concile

Pour tout ce qui regarde les buts du présent Concile, lequel portera le nom de IIe du Vatican, puisqu'il se célébrera au Vatican, il faut avoir présent à l'esprit tout ce que le Souverain Pontife a proclamé expressément à plusieurs reprises. Le Concile vise principalement à une réaffirmation de la doctrine de l'Eglise, à une nouvelle floraison de la vie sacerdotale et chrétienne, à une adaptation à notre temps de la discipline ecclésiastique et des formes de l'apostolat, pour préparer la voie à la troisième grande entreprise annoncée par le Souverain Pontife régnant : la mise à jour du Droit canonique. En retour, il y a un vif désir que ceux qui, tout en se glorifiant du nom chrétien, sont toutefois en dehors de l'Eglise, reviennent à l'unique Eglise du Christ, qui est l'Eglise catholique. Nous désirons et espérons qu'avec la grâce de Dieu et la bonne volonté des hommes, nous ne serons pas déçus.

---

(2) Cf. *D. C.*, n° 1264 du 10 novembre 1957, col. 1417, (*N. D. L. R.*).

Sa préparation

Parlant de la préparation du IIe Concile du Vatican, Mgr Felici a remarqué qu'aucun Concile n'a été préparé avec un soin aussi méticuleux et attentif. La phase antépréparatoire a duré de la Pentecôte 1959 à la Pentecôte suivante de 1960, et il s'y est fait une consultation, unique dans l'histoire, de 2 594 patriarches, archevêques et évêques, de 156 supérieurs religieux, de 62 instituts d'études supérieures du monde entier, et, de plus, des sacrés dicastères de la curie romaine. Il en est résulté un matériel imposant de suggestions, de vœux, de propositions, d'études réuni dans quinze gros volumes. Celui qui, de par sa charge, peut les lire et les consulter, y découvrira le visage de l'Eglise en ce siècle, avec ses angoisses, ses préoccupations, ses désirs, ses aspirations et ses attentes.

L'illustre prélat a présenté un précieux volume de statistiques sur la consultation accomplie.

La phase plus proprement préparatoire a commencé avec le Motu proprio *Supremo Dei Nutu*, du 5 juin de l'année passée, et elle est marquée par l'active étude des problèmes qui ressortent de la consultation, étude qui est menée par les dix commissions et les trois secrétariats établis par le Souverain Pontife, et dont font partie d'illustres prélats et des spécialistes du monde entier : environ huit cents personnes. Tous les continents sont représentés, toutes les races, tous les rites. Merveilleux prélude à l'œcuménicité des assises conciliaires.

A ce point, Mgr Felici a rappelé avec des mots émus et une vive gratitude la grande figure de S. Em. le cardinal Tardini, récemment disparu, qui a été dès les premiers débuts l'âme vivifiante et l'ardent promoteur de la préparation du Concile, en suivant fidèlement les sages directives du Pontife romain.

Le travail des commissions — a précisé Mgr Felici — est désormais bien avancé ; quelques-unes, même, l'ont presque terminé. Maintenant, la Commission centrale, la plus haute, doit examiner le fruit du travail de chacune des commissions, pour donner au Pape les précieuses indications sur les sujets qui formeront la matière des discussions conciliaires et qui seront choisis par le Souverain Pontife lui-même. Ce sera un travail délicat et prudent, dans lequel doivent se montrer les qualités de sagesse et d'équilibre éclairé des cardinaux, des patriarches, des archevêques et évêques, des supérieurs religieux qui composent, sous la présidence directe du Souverain Pontife, la Commission centrale.

Les sujets qui formeront la matière des discussions conciliaires pourront aller depuis d'importantes questions doctrinales sur la constitution de l'Eglise, sur la foi, sur les sources de la révélation, sur l'ordre moral et social, jusqu'à des questions disciplinaires concernant les prêtres, les religieux et les laïcs, la liturgie sacrée, le saint ministère et l'apostolat, la pastorale, la vie sacramentelle, le problème missionnaire qui ne fut jamais d'une importance aussi grave comme de nos jours.

Son Excellence a conclu ainsi :

« Les thèmes qui se dessinent après l'étude des commissions sont d'une vive et brûlante actualité et d'un grand intérêt pour l'Eglise ; c'est un ferment caché qui saura soulever, grâce aux puissantes énergies de l'esprit, la grande masse, suscitant ce spectacle d'unité, de vérité et de charité qui devra être le plus bel ornement de l'Eglise et demeurera l'impérissable ornement de notre siècle, au milieu de la flambée des passions et des égoïsmes humains. Une fois encore, les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise. Elle triomphera, mère et éducatrice, divine pacificatrice des hommes, dans la splendeur des choses saintes. »

L'union des chrétiens et le Concile œcuménique

Article de S. Exc. Mgr. Felici, secrétaire général de la Commission centrale préconciliaire (1)

Dans sa lettre pastorale de cette année, S. Exc. Mgr Gregorio Modrego Casaus, archevêque-évêque de Barcelone, développe largement le thème suivant : « L'union des chrétiens et le IIe Concile œcuménique du Vatican ».

Etant donné qu'il s'agit d'un sujet très important et très délicat qui intéresse le monde chrétien tout entier, nous croyons opportun de reproduire de longs extraits de cette lettre pastorale dans laquelle sont exposées avec clarté et précision la position et l'attitude de l'Eglise en face des communautés séparées, en attirant l'attention des fidèles sur certaines théories et fausses conceptions concernant l'union.

Mgr Casaus, après avoir signalé que la fin principale, directe et immédiate du prochain Concile œcuménique n'est pas l'union des frères séparés, expose le sujet en trois points : vérité, charité et prière.

VÉRITÉ

La vérité fondamentale, qu'il faut avoir toujours présente à l'esprit, c'est l'unité de l'Eglise voulue par le Christ sous le double aspect d'unicité et d'unité interne.

L'*unicité*, parce que l'Eglise est unique comme société parfaite, visible et distincte des autres groupements sociaux et religieux, de sorte que les autres Eglises particulières ne peuvent s'appeler Eglises à proprement parler que dans la mesure où elles constituent réellement, selon la constitution établie par Jésus-Christ, une *seule* société parfaite.

Unité interne, parce que l'Eglise, dans sa constitution interne, en tant que société hiérarchique, maintient ses membres intimement unis par les liens d'une même foi, d'un régime unique et du même culte sacramentel.

Le lien principal de l'unité essentielle de l'Eglise et de sa perfection est sans nul doute l'Esprit-Saint avec ses dons, ses grâces, son assistance et sa providence continuelles ; cependant, le Christ a voulu que l'Eglise, ainsi qu'il convient à la nature d'une société, d'un royaume, qui, même s'il n'est pas de ce monde, vit et se développe dans le monde, ait un principe visible et manifeste de cette unité qui continue sur terre l'œuvre d'unité et d'action qu'il avait commencée lui-même. Telle est la primauté du Pontife romain. De cette primauté, pourvue de l'assistance infaillible de l'Esprit-Saint et d'une autorité suprême en matière de doctrine, de discipline et de culte, découle la triple unité visible de l'Eglise : unité de foi, de gouvernement et de culte.

De cette vérité fondamentale, solennellement déclarée par le premier Concile œcuménique du Vatican, dans son préambule de la IVe session, il découle que l'union des chrétiens, conformément à la volonté du Christ, ne peut consister qu'en une adhésion pleine et sincère à la Chaire de Pierre, à l'Eglise romaine.

Aussi, les Souverains Pontifes ont-ils toujours adressé de charitables et pressantes invitations à tous les frères séparés à retourner à la maison paternelle, à leur propre maison ; l'unité de l'Eglise, en effet, n'a pas été rompue, elle subsiste et subsistera toujours dans l'Eglise catholique, la seule véritable Eglise du Christ, la seule avec laquelle peut se réaliser l'union.

Même si elles procèdent de la bonne volonté, les unions d'un autre genre, ainsi que les faux irénismes qui proposent certaines atténuations de la vérité dogmatique et des prescriptions essentielles du gouvernement et du culte de l'Eglise sont de vaines illusions, préjudiciables à la vraie cause de l'union. L'Eglise a donc constamment rejeté les fausses théories œcuméniques et irénistes échafaudées par les séparés, soit pour maintenir leurs points de vue contraires à la vérité, soit pour donner une certaine satisfaction à un vague sentiment d'unité.

Telle est la théorie des trois branches : romano-catholique, gréco-orthodoxe et anglo-catholique qui formeraient ensemble comme un arbre de l'Eglise du Christ, tout en maintenant la pleine indépendance entre elles ; théorie, par ailleurs, contre laquelle pourraient protester les luthériens, les calvinistes et les autres communautés nées de la scission du XVIe siècle.

On doit porter le même jugement sur les tentatives faites actuellement avec insistance par les séparés dans le mouvement dit œcuménique en vue de trouver un dénominateur commun minimum sur lequel l'accord de toutes les confessions chrétiennes pourrait se faire ; toutes ces tentatives, si elles démontrent et proclament le vif sentiment que la division actuelle est contraire à la volonté du Seigneur, prouvent d'autre part clairement qu'il n'y a pas d'autre voie pour l'union que l'insertion dans le tronc vital de la vigne unique, l'Eglise catholique.

Plus spécieuse encore pourrait sembler la théorie iréniste qui s'insinue et même se répand çà et là selon laquelle nous pourrions, nous, catholiques, nous considérer comme suffisamment unis avec les séparés de bonne foi, du fait que, grâce au baptême, nous sommes tous une seule chose dans le Christ ; il suffira donc — dit-on — que nous communiquions religieusement les uns avec les autres même si nous avons des conceptions différentes sur des points doctrinaux qui sont déclarés plus ou moins dangereux ou secondaires et si nous appartenons à des Eglises différentes, diversement constituées. L'idéal de la prétendue union des Eglises, selon cette mentalité, serait d'établir une sorte de société ou union de nations. Il est évident qu'une telle conception est contraire à la volonté du Christ, si manifeste dans l'Evangile et dans les écrits des apôtres. Il est clair, en outre, que cette position tranquille est en opposition manifeste avec la recherche de l'unité entre tous les chrétiens. Il est exact que, par le baptême, l'homme est incorporé au Christ et devient membre de la véritable Eglise du Christ, l'Eglise catholique, mais, à partir du moment où il adhère consciemment à une communauté séparée, il se place en dehors de la véritable Eglise du Christ.

Il ne fait pas de doute que la vraie union est difficile, mais elle n'est pas impossible. Il faut reconnaître que, malheureusement, les obstacles qui s'opposent à la véritable union de tous les chrétiens sont immenses et graves, et apparaissent humainement comme des barrières insurmontables. Les difficultés les plus ardues, les plus difficiles à surmonter, sont celles d'ordre dogmatique. Il est profondément tragique que précisément ce qui est le principe et le soutien de l'unité, la primauté infaillible du Pape, soit proclamé par tous les dissidents comme le principal obstacle à l'union. A cela s'ajoutent les autres divergences dogmatiques, surtout celles des protestants, dont on ne peut sous-estimer l'importance. Cependant, ce qui est impossible à l'homme ne l'est pas à la grâce de Dieu qui peut tout en éclairant les esprits et en soutenant les volontés désireuses de vérité et de bien. Il y a lieu de noter que les conversations théologiques et les contacts opportuns ont déjà abouti à une certaine atténuation de positions rigides des confessions séparées et à une appréciation moins

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* du 27 août 1961.

inexacte de la vérité catholique ; cependant, cette attitude ne s'est pas encore étendue à la masse des communautés séparées.

Charité

La vérité doit nécessairement être accompagnée de la charité : « *Caritas Christi urget nos* ». (*II Cor.*, v, 14.) A tous et à chacun de nous incombe le devoir de coopérer à l'œuvre de l'Esprit-Saint en adoptant à l'égard des frères séparés une attitude de vraie et sincère affection fraternelle qui exclut toute forme de ressentiment ou d'indifférence pour faire place à la charité fondée sur la vérité. Cette charité facilitera aussi notre sanctification personnelle, et notre vie exemplaire sera un moyen efficace pour l'union. Par l'exemple de notre union toujours plus intime et mutuelle, nous attirerons tous ceux qui sont séparés de nous.

La charité ne doit pas favoriser un certain courant qui, sous prétexte d'excuser les dissidents, tend à exagérer avec dureté et injustice les coups qui ont pu être portés par les catholiques à l'origine et durant les séparations. Dieu seul peut juger le degré de responsabilité. C'est une bonne chose de confesser nos fautes et celles de nos pères, et de nous humilier devant Dieu et devant les hommes, mais il n'est pas conforme à la vérité ni à la charité d'accuser les catholiques avec un zèle amer, comme si c'étaient les autres qui avaient raison. Il serait pis encore que, sous des prétextes iréniques, cette culpabilité catholique s'étende aux formes authentiques de la vie de l'Eglise de ce temps-là et des nôtres, comme si elles étaient un obstacle à l'union et comme si notre vie chrétienne catholique devait s'adapter à des formes étrangères à l'Eglise, non acceptables.

Prière

A la vérité et à la charité il faut joindre la prière : « *Oportet semper orare* ». (*Luc*, xviii, 1.) Si cette recommandation du Seigneur s'étend à toute la vie chrétienne, individuelle et sociale, combien plus profondément doit-elle retentir dans l'âme de chaque chrétien en face de l'important et difficile problème œcuménique. Il est réconfortant de constater que nos frères séparés, également, sont toujours plus profondément et universellement convaincus que la prière est le moyen principal et, pour ainsi dire, le seul ayant une efficacité positive pour arriver un jour à l'union tant souhaitée.

Prions avec la ferveur et l'intensité avec lesquelles nous implorons l'aide divine pour nos propres besoins spirituels et temporels, car nous devons nourrir un intérêt non moindre pour les besoins universels du monde entier chrétien. Prions avec un esprit d'humilité pénitente, mais sans amertume et sans exagérer notre culpabilité, ce qui ne serait pas conforme à la vraie charité envers nous-mêmes et envers les autres.

Prions avec foi, espérance et persévérance, selon les enseignements évangéliques, sans nous laisser décourager si l'on ne voit pas encore l'aurore de la nouvelle lumière.

Notre prière unioniste et œcuménique doit être la prière du Christ dans sa sublime invocation sacerdotale : « *Ut omnes unum sint* », en demandant au Seigneur qu'il daigne diriger et acheminer vers la bonne voie les efforts et les travaux de ceux qui, dans une intention droite, s'occupent du problème de l'union. Implorons l'intercession de la Sainte Vierge, médiatrice de toutes les grâces, le patronage de saint Joseph et de tous les saints, afin que le Père des miséricordes, « *multiplicatis intercessoribus* », accorde à l'Eglise la réalisation de ce vœu si ardent : que les fils du même Dieu, rachetés par le même Rédempteur, se donnent l'accolade fraternelle, « *in unitatem fidei* », et dans l'obéissance au Vicaire du Christ sur terre.

Pericle Felici.

La création d'un Comité catholique anglais pour l'Unité

Article de S. Exc. Mgr Heenan, Président du Comité

Mgr Heenan, archevêque de Liverpool, membre du Secrétariat préconciliaire pour l'union des chrétiens, a annoncé par l'article dont le texte suit, la création par la hiérarchie anglaise d'un Comité pour l'union des chrétiens, destiné à seconder les efforts du Secrétariat de Rome (1) *:*

Dans le monde entier, les catholiques implorent chaque jour la lumière de Dieu sur le IIe Concile du Vatican. La date de son ouverture n'a encore pas été annoncée, mais cela pourra être vers la fin de l'année prochaine ou en 1963. Il est certain qu'il s'ouvrira sans retard une fois que le travail de préparation sera achevé. C'est donc le moment d'examiner la portée de ce Concile.

Des réunions d'évêques et de prêtres ont lieu sur une plus petite échelle d'une façon régulière. Dans tous les diocèses, par exemple, le synode se réunit tous les dix ans. La hiérarchie de chaque pays se réunit généralement chaque année, ou, comme en Angleterre, deux fois par an.

De plus, il y a de fréquentes réunions d'évêques de chaque région sous la direction de l'archevêque.

(1) Traduction (d'après *The Universe*, 4 août 1961), notes et sous-titres de *la D. C.* Nous remercions S. Exc. Mgr Heenan et la rédaction de *The Universe* de nous avoir autorisés à publier la traduction de cet article.

Mais ce sont là des réunions locales ou nationales. Le IIe Concile du Vatican est un Concile général ou œcuménique. C'est la réunion de toute l'Eglise.

Le Concile et l'unité

Le mot « œcuménique » a donné naissance à une certaine confusion dans le public. Depuis ces dernières années, les chrétiens de toutes les dénominations parlent de « Mouvement œcuménique » ou de « dialogue œcuménique ». En terme non techniques, cela signifie la réunion de théologiens catholiques et protestants, dans le but d'exposer leurs croyances et d'entendre les autres faire le compte rendu authentique de leur doctrine. C'est là avant tout une tentative honnête de réunir des informations valables et de première main. Cela vaut pour les catholiques comme pour les protestants. Dans le passé, la mésentente et l'hostilité étaient souvent le fait non de la mauvaise volonté, mais de l'ignorance. La réputation de l'Eglise catholique souffre des versions grotesques de la doctrine catholique qui sont parfois acceptées par les protestants. De même, les catholiques sont souvent mal informés des croyances des protestants. Le but du mouvement œcuménique est d'éviter les malentendus et, par là, de promouvoir la charité chrétienne.

Mais ce n'est qu'incidemment qu'un Concile œcuménique s'occupe des doctrines des dénominations religieuses qui sont en dehors de l'Eglise. Le II[e] Concile du Vatican, comme tous les autres Conciles, sera donc avant tout, mais cependant pas uniquement, une affaire interne. Il se préoccupera de donner des exposés clairs de la foi catholique et de ses applications. Questions de doctrine, d'interprétation de la loi morale, de justice sociale, de droit canon et de liturgie, tout cela pourra avoir sa place dans les discussions des Pères du Concile.

Mais, comme nous le savons, le Pape a manifesté son fervent espoir de voir une splendide image de l'unité catholique émerger du Concile. Cela forcera l'admiration tant des fils de l'Eglise que de ceux qui sont en dehors du bercail de Pierre. Ainsi le II[e] Concile du Vatican peut devenir un instrument pour forger une unité plus étroite entre les chrétiens. Il peut être considéré comme œcuménique dans le double sens du terme.

Le Secrétariat pour l'union des chrétiens

Parmi les organes de la préparation du Concile, le Saint-Père a créé le Secrétariat pour l'union des chrétiens. Il est important de voir ce Secrétariat dans la perspective de l'ensemble du Concile. Nous ne devons pas perdre de vue qu'un Concile général a d'abord pour but les affaires de l'Eglise elle-même. C'est une erreur de parler du Secrétariat comme si c'était un fer de lance. Le principal travail de préparation a été fait par les Commissions. Les membres et les consulteurs de ces Commissions sont, outre les cardinaux, évêques et abbés, les théologiens et les canonistes les plus éminents du monde. Le Secrétariat pour l'union des chrétiens a un rôle plus modeste que celui des Commissions. Sa tâche principale est de se faire l'interprète de l'Eglise et du Concile à l'égard du monde, et de donner aux catholiques une compréhension plus claire et plus charitable de nos frères chrétiens.

Le Secrétariat est plutôt le geste d'un Pape au grand cœur à l'égard de tous ceux qui se glorifient du nom de chrétiens. C'est un appel paternel du Vicaire du Christ à mettre de côté les vieilles querelles. On ne doit plus accepter que le fanatisme prenne le masque de la ferveur. En créant le Secrétariat, le Pape rappelle à ses enfants que l'attachement passionné à la vieille foi n'inclut pas la haine de ceux qui professent des nouvelles doctrines formulées depuis le XVI[e] siècle. Le Pape dit à ceux qui ne sont pas de son troupeau qu'ils ont une place dans sa pensée et dans son cœur. Il les rassure et il leur dit qu'ils n'ont rien à craindre de ce formidable déploiement de force que sera le plus grand Concile œcuménique de tous les temps. Les erreurs, bien sûr, seront dénoncées, mais aucune attaque ne sera faite contre les hommes de bonne volonté.

Tout cela peut être présenté d'une façon plus concrète : comment le Concile du Vatican affectera-t-il les membres des autres religions ? Laissons de côté pour le moment les anglicans et tournons-nous vers les calvinistes, luthériens, baptistes, méthodistes et, sous cet aspect, les membres de l'Armée du salut. Tout en partageant certains points de vue, ils ont aussi des doctrines divergentes. Ils diffèrent, par exemple, dans toute leur façon de concevoir la nature de la Rédemption. Ils ne sont pas d'accord sur la nécessité, le nombre ou la nature des sacrements. Ce n'est pas le rôle du Concile du Vatican de confronter ou d'essayer de réconcilier ces différentes doctrines avec l'en[seignement] de l'Eglise catholique. Un Concil[e] général clarifie, mais n'altère pas l'enseignemen[t] traditionnel. Le Saint-Père a créé le Secrétaria[t] pour l'union des chrétiens en bonne partie pou[r] permettre aux chrétiens qui sont en dehors d[e] l'Eglise d'être au courant des développements d[e] la doctrine catholique. Mais le Secrétariat pourr[a] aussi informer le Concile sur l'interprétation qu[i] est donnée des termes théologiques par ceux qu[i] sont en dehors de l'Eglise. Des blessures inutile[s] pourront ainsi être évitées.

On a rapporté que le P. Stransky, un prêtr[e] américain membre du personnel permanent d[u] Secrétariat, a déclaré récemment à une conférenc[e] de presse, à Rome, que le II[e] Concile du Vatica[n] contribuera à dégager la voie de l'unité en pré[sentant] la vraie image de l'Eglise pour le profi[t] tant des catholiques que des non-catholiques. L[e] Secrétariat pour l'union des chrétiens, a-t-il dit[,] signifie que les non-catholiques qui veulent com[muniquer] avec le Vatican « savent maintenan[t] à qui s'adresser ».

Le Secrétariat doit être vu dans sa vraie pers[pective]. C'est une branche séparée plutôt qu'u[n] organe essentiel du Concile général et il pourr[a] subsister après le Concile. Mais c'est le Saint[-]Siège qui décidera de la question de savoir si l[e] Secrétariat deviendra ou non permanent sous un[e] forme ou sous une autre. Jusqu'à maintenant aucune décision n'a été rendue publique.

La principale préoccupation du Concile, il fau[t] le répéter, n'est pas ceux qui sont en dehors d[e] l'Eglise, mais la vie spirituelle du clergé, des reli[gieux] et religieuses, et des fidèles catholiques[.] Mais cela montre la largeur de vue du Saint-Pèr[e] qu'il ait voulu, par le Secrétariat, donner à ceu[x] qui sont en dehors de l'Eglise le moyen de prendr[e] part aux fruits du prochain Concile. Les membre[s] du Secrétariat ont été choisis en bonne partie e[n] raison de leur expérience personnelle dans le[s] rapports avec les chrétiens des autres dénomina[tions]. Le Secrétariat est une tentative de cour[toisie] chrétienne. L'une de ses tâches est de mon[trer] clairement à ceux qui sont en dehors d[e] l'Eglise que le Concile général est destiné [à] exposer la doctrine catholique et non à blesse[r] ceux qui ne la partagent pas.

Le Secrétariat a déjà prouvé son utilité. Par[-]tout nous voyons se développer les relations entr[e] Eglises. L'Angleterre a déjà expérimenté combie[n] il est bienfaisant pour tous les chrétiens de s'ar[rêter] à ce qu'ils ont en commun plutôt qu'à c[e] qui les divise. L'existence du Secrétariat a san[s] aucun doute contribué à rendre possible la ren[contre] spectaculaire du Pape et du primat an[glican]. Ce déploiement de charité chrétienne [a] réconforté tous les chrétiens qui aspirent à l'unité[.] Mais ce n'est qu'un exemple de l'estime crois[sante] que les chrétiens ont les uns pour les autres[,] ce dont nous sommes largement redevables a[u] Pape Jean.

Plaidoyer pour les catholiques anglais. Les données particulières du problème de l'unité en Angleterre

Le Secrétariat pour l'union des chrétiens revê[t] une importance spéciale pour l'Angleterre et l[e] monde de langue anglaise. Ce n'est pas pa[r] hasard que tant de membres et de consulteur[s] du Secrétariat ont été choisis dans notre pays[.] Trois des membres sont anglais : Mgr Holland

évêque coadjuteur de Portsmouth ; le R. P. Gerard Corr, O. S. M., et moi-même. Parmi les consulteurs, il y a Mgr H. Francis Davis et le R. P. Maurice Bevenot, S. J. (*).

Le Saint-Siège, sans sous-estimer l'importance des non-conformistes, reconnaît la place spéciale occupée par l'Eglise d'Angleterre. De même que les Eglises libres, elle n'est pas limitée à l'Angleterre, ni même au Commonwealth, son influence s'étend à tout le monde de langue anglaise. Mais, de plus, Canterbury est un symbole et un foyer de sentiment religieux pour des millions de chrétiens. Il peut ne pas avoir l'autorité de Rome ni l'attrait magique de Constantinople, mais il a une signification unique du point de vue à la fois historique et affectif.

La prononciation de l'anglais fait le désespoir des étrangers. Ses règles apparaissent plutôt comme des suites d'exceptions. Il est impossible d'expliquer à un étranger pourquoi des mots comme *tough, though* et *through* ne se prononcent pas de la même façon. Mais s'il est difficile pour les étrangers de connaître la prononciation de l'anglais, il leur est encore plus difficile de connaître l'Eglise anglaise. Il est naturel pour eux d'assimiler les anglicans aux protestants de chez eux. Mais la séparation géographique et les caractéristiques nationales sont encore ce qui différencie le moins les protestants anglais et ceux du continent. La réforme protestante à l'étranger a peu de ressemblance avec le changement de religion de l'Angleterre. Il est vrai que Martin Luther était le père de la Réforme protestante, mais il a eu beaucoup moins d'importance pour la création de l'Eglise d'Angleterre que le roi Henry VIII et ses successeurs. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire de la Réforme en Angleterre. Qu'il nous suffise de dire que ses causes et ses effets n'ont rien de comparables avec ceux de la Réforme à l'étranger.

Le non-catholique du continent, par exemple, ne niera pas que son Eglise a rompu les relations avec l'Eglise catholique. Même si un membre actuel d'une Eglise réformée se dit catholiqupe, il ne doute pas que son Eglise soit une nouvelle Eglise. L'Eglise de Rome, dira-t-il, est devenue corrompue, il était nécessaire de créer une nouvelle Eglise basée sur la Bible. Même s'il dit appartenir à une Eglise qui est catholique, il soulignera qu'elle est essentiellement protestante et réformée. La position anglaise présente des différences subtiles. C'est plus qu'une question de mots (bien que le sens des mots ajoute à la confusion). Avant la Réforme protestante, l'Eglise catholique de notre pays était parfois appelée *Ecclesia anglicana,* dont la traduction littérale est naturellement : « Eglise anglicane ». Mais pour les catholiques anglais du XVIe siècle, l'*Ecclesia anglicana* c'était l'Eglise de Rome en Angleterre. Aujourd'hui, l'Eglise d'Angleterre prétend être la moderne Eglise anglicane ; en fait, l'*Ecclesia anglicana* des anciens temps. D'où la confusion.

Je ne soulève pas la question dans un esprit de controverse, mais parce que je crois que c'est là la base d'une bonne part du malentendu qu'il y a entre les catholiques du continent et ceux d'Angleterre dans leur façon de voir l'Eglise d'Angleterre.

C'est une question extrêmement importante pour ceux qui cherchent l'unité chrétienne dans la vérité et la charité. Beaucoup d'Anglicans croient honnêtement que ce sont eux, et non nous, qui sont les héritiers de l'Eglise de saint Augustin. Posons la question d'une façon plus dramatique qui fera mieux apparaître la réponse : si saint Augustin devait revenir en Angleterre en 1961, célébrerait-il la messe à la cathédrale de Canterbury ou à celle de Westminster ? S'il voulait rencontrer les évêques anglais, irait-il à la Conférence de Lambeth ou à la réunion catholique de la hiérarchie catholique ? Pour les catholiques, la réponse ne fait pas de doute, mais à cause de cela, ils sont portés à douter de la bonne foi de ceux qui donnent une réponse différente. Cependant, une grande expérience des anglicans et une étroite amitié avec beaucoup de leurs dirigeants m'ont montré que le clergé et les fidèles de l'Eglise d'Angleterre se considèrent sincèrement comme les successeurs légitimes du clergé et des fidèles de l'Angleterre médiévale. Ils estiment avoir conservé la doctrine enseignée par saint Augustin, alors que nous, nous l'avons perdue. Ils ne sont pas impressionnés par le fait que ce soit le Vicaire du Christ qui continue à remettre le pallium aux archevêques catholiques, de même que le Pape Grégoire le Grand avait remis le pallium à saint Augustin. Ils affirment que les Anglicans sont les authentiques catholiques et que nous, nous sommes une secte romaine.

Tout cela doit être rappelé pour éclairer ceux qui critiquent les catholiques anglais, car non seulement certains anglicans, mais aussi certains catholiques du continent nous suspectent de manquer d'enthousiasme pour nous rapprocher de l'Eglise d'Angleterre. Seuls ceux qui connaissent bien les problèmes des relations entre anglicans et catholiques anglais peuvent comprendre nos difficultés. Il ne s'agit pas là de points de discussion, mais de questions qui affectent le salut des âmes. Notre attitude ne découle aucunement d'amers souvenirs de persécutions. Nous savons qu'au XVIe siècle des protestants aussi bien que des catholiques ont subi le martyre. Nous ne continuons pas à bouder à cause de ce que la reine Elizabeth Ire a fait aux martyrs anglais. Tout comme les anglicans éclairés n'entretiennent plus leurs griefs contre Marie Tudor. Tyburn et Smithfield n'ont donné de gloire et de prestige qu'à leurs victimes. Les catholiques anglais ne vivent pas dans le passé. On peut nous accuser d'être trop sur nos gardes, mais pas d'avoir de la haine ou de manquer de charité.

Notre attitude est logique et inévitable. Reconnaître aux anglicans, au nom de la charité, que ce sont eux les catholiques d'origine et que nous sommes des immigrants romains serait leur rendre un mauvais service. Il suffit que nous respections leurs convictions et que nous ne mettions pas en doute leur bonne foi. Les convertis connaissent mieux que quiconque les drames de conscience qu'implique la conversion. Le ministre qui se prend à douter de la validité de ses ordres serait trompé si, au nom de la charité, un prêtre catholique venait lui dire de ne pas tenir compte de ses doutes. C'est une des raisons pour lesquelles les catholiques d'Angleterre se gardent de toute parole ou geste qui pourraient autoriser à prétendre qu'ils savent être dans l'erreur. Ce n'est pas en dissimulant la doctrine catholique qu'on sert l'unité chrétienne, mais en la proclamant en toute franchise et honnêteté. Mon amitié personavec le D[r] Ramsey, l'archevêque de Canterbury,

(*) Il faut y ajouter S. Exc. Mgr Hart, évêque de Dunkeld (*l'Osservatore Romano* du 3.9.1961).

est bien connue. Elle montre que la charité est compatible avec la franche connaissance de part et d'autre de nos différences dans la foi (2).

On pense communément, mais à tort, que la hiérarchie anglaise n'a pas de sympathie pour le mouvement œcuménique. Je montrerai plus loin pourquoi cela n'est pas vrai. Mais qu'on me permette d'abord de dire encore une fois que cette fausse idée de notre attitude provient surtout de l'ignorance de la position historique de l'Eglise catholique en Angleterre. Il vaut mieux risquer d'être taxé d'intolérance plutôt que d'apparaître comme une pierre d'achoppement pour ceux qui se tournent vers le Saint-Siège comme vers le centre de la chrétienté. Notre devoir de chrétiens nous demande d'éviter d'offenser, mais il nous demande aussi de refuser d'amenuiser ou de défigurer la doctrine catholique. Du reste, les protestants méprisent les catholiques qui essayent de déguiser les dogmes de leur foi.

LE COMITÉ ANGLAIS POUR L'UNION DES CHRÉTIENS

Pour que les catholiques de ce pays puissent jouer un rôle de premier ordre en faveur de l'unité chrétienne, la hiérarchie a créé son propre Comité pour seconder les efforts du Secrétariat de Rome. Avec la chaude approbation du Saint-Père et l'encouragement du cardinal Bea, la hiérarchie a désigné les évêques suivants pour agir en son nom : l'évêque de Shrewsbury et l'évêque de Clifton (3), Mgr Cashman et Mgr Holland. Le Comité se réunit sous ma direction et de temps à autre il donnera des directives au clergé et aux fidèles. C'est le profond désir de la hiérarchie que tous prennent part à un apostolat si cher au cœur du Souverain Pontife.

Le Comité a son secrétariat à l'adresse suivante : *The cathedral buildings, Brownlow Hill, Liverpool.* Les prêtres et les laïcs qui ont besoin de conseils et d'aide peuvent écrire à cette adresse.

Les chrétiens de toutes dénominations de ce pays, pour reprendre l'expression du P. Stransky, « sauront maintenant à qui s'adresser ». Dieu veuille que le travail de ce Comité approfondisse la foi et la charité des catholiques, et montre à ceux qui sont en dehors de l'Eglise la détermination de la hiérarchie de se faire l'écho de la ferveur paternelle du Pape Jean (4).

(2) Cette amitié est bien exprimée dans le dialogue télévisé entre Mgr Heenan et le Dr Ramsey, dont nous avons publié le texte dans notre numéro du 5 mars dernier (col. 305).

(3) Respectivement, NN. SS. John Murphy (il vient d'être nommé archevêque de Cardiff, O. R., 27.8.1961) et Joseph Rudderham.

(4) *L'hebdomadaire anglican* Church Times *écrit à propos de la création de ce Comité* (11 *août* 1961) :

Il faut saluer chaleureusement l'annonce faite cette semaine de la création d'un Comité catholique romain... destiné à promouvoir l'unité entre tous les chrétiens de ce pays...

C'est un gain pur et simple que l'Eglise catholique romaine en Angleterre, tout en soulignant les divergences doctrinales, fasse maintenant officiellement appel à « la charité, l'amitié et l'amour entre chrétiens ». Tous les chrétiens devraient remercier Dieu pour cette évolution qui devrait signifier au moins une nouvelle détermination de la part des catholiques romains de voir en leurs frères chrétiens non des hérétiques mis au banc du genre humain, mais des frères dans le Christ.

Les pèlerins de l'Unité

CE QUI EST IMPLIQUÉ DANS LES PRESCRIPTIONS DU SAINT-SIÈGE CONCERNANT L'ŒCUMÉNISNE

Avant sa mort, survenue le 16 *avril dernier, le R. P. Mauricio Gordillo, S. J., vice-président de l'Institut pontifical oriental, membre de la Commission préconciliaire des Eglises orientales, avait rédigé, sous ce titre, l'article suivant, à l'intention de l'édition italienne de la revue* Unitas (*) :

En dépouillant la littérature œcuménique de 1925, à l'occasion du premier Congrès de l'association *Life and Work* (Vie et Travail), nous y trouvons encore vive la profonde impression qu'éveillèrent les nombreuses caravanes des « Pèlerins de l'Unité ». Ils se réunirent de toutes parts à Stockholm, avides d'assister à l'aurore d'un nouveau jour de paix et de réconciliation entre les Eglises chrétiennes. Depuis lors et dans la suite, les « Pèlerins de l'Unité », soit par leurs Congrès généraux, soit par les réunions de leurs Comités permanents, ont planté leurs tentes dans les cinq continents, répandant leurs espérances. Et il ne s'agissait pas d'un noble mais passager vagabondage. Partout où s'arrêtaient les « Pèlerins de l'Unité » jaillissaient de nouvelles sources grossissant les deux courants du mouvement œcuménique qui se réunirent en 1937 dans le lit plus large et plus profond de l'actuel Conseil œcuménique des Eglises.

Dès le début, dans les assises œcuméniques, on vit à côté des protestants de nombreux membres des diverses Eglises chrétiennes orientales séparées. Par contre, les catholiques se maintinrent à une certaine distance, obéissant aux ordres de l'autorité ecclésiastique qui fixa les limites dans lesquelles devait se tenir leur participation au colloque œcuménique. Je voudrais examiner le contenu de cette législation ; y prendre ce « *sensus Ecclesiae* » nécessaire pour harmoniser notre action avec les intentions de la sainte Eglise ; parce que, même dans le domaine de l'œcuménisme, se vérifie le mot de l'apôtre saint Paul : *Littera occidit, spiritus autem vivificat* (*II Cor.*, III, 6). Celui qui s'arrêterait aux sèches déclarations faites à plusieurs reprises par la suprême sacrée congrégation du Saint-Office, appliquant inexorablement aux réunions du mouvement œcuménique la règle générale du Code du droit canon (1), pourrait les trouver rigides au point d'étouffer presque à sa naissance toute contribution du côté catholique. Cependant, celui qui examine d'une façon plus approfondie les grands principes qui les ont inspirées et qui sans cesse les appuient verra que les horizons s'élargissent, que les perspectives d'activités fécondes se révèlent pleines de prometteuses espérances.

(*) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte italien publié par *Unitas* (avril-juin 1961). Les références à *la D. C.* sont de notre rédaction.

L'édition française de *Unitas* (2-3 trimestre 1961, pp. 130-134) a consacré une notice biographique au R. P. Gordillo.

(1) « Les catholiques éviteront les échanges d'idées ou discussions, surtout publiques, avec les non-catholiques sans la permission du Saint-Siège ou, en cas d'urgence, de l'Ordinaire du lieu. » (Canon 1325, § 3.) Le monitum de la sacrée congrégation du Saint-Office se réfère expressément à ce canon en avertissant : « Ces prescriptions doivent être à plus forte raison respectées quand il s'agit de réunions qu'on appelle « œcuméniques », *Acta Apostolicae Sedis*, XL (1948), p. 257. — Cf. *D. C.*, n° 1019 du 20 juin 1948, col. 809.

Comptant sur la bienveillante patience des lecteurs d'*Unitas*, je me propose de développer ces implications des documents du Saint-Siège sur la participation des catholiques au mouvement œcuménique, après avoir rappelé brièvement l'historique de la première formulation et du développement progressif de la législation en vigueur.

I

Règles données par le Saint-Siège pour la participation des catholiques au mouvement œcuménique

L'Eglise de Rome avait clairement défini sa position bien avant qu'en 1914 apparût sur la scène le grand mouvement œcuménique, sous sa double forme : *Christianisme pratique* (comme s'appela à partir de 1929 *Life and Work*) et *Foi et Constitution* (*Faith and Order*) dont la fusion devait, après les Congrès d'Oxford et d'Edimbourg, en 1937, donner naissance au grand *Conseil œcuménique des Eglises*.

L'occasion se présenta en Angleterre vers la moitié du XIXe siècle, alors que l'inquiétude religieuse, connue sous le nom de mouvement d'Oxford, travaillait profondément ce pays. Emporté par son zèle ardent de néophyte, Ambroise Phillips de Lisle (2) écrivit dans les premiers mois de 1857 son opuscule : *On the future Unity of Christendom* et dans le mois de mai de la même année, il envoya une longue lettre au cardinal préfet de la congrégation de *Propaganda Fide*, demandant la Bénédiction du Saint-Père pour un grand mouvement qui devait amener presque immédiatement à l'unité dix évêques et deux mille pasteurs et même à brève échéance l'ensemble de l'Eglise anglicane. Bien que le primat d'Angleterre, le cardinal Wiseman, l'ait mis en garde contre le trop facile enthousiasme de Phillips de Lisle, le cardinal préfet répondit en des termes tels que Phillips de Lisle, encouragé par l'approbation de Rome, et en union avec un autre catholique, A. N. Pugin, et d'autres anglo-catholiques, le Dr George Frederic Lee et l'évêque Forbes, de Brechin, fonda le 8 septembre 1857 l'Association pour promouvoir l'unité de la chrétienté (*Association for the promotion of the Unity of Christendom*) ouverte aux catholiques, aux anglicans et aux orthodoxes d'Orient (3).

L'Association vécut ses premières années sans aucune opposition. Rome y aquiesçait, et même partageait les espérances du fondateur. L'autorité du cardinal Wiseman empêchait l'opposition intérieure de se manifester. On arriva ainsi à 1864. L'Association groupait dans ses rangs cinq mille anglicans, mille catholiques et trois cents orthodoxes.

Mais c'est alors que le vent devint contraire. A Westminster, le cardinal Wiseman, dont les énergies étaient déjà minées par la maladie, laissa faire l'ardent Mgr Henry Edward Manning (4), ouvertement ennemi de l'Association, non pour des motifs théologiques, mais plutôt pour des raisons d'ordre pastoral : la présence des catholiques pouvait ralentir le flot des conversions individuelles. Telle fut l'opinion des évêques anglais au Synode de 1864, non sans l'influence de Mgr Manning, dont le zèle s'étendait déjà en ces années jusqu'à Rome, où la congrégation de *Propaganda Fide* et le Saint-Office avaient examiné les actes du Synode et l'avis des évêques d'Angleterre sur l'Association pour l'unité.

Rome se rallia au vœu des prélats anglais, et leurs idées passèrent dans l'*Epistula ad omnes Angliae episcopos*, signée par le cardinal Patrizi, le 16 septembre 1864 (5). Celle-ci interdisait aux catholiques de faire partie de l'Association pour promouvoir l'unité de la chrétienté, afin que leur présence ne devînt pas une reconnaissance, au moins tacite, de la *théorie des trois branches :* catholique, orthodoxe et anglicane, entraînant le risque d'indifférentisme et de scandale, même pour les non-catholiques, qui s'éloigneraient encore de la conversion, comme on le lisait à la fin du document où était résumée la doctrine qui y était exposée (6).

Le fondateur Ambroise Phillips de Lisle se soumit, imité par tous les catholiques. Mais les membres de l'Association appartenant au clergé anglo-catholique se crurent en devoir d'envoyer au cardinal Patrizi une lettre qui portait la signature de 193 d'entre eux, faisant valoir que la fin de l'Association était limitée à la prière en commun pour l'unité de l'Eglise voulue par le Christ, et cherchant à éviter la suspicion de la *théorie des trois branches :* si les trois confessions devaient s'appeler « catholiques », il s'agirait non d'un droit à porter ce nom mais d'un simple fait sanctionné par la coutume (7).

Cette lettre offrit l'occasion au nouvel archevêque de Westminster, le futur cardinal Manning, d'obtenir une nouvelle interdiction formelle du Saint-Office. D'abord par son procureur à Rome, puis au cours de sa visite à la Ville éternelle en septembre 1865, il multiplia ses efforts en ce sens aussi longtemps qu'il n'eut pas obtenu que ses vues sur la participation des catholiques aux associations interconfessionnelles fussent de nouveau approuvées. Le 8 novembre 1865, le cardinal Patrizi répondit aux anglo-catholiques (appelés dans ce document puséistes), en insistant sur l'unicité et l'indéfectibilité de l'Eglise fondée par le Christ sur Pierre et ses successeurs, et en leur adressant, également au nom du Pape Pie IX, un pressant appel à revenir au sein de leur commune mère (8). On dit que Manning n'en resta pas entièrement satisfait. Mais en réalité, la crainte de Manning et des évêques anglais que dans ces Associations les avantages possibles ne compensent pas le péril d'indifférentisme et d'arrêt du mouvement des conversions, s'était imposée à Rome. La décision du Saint-Siège était désormais claire et bien définie.

De plus, l'interdiction ne concernait pas seulement l'Association anglaise, elle avait une portée générale : « On veillera attentivement à ce que les catholiques ne s'inscrivent pas à la Société dont on a parlé, ni à d'autres semblables, et à ce qu'ils ne les favorisent en aucune manière (9). » Le cas se présenta, par exemple, aux Etats-Unis, sous le Pape Léon XIII. Dans une lettre au délégué apostolique Satolli du 18 septembre 1895, à propos de certaines réunions entre catholiques et protestants pour traiter des sujets de religion et de morale, on trouve ceci : « Bien que ces réunions en commun aient été tolérées jusqu'à maintenant, il semble préférable que les catholiques tiennent leurs réunions à part mais, pour qu'elles deviennent utiles même aux autres, on pourra les tenir de manière qu'elles restent ouvertes à tous,

---

(2) E. S. Purcell, *The Life and Letters of Ambrose de Lisle*. 2 vol., London, 1900.

(3) H. R. T. Brandreth, *Dr Lee of Lambeth*. London, 1951, p. 76-117. Traitent plus brièvement de cette association : M. Pribilla, S. J., *Um kirchliche Einheit, Stockholm-Lausanne-Rom*. Freiburg i. Br. 1929, p. 212-217 ; R. Aubert, *le Saint-Siège et l'Union des Eglises*. Bruxelles, 1947, p. 17-19 ; H. R. T. Brandreth, *O. G. S., Approaches of the Churches towards each other in the nineteenth Century*, dans l'ouvrage de R. Rouse et St Ch. Neill, *A History of the Ecumenical Movement*. London, 1954, p. 278-279.

(4) E. S. Purcell, *Life of Cardinal Manning*. 2 vol., London, t. II, p. 275 et s.

(5) *Acta Sanctae Sedis*. (*Acta ex iis quae apud Sanctam Sedem geruntur*), II (1870), p. 657-660.

(6) *Ibid.*, p. 660. L'interdiction est ainsi exprimée : « On apportera le plus grand soin à ce que les catholiques, pour des motifs de piété, ou induits en erreur par de fâcheuses opinions, ne s'inscrivent à la Société dont il est parlé ou à d'autres semblables ou les favorisent de quelque façon que ce soit. »

(7) *Acta Sanctae Sedis*, II (1870), p. 661-662.

(8) *Acta Sanctae Sedis*, II (1870), p. 662-668.

(9) *Acta Sanctae Sedis*, II (1870), p. 660.

même à ceux qui sont séparés de l'Eglise catholique (10). » Mais les règles adoptées par Rome acquirent une singulière importance quand se présenta la grande question de la collaboration des catholiques au mouvement œcuménique.

Le premier secrétaire de *Faith and Order*, Robert H. Gardiner eut, en 1914, un échange de lettres avec le cardinal Pietro Gasparri, secrétaire d'Etat de Benoît XV ; lettres empreintes d'un grand esprit de charité et de mutuelle estime, au point que Gardiner demanda et obtint qu'elles soient publiées (11). A peine finie la première guerre mondiale, une délégation conduite par l'évêque Anderson, de Chicago, après avoir parcouru le Proche et le Moyen-Orient, se rendit à Rome, où elle fut reçue en audience par le Souverain Pontife, le 16 mai 1919 (12). Les délégués restèrent frappés par la cordialité personnelle du Saint-Père. Mais, à la sortie de la salle des audiences, le cardinal Cerretti leur communiqua la réponse officielle du Pape : tout en souhaitant cordialement bon succès à tous leurs travaux, le Vatican devait maintenir la position prise en 1864 et 1865 dans la lettre aux évêques d'Angleterre et celle « à quelques puséistes ».

Ces deux documents furent imprimés une seconde fois à la suite de la résolution prise par le Saint-Office le 2 juillet 1919. A la question : « Les interdictions portées le 16 septembre 1864 doivent-elles être appliquées et respectées par les fidèles pour tous les autres congrès ou réunions publics et privés organisés par des non-catholiques en vue de l'union de tous les groupes qui se disent chrétiens ? », LL. EEm. les cardinaux répondirent : « Affirmativement, et on devra de nouveau publier dans la revue officielle du Saint-Siège, les lettres mentionnées plus haut ainsi que celles adressées le 8 novembre 1865 à quelques puséistes anglais » (13) ; c'est-à-dire, la réponse du cardinal Patrizi aux anglo-catholiques, spirituellement apparentés à Pusey (bien que celui-ci personnellement ne semble pas avoir donné son appui à l'Association pour promouvoir l'unité de la chrétienté).

Telle fut la première intervention de Rome dans le problème œcuménique. Ce ne sera pas la dernière. Une interdiction semblable sera répétée par le Saint-Office dans son *Monitum* publié le 5 juin 1948 au moment où la première assemblée du Conseil œcuménique des Eglises allait se tenir à Amsterdam. Avec le rappel du canon 1325, § 3 qui avait donné forme juridique aux dispositions de 1864, il y est dit expressément : « Ces dispositions doivent être à plus forte raison respectées quand il s'agit de réunions qu'on appelle « œcuméniques ». Sans le consentement préalable du Saint-Siège, les catholiques, tant les laïcs que les clercs, ne peuvent en aucune façon y assister (14). »

Finalement, le 1er mars 1950 paraissaient dans les *Acta apostolicae Sedis* l'*Instruction de la suprême sacrée congrégation du Saint-Office sur le mouvement œcuménique* (15) ; laquelle, au dire du P. Charles Boyer, constitue la « grande charte »

---

(10) *Acta Leonis XIII*, t. VI, p. 97.

(11) Elles parurent, en effet, dans les Actes de *Faith and Order* de 1916, et la *Revue hebdomadaire*, Paris, 1917, en donna une version française. M. PRIBILLA, S. J., en donne, dans l'ouvrage cité, le texte dans un latin élégant, p. 314-318. (Nous donnons à la fin de cet article la traduction parue dans la *Revue hebdomadaire*.)

(12) *La Civiltà Cattolica*, 1919, t. IV, p. 289 et s.

(13) *Acta Apostolicae Sedis*, XI (1919), p. 309-316.

(14) *Acta Apostolicae Sedis*, XL (1948), p. 257. — Cf. *D. C.*, n° 1019 du 20 juin 1948, col. 809.

(15) *Acta Apostolicae Sedis*, XLII (1950), p. 142-147. Bien que rendue publique le 1er mars 1950, l'*Instruction* porte la date du 20 décembre 1949. — Cf. *D. C.*, n° 1064 du 12 mars 1950, col. 329-335.

de l'œcuménisme catholique (16). Elle donne u[ne] législation complète et raisonnée qui fixe les pri[n]cipes de base concernant la constitution divine [de] l'Eglise à la lumière des encycliques *Satis cogn[i]tum* de Léon XIII, *Mortalium animos* de Pie [XI] et *Mystici Corporis* de Pie XII ; elle donne l[es] règles pour éviter le « faux irénisme » qui cac[he] artificieusement des aspects de la doctrine cath[o]lique, ou bien exagère ou déforme quelque peu l[es] termes du problème œcuménique ; et, enfin, el[le] précise dans la pratique comment maintenir so[us] la vigilance de l'autorité ecclésiastique les re[n]contres interconfessionnelles (17) ; certaines [de] celles-ci ont pu se tenir à la faculté de théolog[ie] du Saulchoir (Paris) et ailleurs, avec la partic[i]pation d'orthodoxes et de protestants. De plu[s,] pour mieux préparer de semblables rencontre[s,] depuis 1950, avec l'approbation du Saint-Siège, le secrétaire actuel du *Secrétariat pour l'union d[es] chrétiens*, adjoint aux Commissions préparatoir[es] du IIe Concile du Vatican, Mgr Jean Willebrand[s,] fonda *la Conférence internationale catholique po[ur] les questions œcuméniques*, qui réunit aujourd'h[ui] un bon nombre de spécialistes et d'apôtres [de] l'Union.

Si l'on jette un regard en arrière sur l'évolu[]tion de cette législation durant tout un siècle, [on] peut avoir des impressions quelque peu diverse[s.] Robert Auger, en 1947, croyait y trouver un ce[r]tain déplacement qui lui permettait de parler d'u[n] œcuménisme progressif faisant son chemin au sei[n] de la Curie romaine (18). Plus récemment encor[e,] l'écrivain bien connu, Maurice Villain, héritier [et] continuateur de l'abbé Couturier, manifeste u[n] semblable sentiment. Dans sa note de 1948, a[c]cueillie par le Conseil œcuménique des Eglise[s] (19), il exprimait sa conviction qu'un changemen[t] radical, favorable à l'œcuménisme, pouvait et de[]vait se produire parmi les catholiques. A la fi[n] de son livre récent sur l'œcuménisme, fini de re[]diger à Noël 1957, il salue le changement qu[i] s'opère dans l'Eglise de France et dans celle d[e] Rome, comme l'aurore d'un jour nouveau, charg[é] de promesses (20). Egalement des œcuméniste[s] protestants, comme Christen E. Skydsgaard (21) [et] le secrétaire général du Conseil mondial de[s] Eglises lui-même, Willem Adolf Visser't Hooft s'expriment de la même façon. Ce dernier, e[n] 1956, commença à mitiger son jugement sévère su[r] les catholiques, en reconnaissant avec joie que le[s] sympathies à l'égard de l'œcuménisme se répan[]daient parmi les écrivains catholiques (22).

II

LES GRANDS PRINCIPES QUI INSPIRENT LES RÈGLES DU SAINT-SIÈGE

Ces deux derniers auteurs semblent faire un[e] nette distinction entre l'attitude de quelques-un[s] de nos auteurs contemporains et la législation

---

(16) Sur la littérature, abondante de part et d'autre à propos de l'*Instruction*, immédiatement après sa publication, cf. P. DAMBORIENA, S. J., *Roma y el Ecumenismo. Glosas historicas a una Instruccion de Santo Oficio* dans *Razon y Fe*, juillet-août 1950, p. 85-108.

(17) M. PRIBILLA, S. J., *Rom und die Oecumenische Bewegung*, dans *Stimme der Zeit*, avril 1950, p. 37-41.

(18) R. AUBERT, *le Saint-Siège et l'Union des Eglises* (Collection « Chrétienté Nouvelle ».) Bruxelles, 1947, p. 85, 152-158.

(19) *A Supplementary Note by a Roman Catholic Writer* ; dans *The Universal Church in God's Design*, London, 1948, p. 169-176.

(20) M. VILLAIN, *Introduction à l'œcuménisme*. Casterman, Tournai, Paris, 1958, p. 227-229 : Raisons d'espérer.

(21) KR. E. SKYDSGAARD, *The Roman Catholic Church and the Ecumenical Movement*, dans *The Universal Church in God's Design*. London, 1948, p. 155-168.

(22) W. A. VISSER'T HOOFT, *Notes on Roman Catholic Writings concerning Ecumenism* ; dans *Ecumenical Review*, VIII (1955-1956), p. 190-197.

adoptée par l'Eglise romaine, comme s'il était nécessaire d'enfreindre cette législation ou du moins de l'altérer substantiellement pour réaliser un travail positif dans le domaine de l'œcuménisme. Comme je l'ai déjà dit au début, une étude sereine et objective de son contenu aboutit à des résultats bien différents.

Une première constatation, qui pourrait paraître à première vue superficielle, mais qui en réalité encadre tout le problème, concerne la nature même du mouvement œcuménique d'aujourd'hui. Le chanoine Oliver Stratford Tomkins, président du Comité de travail de la Commission *Faith and Order*, dans sa contribution à l'histoire du mouvement œcuménique (23), cite une phrase hautement significative de l'*Instruction* de 1950 sur l'action de l'Esprit-Saint dans la ferveur actuelle de l'œcuménisme. L'Instruction *Ecclesia catholica* décrit, en effet, le mouvement en ces termes : « Or, dans plusieurs parties du monde, soit à cause des événements extérieurs et du changement des dispositions intérieures, soit surtout grâce aux prières communes des fidèles, *sous l'inspiration de la grâce du Saint-Esprit*, le désir s'est fait de jour en jour plus vif dans le cœur de beaucoup d'hommes séparés de l'Eglise catholique que tous ceux qui croient au Christ Notre-Seigneur reviennent à l'unité. Il y a là pour les fils de la véritable Eglise une source de sainte joie dans le Seigneur et une invitation à aider tous ceux qui cherchent sincèrement la vérité, en demandant pour eux à Dieu, par d'instantes prières, la lumière et la force nécessaires (24). »

On peut et on doit, bien à raison, souligner ces mots. Mais il faut ajouter qu'ils ne représentent pas une nouveauté. La même idée se trouve déjà clairement exprimée dans la lettre de 1865 adressée aux anglicans de l'Association anglaise pour promouvoir l'unité de la chrétienté. Cette lettre se clôt sur un vœu exprimé par le Souverain Pontife Pie IX : « Veuille le ciel que l'œuvre que le Saint-Esprit a commencée en vous... soit menée par le même Esprit sans tarder à son complet achèvement ! (25) » Ce sentiment est renforcé par une note ajoutée à la fin du texte : « Alors que les non-catholiques du clergé anglican cherchent concrètement une réunion de la chrétienté, recherche qui, si elle est faite avec un cœur sincère, sans feinte, comme ils le disent, les conduira facilement à la véritable unité catholique, *par l'action de la grâce divine*... (26) »

Sous cette lumière de grâce divine du Saint-Esprit, le mouvement œcuménique n'apparaît pas comme un mouvement adverse qui nous fait courir aux armes, mais bien comme quelque chose de providentiel dans le plan divin, qui achemine les âmes vers l'unité de l'Eglise voulue par son divin Fondateur. Dès lors, notre mission ne sera pas d'éteindre la flamme de l'Esprit, mais de la raviver par tous les moyens aptes à favoriser la motion interne de la grâce, comme le rappelle à tous l'*Instruction du Saint-Office*. Cela demande de chacun de nous un sentiment sincère de franche sympathie, et de plus une contribution positive au bon succès de l'effort fait au sein du mouvement œcuménique.

Les suprêmes pasteurs de l'Eglise peuvent nous donner l'exemple d'un intérêt non seulement courtois, mais profondément ressenti. Il suffit pour cela de relire encore une fois les lettres écrites

---

(23) A. Str. Tomkins, *The Roman Catholic Church and the Ecumenical Movement*, dans l'ouvrage de R. Rouse et St. Ch. Neill, *A History of the Ecumenical Movement*, p. 677-693 et p. 692.

(24) *Acta Apostolicae Sedis*, XLII (1950), p. 142. — Cf. *D. C.*, nº 1064 du 12 mars 1950, col. 330.

(25) *Acta Sanctae Sedis*, II (1870), p. 667.

(26) *Ibid.*, p. 667-668. Il convient de remarquer que cette note fut omise dans la nouvelle publication du document faite en 1919. — Cf. *Acta Apostolicae Sedis*, XI (1919), p. 316.

sur l'ordre de Benoît XV par son secrétaire d'Etat le cardinal Pierre Gasparri aux promoteurs de l'Association œcuménique *Faith and Order*. A une première lettre envoyée par Robert Gardiner, le 2 novembre 1914, le cardinal répond le 18 novembre en lui annonçant que le Saint-Père venait d'être informé du projet : « Je ne peux dire avec des mots la charité que le Souverain Pontife a manifestée à votre égard... L'auguste Pontife a été heureux d'apprendre votre dessein de rechercher, d'un cœur sincère et sans préjugés, la vraie forme de l'Eglise. C'est pourquoi Sa Sainteté vous exprime ses vœux les plus ardents et adresse ses plus instantes prières au Christ Jésus pour que tout réussisse selon votre plan (27). » Plus tard, le 7 avril 1915, le cardinal écrit de nouveau « à l'illustrissime seigneur H. Gardiner, secrétaire du Congrès universel de « Foi et Constitution » (*Faith and Order*) » : « Le Souverain Pontife ayant eu connaissance de votre respectueux hommage, loue comme elle le mérite la généreuse dévotion que manifestent à l'égard de la Chaire du Prince suprême des apôtres tous ceux qui ont participé à l'Assemblée générale de l'Eglise épiscopalienne américaine pour écarter les dissensions entre les diverses Eglises chrétiennes et pour la conquête de cette unité du troupeau du Christ, unité que le Christ lui-même, au prix de son sang, a affermie sur une seule pierre et sur un seul fondement (28). » Après le cruel conflit de la première guerre mondiale, le 19 juin 1918, le cardinal Gasparri fera parvenir l'encouragement du Saint-Père aux trois primats scandinaves : Tandberg, de Christiania ; Ostenfeld, de Copenhague, et Soederblom, d'Upsala, chefs de *Life and Work* : « C'est avec un vif plaisir que Sa Sainteté a reçu vos lettres sur le Congrès qui se réunira afin que les liens de la charité chrétienne se raffermissent de plus en plus dans la société humaine. Tout ce qui touche ce sujet, tout ce qui se fait pour atteindre cette fin, est agréable à l'auguste Pontife puisque par là se prépare la voie vers la réalisation du désir évangélique : qu'il n'y ait qu'un seul troupeau et un seul pasteur (29). »

Et qu'on ne pense pas que ce sentiment de franche sympathie ne se soit manifesté qu'aux premiers débuts, alors que le mouvement œcuménique n'avait pas déterminé son orientation. Egalement, en des temps plus récents, avant et après l'*Instruction* de 1950, à l'occasion des assemblées du Conseil œcuménique des Eglises à Amsterdam et à Chicago, les cardinaux d'Utrecht et de Chicago, suivis par de nombreux autres évêques catholiques, inviteront les fidèles à intensifier leurs prières pour les Congrès œcuméniques, afin que le Seigneur fasse aboutir leurs travaux à la pleine réalisation de la véritable unité de l'Eglise.

Pourtant, si grande que soit la transcendance de la prière, l'Eglise catholique veut lui unir d'autres moyens non moins efficaces, soit pour écarter les dangers qui menacent l'action œcuménique, soit pour promouvoir et diriger ce grand mouvement vers l'unité. Voici les mots qu'emploie l'*Instruction* de 1950 : « Comme cette « réunion » est avant tout du ressort et du devoir de l'Eglise, les évêques « que le Saint-Esprit a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu » doivent y prêter leur attention avec une sollicitude particulière. Ils ne doivent donc pas seulement veiller diligemment et efficacement sur tout ce mouvement, mais encore le promouvoir et le diriger avec prudence, d'abord pour aider ceux qui cherchent la vérité et la véritable Eglise, mais aussi pour écarter des fidèles les dangers qui résultent facilement de l'activité de ce mouvement (30). »

---

(27) M. Pribilla, S. J., *Um kirchliche Einheit*. Freiburg i. Br. 1929, p. 315.

(28) *Ibid.*, p. 318.

(29) *Ibid.*, p. 319.

(30) *Acta Apostolicae Sedis*, XLII (1950), p. 143.

En effet, la voie à parcourir est longue et elle présente des bifurcations où pourraient se fourvoyer les œcuménistes, même ceux qu'anime la meilleure volonté, s'il n'y a pas quelqu'un pour leur montrer la voie droite, la seule qu'on doit suivre. Déjà, ces premiers « Pèlerins de l'Unité », encadrés dans l'Association anglaise, pouvaient hésiter devant les trois routes qui s'ouvraient à eux : Rome, Constantinople et Londres ; laquelle prendre ? Même une fois choisie la voie de Rome, fallait-il aller jusqu'au bout, ou suffisait-il de planter sa tente à l'ombre du temple sans en franchir le seuil ? Enfin, est-ce une simple convenance de faire le dernier pas, ou plutôt un devoir inéluctable pour quiconque veut assurer son salut éternel et obéir à l'impératif explicite du Rédempteur ? Et tant d'autres questions auxquelles l'Eglise devra répondre. A chaque croisée des chemins, elle devra laisser une indication précise, une lumière toujours allumée, apte à guider les chercheurs de l'unité.

Cette grande préoccupation se manifeste déjà dans les documents du Pape Pie IX. Dans l'encyclique *Qui pluribus* du 9 novembre 1846, la première de son pontificat, il affirme la doctrine de l'*unicité* de l'Eglise fondée par Jésus-Christ (31). Il revient sur ce sujet dans l'allocution au Consistoire du 17 décembre 1847 (32) ; dans l'encyclique *Singulari quidem* du 17 mai 1856 à l'épiscopat de l'empire d'Autriche (33) ; dans la constitution *Romani Pontifices* du 6 janvier 1862 (34) ; et de nouveau contre la *théorie des trois branches* dans la lettre aux évêques d'Angleterre du 16 septembre 1864 (35).

Etant donné qu'elle est l'unique, c'est à elle que doivent aller tous ceux qui connaissent le message évangélique. Toute forme d'*indifférentisme religieux* doit être exclue, même l'indifférentisme dans l'ordre pratique, comme s'il suffisait de reconnaître spéculativement cette vérité sans ressentir l'obligation d'entrer dans l'Eglise pour en faire partie : attitude répudiée par Pie IX dans l'encyclique *Qui pluribus* (36) et encore plus dans la lettre aux anglicans de l'Association anglaise, en 1865 (37).

Et il ne s'agit pas d'une obligation de convenance mais d'une vraie et absolue nécessité d'appartenir à la seule vraie Eglise, c'est-à-dire à la société fondée par Jésus-Christ, ainsi que le répète le Pape, en employant l'antique formule si chère à saint Cyprien : *Extra Ecclesiam nulla salus* (38). Cette formule, nous la trouvons dans la lettre aux évêques d'Angleterre, quand il parle de la réunion de tous les chrétiens dans l'Eglise romaine « hors de laquelle il n'est pas de salut (39) ». Quelques années auparavant, au Consistoire du 9 décembre 1854, il s'était exprimé en ces termes : « Il faut retenir comme article de foi qu'en dehors de l'Eglise apostolique romaine, personne ne peut se sauver, étant donné qu'elle est l'unique arche de salut (40). » L'affirmation est catégorique ; mais on doit la prendre dans le sens voulu par le Souverain Pontife qui, dans la même allocution pontificale, admet le salut de beaucoup qui ne sont pas visiblement incorporés à l'unique et véritable Eglise : « Toutefois, on doit considérer comme certain que tous ceux qui se trouvent dans l'ignorance de la vraie religion, si cette ignorance est invincible, ne sont pas coupables de cette faute aux yeux du Seigneur (41). » Avec plus de force encore, il reprend la même idée, neuf ans après, dans l'encyclique *Quanto conficiamur moerore* : « Nous et vous tous, nous savons bien que tous ceux qui se trouvent dans une ignorance invincible au sujet de notre religion très sainte, et, en observant la loi naturelle et les préceptes mis par Dieu dans le cœur de tous, sont prêts à obéir au Seigneur et mènent une vie droite et honnête, tous ceux-là, en vertu de la puissance de la grâce et de la divine lumière, peuvent arriver à la vie éternelle (42). » Comment ? C'est pour nous un mystère tant que dure notre vie d'ici-bas. Mais « quand, libérés des liens de notre corps, nous verrons Dieu tel qu'il est, nous comprendrons finalement le lien étroit et fort qui unit la miséricorde à la justice divine (43 ».

Ainsi parlait-il au Consistoire du 9 décembre 1854. Dans l'encyclique *Quanto conficiamur moerore* du 10 août 1863, il rappelle « le dogme catholique bien connu de tous, que nul ne peut se sauver hors de l'Eglise catholique ». Mais ne sont totalement hors de l'Eglise catholique que « les contumaces contre les autorités et définitions de l'Eglise, ceux qui obstinément restent séparés de son unité (44) ». Les autres, qui sont de bonne foi, qui sincèrement cherchent la vérité, en vertu de leur désir implicite de se tenir dans l'entière soumission à la volonté de Dieu, appartiennent de quelque manière à l'Eglise du Christ, et sont sauvés en elle et par elle. Et cette nécessité de la vraie Eglise dans l'ordre du salut ne peut être suppléée par les autres Eglises chrétiennes, lesquelles ne peuvent pas être considérées comme des parties intégrantes de l'unique vraie Eglise : « Les autres groupements, tous sans exception, séparés qu'ils sont de la communion et de l'obédience extérieure et visible au Pontife romain, ne peuvent être l'Eglise du Christ, et ils n'appartiennent en aucune façon à l'Eglise du Christ (45). » En conséquence, la voie indirecte de l'union avec l'Eglise par l'adhésion à leur propre confession dissidente étant exclue, il leur reste uniquement le vœu ou désir de l'Eglise, vœu qui, de par sa nature même, requiert une complète adhésion à la réalité que ce vœu supplée, c'est-à-dire, dans notre cas des « Pèlerins de l'Unité », l'appartenance complète, extérieure et visible, à la vraie et unique Eglise fondée par Jésus-Christ.

En évoquant, bien que très rapidement, ces points essentiels de l'ecclésiologie de Pie IX, il

---

(31) Sur la Chaire de Rome, « comme sur un très ferme fondement repose l'ensemble de notre très sainte religion » ; *Pie IX, Pont. Max. Acta*, Pars prima, vol. I, p. 15.

(32) *Ibid.*, p. 73.

(33) « Il n'y a qu'une seule et véritable Eglise, l'Eglise sainte, catholique, apostolique, romaine ; une seule Chaire dont le Seigneur lui-même a posé le fondement sur Pierre. » *Pii IX, Pont. Max. Acta*, Pars prima, vol. II, p. 513.

(34) « L'Eglise fondée par le Christ Notre-Seigneur est absolument une, et elle comprend les peuples d'Occident et d'Orient. » *Pii IX, Pont. Max. Acta*, Pars prima, vol. III, p. 402.

(35) *Acta Sanctae Sedis*, II (1870), p. 658-659. En décembre de la même année 1864 était déjà préparé le *Syllabus*, dont la proposition 18 porte : « Le protestantisme n'est rien d'autre qu'une forme différente de la même véritable religion chrétienne, en elle comme dans l'Eglise catholique on peut plaire à Dieu. » *Enchiridion Symbolorum*, n° 1718.

(36) « Cet épouvantable système d'indifférence pour toute religion, souverainement incompatible avec les lumières de la raison elle-même. » *Pii IX, Pont. Max. Acta*, Pars prima, vol. I, p. 12.

(37) *Acta Sanctae Sedis*, II (1870), p. 660.

(38) S. CYPRIANUS, *De Catholicae Ecclesiae Unitate*, I. VI. *P. L.*, IV, 501. La même idée se retrouve dans Lactance, Jérôme, Augustin, Fulgence..., et chez les Grecs, depuis Ignace d'Antioche... — Cf. les textes recueillis par S. TROMP, S. J., *De Spiritu Christi Anima* (*Corpus Christi quod est Ecclesia*, III), Rome, 1960, p. 200-203.

(39) *Acta Sanctae Sedis*, II (1870), p. 659.

(40) *Pii IX, Pont. Max. Acta*, Pars prima, vol. I, p. 626.

(41) *Ibidem*.

(42) *Pie IX, Pont. Max. Acta*, Pars prima, vol. III, p. 613.

(43) *Pii IX, Pont. Max. Acta*, Pars prima, vol. I, p. 625.

(44) *Pii IX, Pont. Max. Acta*, Pars prima, vol. III, p. 613.

(45) *Acta Sanctae Sedis*, II (1870), p. 666.

semble qu'on ait déjà devant les yeux les encycliques postérieures : *Satis cognitum*, de Léon XIII, du 29 juin 1896 (46), *Mortalium animos*, de Pie XI, du 6 janvier 1928 (47), et *Mystici Corporis*, publiée par Pie XII le 29 juin 1943 (48), pour citer les principaux documents pontificaux recommandés par l'*Instruction* de 1950 comme base doctrinale irremplaçable du mouvement œcuménique.

On y insiste sur l'unicité et sur la nécessité de l'Eglise ; une nécessité vraie et propre comme le fait observer Pie XII lorsqu'il déplore l'erreur de certains auteurs qui « réduisent à une pure formule la nécessité d'appartenir à la vraie Eglise pour arriver au salut éternel (49) ».

Peut-être certains déploreront-ils quelques phrases, ou le ton de certaines encycliques, comme Gaius Jackson Slosser déplorait *Mortalium animos* (50) ; mais en réalité, la doctrine proclamée par les Papes représente une contribution de valeur inestimable au mouvement œcuménique. La force qui l'anime est le véritable concept de l'Eglise, concept qui dépasse les limites étroites des diverses confessions, et les presse de parvenir à la plénitude de l'*Unité sainte*. Toute diminution de cet idéal de l'Eglise représente un grand détriment pour la vie du mouvement œcuménique et le condamne à s'arrêter avant d'arriver au but. Le P. Charles Boyer notait récemment (51) les lacunes de l'ecclésiologie œcuméniste, telle qu'elle a été définie par le Comité central du *Conseil œcuménique des Eglises* au Congrès de Toronto (8-15 juillet 1950) (52), dans une déclaration où ne manquent pas les termes *volontairement* vagues et imprécis (53). Pour continuer sur sa courageuse lancée, qu'il le veuille ou non, le mouvement œcuménique devra regarder les lumières providentiellement allumées par l'Eglise catholique dans les diverses étapes qu'ont à parcourir les « Pèlerins de l'Unité ». Peut-être la crainte d'obscurcir son enseignement, si elle permettait à ses fidèles de se joindre à la caravane (54), lui fait-elle maintenir ses interdictions ; cependant, ce n'est pas pour les éloigner du mouvement, mais pour être d'un plus grand secours à celui-ci.

Si l'Eglise de Rome n'a pas accepté de revenir sur sa doctrine de la véritable unité de l'Eglise, elle regarde cependant avec un amour intense tant et tant de ses fils qui, peut-être sans s'en rendre compte, la cherchent péniblement dans leur poursuite de la vraie unité de l'Eglise... Pour y arriver, la grâce de l'Esprit-Saint agit secrètement dans les cœurs, éveillant en eux l'ardent désir de l'unité et de la réconciliation. Cette grâce devra être complétée par une autre grâce extérieure, l'enseignement de l'Eglise mère qui éclaire la voie pour éviter tout danger d'égarement. Enseignement indispensable, lumière irremplaçable pour que le mouvement œcuménique parvienne à son terme naturel, celui qui est voulu par le Seigneur. Voici le secret de l'efficacité cachée, mais non moins décisive de notre action, sans jamais oublier que l'Eglise romaine, une, sainte, catholique et apostolique, a été et demeure pour toujours, selon le mot bien connu du martyr saint Ignace : « l'Eglise qui préside à la charité (55). »

(46) *Acta Sanctae Sedis*, XXVIII (1895-1896), p. 711 et s.

(47) *Acta Apostolicae Sedis*, XX (1928), p. 5-16. — Cf. *D. C.*, n° 412 du 28 janvier 1928, col. 195.

(48) *Acta Apostolicae Sedis*, XXXV (1943), cf. p. 243. A cette encyclique on doit en ajouter d'autres du même Souverain Pontife, principalement *Humani generis*, du 12 août 1950, publiée après l'*Instruction*. — Cf. *D. C.*, n° 1077 du 10 septembre 1950, col. 1153.

(49) Ce sont les mots d'*Humani generis : Acta Apostolicae Sedis*, LXII (1950), p. 571. — Cf. *D. C.*, n° 1077 du 10 septembre 1950, col. 1161.

(50) G. J. Slosser, *Christian Unity. Its History and Challenge in all Communions in all Lands*, London, 1929, p. 333, qui résume ainsi *Mortalium animos* : « (Cette encyclique) n'est qu'une faible critique ou une condamnation des mouvements d'unité et des idéaux qui se trouvent maintenant au sein des autres Eglises. »

(51) C. Boyer, S. J., *Teologia e Movimento Ecumenico*, dans *Il Problema ecumenico oggi*. Brescia, 1960, p. 4-23 ; cf. p. 12-15.

(52) World Council of Churches, *Minutes and Reports of the Third Meeting of the Central Committee*. Toronto (Canada), 9-15 juillet, 1950. Genève. O. S. Tomkins (*The Church, the Churches and the Council*) en fait un exposé dans un sens œcuméniste dans *Ecumenical Review*, IV (1951-1952), p. 259-268.

(53) C. J. Dumont, O. P., le reconnaît aussi dans son interprétation bienveillante : *Conseil œcuménique des Eglises. — Session du Comité central, Toronto*, 15 juillet 1950 ; dans *Vers l'Unité chrétienne*, septembre-octobre 1950, p. 12-18 ; cf. p. 17 et s.

(54) Les orthodoxes en général ont préféré une autre tactique, en pensant que leur présence dans les rangs du Mouvement œcuménique pouvait devenir un « témoignage » de l'Eglise, qui n'est pas une Eglise à venir, mais déjà existant sur la terre. Avec quel résultat ? C'est la question que se sont posée eux-mêmes nos frères de l'Orient chrétien. — Cf. G. Florowski, *De la participation des orthodoxes au Mouvement œcuménique* : Russie et Chrétienté, 1949, p. 53-58 ; *id.* : *Une vue sur l'Assemblée d'Amsterdam* : *Irénikon*, XXII (1949), p. 5-25 ; D. Stiernon, A. A., *la Russia e il movimento ecumenico*, dans *Il Problema ecumenico oggi*. Brescia, 1960, p. 25-89 ; voir la conclusion, p. 86-88.

(55) Epître aux Romains, titre ; *P. G.*, V, 685 B.

Documents annexes

LA CORRESPONDANCE ENTRE ROBERT H. GARDINER, PREMIER SECRETAIRE DE « FAITH AND ORDER », ET LE CARDINAL GASPARRI, SECRETAIRE D'ETAT DE BENOIT XV (1)

2 novembre 1914.

A L'Éminentissime seigneur Pierre Gasparri, *cardinal de la Sainte Eglise romaine*

Eminentissime Seigneur,

Personne n'ignore que le Souverain Pontife de l'Eglise romaine, Léon XIII, homme d'immortelle mémoire auquel tous ceux qui s'honorent de porter le nom de chrétien gardent, comme il est juste, la plus grande vénération, s'est constamment et avant toute chose préoccupé de restaurer l'unité chrétienne et d'apaiser les dissentiments qui déchirent la chrétienté. Ce rapprochement des cœurs entre les frères séparés, il convient de le revendiquer principalement et de le promouvoir avec le plus de force dans le temps très malheureux où nous vivons. En effet, la politique des pouvoirs civils cédant aux passions humaines, oublieuse des principes de la foi chrétienne, a provoqué des guerres atroces, a rempli de maux innombrables presque toute l'Europe, a dévasté les régions les plus fertiles et les a inondées de flots de sang.

A cause de cela, il est nécessaire que tous ceux qui professent que Jésus-Christ est Dieu et qu'il a racheté le genre humain conspirent amicalement, renouent les liens de l'unité, rompus, ô douleur ! et, ayant rassemblé leurs bataillons, se mesurent courageusement avec les ennemis du nom chrétien et brisent leur audace. C'est ce dessein que s'est proposé l'assemblée générale de l'Eglise épiscopale des Etats-Unis d'Amérique et qu'elle s'est efforcée de réaliser ; et c'est pourquoi, par des lettres envoyées à toutes les autres Eglises dispersées dans le monde chrétien, elle a prié et supplié celles-ci de se concerter pour une action commune et de répandre devant Dieu le plus possible de prières afin d'ouvrir la voie à un heureux renouvellement de l'unité chrétienne.

(1) Texte publié par la *Revue hebdomadaire* 1917 (III, 2), p. 210, 213-219.

Cela posé, nous souhaitons vivement que l'Eglise romaine, qui s'est toujours présentée comme revendiquant la restauration de l'unité chrétienne, suive avec bienveillance nos efforts et les favorise puissamment. C'est pourquoi, Eminentissime Seigneur, nous vous adressons cette lettre avec le très ferme espoir que, sur vos conseils, le Souverain Pontife de l'Eglise romaine, Benoît XV, daignera contribuer par ses prières et par ses vœux à l'heureux et plus prompt aboutissement de notre entreprise. En même temps, nous vous soumettons très humblement, afin que vous puissiez en prendre pleine connaissance, les opuscules que nous avons publiés pour révéler nos desseins et montrer ce qui a déjà été fait dans cet ordre d'idées par nos comités.

Assurément, il n'est personne qui ne comprenne que ce projet, de restaurer l'unité chrétienne et d'apaiser les dissentions qui existent dans l'Eglise du Christ, se heurte à de très grandes difficultés. Mais nous gardons l'espérance que Dieu, sollicité sans trêve par les prières des âmes pieuses, étouffera un jour les germes des divisions et donnera à ses fils suppliants la plénitude de la paix. En vous exprimant les sentiments d'un cœur très reconnaissant et la vénération que nous éprouvons pour votre personne, nous vous prions instamment, dans le Seigneur, de juger avec bienveillance et de favoriser nos desseins.

Votre très humble serviteur,

Robert-H. GARDINER,
secrétaire.

⁂

SECRÉTAIRERIE D'ETAT
DE SA SAINTETÉ
N° 2 109

Du Vatican, 18 décembre 1914.

MONSIEUR,

Je savais déjà, par ouï-dire, avec quelle ferveur de zèle tous les membres de l'assemblée générale de l'Eglise épiscopale des Etats-Unis d'Amérique se proposent de restaurer dans sa plénitude et de défendre l'unité de la religion chrétienne ; mais par votre lettre pleine d'humanité et par les opuscules que vous m'avez gracieusement envoyés, j'en ai eu, d'expérience personnelle, la confirmation.

Ce que vous vous êtes proposé de mener à achèvement, en organisant un Congrès de toutes les nations qui croient en Jésus-Christ Dieu et Sauveur, afin que soit accomplie le plus tôt possible la suprême oraison de Notre-Seigneur : « que tous soient un », me rendant à vos prières, je me suis empressé de le communiquer à notre bienheureux Père.

Mais la charité dont j'ai vu enflammé pour vous l'auguste Pontife, je ne l'exprimerai pas ici par des mots.

Il vous est en effet connu que les pensées, les soins et les œuvres des Pontifes romains ont toujours tendu, pour la plus grande part, à ce résultat, que l'Eglise une et unique que Jésus-Christ a instituée et qu'il a consacrée de son sang divin soit gardée et conservée, avec le plus grand zèle, entière, immaculée et toujours florissante par la charité, et qu'elle illumine tous ceux qui, ayant nom humain, veulent atteindre la sainteté sur la terre et l'éternelle béatitude dans le ciel ou qu'elle leur apparaisse largement ouverte.

Il a donc été agréable à l'illustre Pontife d'apprendre que vous vous étiez proposé d'étudier à fond la nature de l'Eglise, et il souhaite vivement que, saisi par sa beauté originelle, et toutes les discordes apaisées, vous travailliez, votre entreprise ayant eu une heureuse issue, à ce que le Corps mystique du Christ ne puisse plus être écartelé et déchiré, mais que, par la concorde et l'union des esprits et, en outre, par la commune aspiration des volontés, l'unité de la foi et de la communion soit enfin réalisée dans le genre humain tout entier.

Et en même temps qu'il rend grâces de ce q[illegible] vous ayez jugé devoir requérir l'aide et le suffra[illegible] du Pontife romain en vue d'atteindre plus rapid[illegible]ment l'objet excellent que vous vous proposez, [illegible] Sainteté exprime les vœux les plus ardents po[illegible] que la sagesse inspire vos conseils, et elle pres[illegible] de ses plus instantes prières le Christ Jésu[illegible] d'autant plus qu'elle sait que, par la volonté [illegible] ce même Christ et le commandement de sa paro[illegible] c'est le Pape, mission lui ayant été donnée [illegible] paître tous les hommes, qui est le principe et [illegible] cause de l'unité de l'Eglise .

Puisse le vœu très ardent du Souverain Pontif[illegible] qui est aussi le vœu de Jésus-Christ, s'accompli[illegible]

Puissent tous les hommes, que Dieu a rachet[illegible] par son sang de la servitude du péché, écouter [illegible] voix paternelle du suprême pasteur des âme[illegible] rentrer dans le sein très aimant de l'Eglise, et l[illegible] membres séparés se réunir à la tête qui est [illegible] Christ, et vivre ! Alors, il n'y aurait plus ni haine[illegible] ni batailles, ni larmes : mais les purs bienfai[illegible] de la paix assureraient dès cette terre le bonheu[illegible] du genre humain, montant à la vie éternelle.

Demandant pour vous au Seigneur le salut, [illegible] la grâce, et la plus grande charité, je suis

Votre très humble serviteur,

Cardinal GASPARRI.

⁂

2 février 1915.

A L'EMINENTISSIME SEIGNEUR PIERRE GASPARRI
cardinal de la Sainte Eglise romaine

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

La très belle lettre que nous avons reçue d[illegible] Votre Eminence, l'appui que nous donnent les ar[illegible]dentes prières sorties du cœur suprême du Pasteu[illegible] du troupeau catholique qui, marchant avec un zè[illegible] extrême sur les traces de Léon XIII, d'immortell[illegible] mémoire, poursuit le dessein sacré de restaur[illegible] l'unité chrétienne, nous ont comblé d'une joie au[illegible]dessus de laquelle nous n'en pouvons concevoi[illegible] aucune autre. En effet, dans vos si douces parole[illegible] il nous a été donné de puiser l'assurance qu[illegible] l'Eglise romaine, qu'un de nos écrivains a appelé de date très récente le nœud vital de tout le mond[illegible] chrétien, voit avec bienveillance et faveur no[illegible] efforts, travaille à ce que s'éteignent les dissen[illegible]sions intestines et, surtout, unit aux nôtres se[illegible] prières très agréables à Dieu pour que l'unité d[illegible] l'Eglise du Christ étant rétablie, cette paix, qu[illegible] Jésus-Christ notre rédempteur a apportée au[illegible] hommes de bonne volonté, refleurisse et effac[illegible] jusqu'au souvenir, si c'est possible, des calamité[illegible] dont présentement nous souffrons. D'où il es[illegible] résulté que, soutenus par les prières du bienheu[illegible]reux Père et Pasteur de l'Eglise romaine, nou[illegible] avons résolu de poursuivre désormais, avec u[illegible] zèle accru, cette œuvre, que déjà nous avions heu[illegible]reusement entreprise, du rétablissement de l[illegible] paix entre les frères séparés du troupeau chrétien[illegible]

Fasse Dieu que le divin fondateur de l'Eglis[illegible] Jésus-Christ, favorise nos vœux, de l'amour mêm[illegible] dont il brûle pour son Eglise. En ce qui nou[illegible] concerne, nous vous renouvelons l'assurance, Emi[illegible]nentissime Seigneur, de la vénération que nou[illegible] ressentons pour l'Eglise romaine et de notre arden[illegible] désir de travailler, si faible que soit notre pou[illegible]voir, à apaiser les dissentiments entre les âme[illegible] baignées dans le sang de Jésus-Christ.

Nous vous supplions, Eminentissime Seigneu[illegible] de faire connaître ces résolutions au suprême ch[illegible] de l'Eglise catholique romaine, et de lui exprime[illegible] en notre nom les sentiments du cœur le plus re[illegible]connaissant.

Et à vous, Eminentissime Seigneur, nous rendons de singulières actions de grâce pour la lettre que vous nous avez adressée et qui augmente nos forces dans le bon combat pour l'accroissement de la foi chrétienne et la gloire de notre Sauveur Jésus-Christ.

Votre très humble serviteur,

Robert-H. Gardiner,
secrétaire.

⁂

1er mars 1915.

A l'Eminentissime Seigneur Pierre Gasparri
cardinal de la Sainte Eglise romaine

Eminentissime Seigneur,

La lettre que nous avons reçue de vous avec une vive reconnaissance a été lue, à l'extrême joie de tous les assistants, dans une session particulière des hommes qui ont donné leur nom à l'assemblée générale de l'Eglise épiscopale américaine pour l'apaisement des dissidences existant entre les diverses Eglises chrétiennes. Combien en fut suave la lecture à tous ceux qui ont assisté à cette session particulière, quelle très douce espérance fleurit dans leurs âmes de voir bientôt, les haines de la guerre étant apaisées, tous ceux qui portent le nom de chrétien mais que divisent des controverses théologiques, s'agréger en un seul Corps mystique du Christ, vous l'aurez plus vite conçu qu'il ne nous serait possible, à nous profondément émus par votre bonté, de vous l'exposer avec des mots. Nous vous avouons, en effet, qu'il n'eut pu nous arriver rien de plus doux que de nous voir offrir en de si suaves paroles les prières du suprême Pasteur de l'Eglise catholique romaine quand tout notre zèle, notre travail et nos efforts tendent à restaurer l'unité chrétienne. Car votre lettre distille tant de douceur que nous ne doutons pas qu'après l'avoir lue tous ceux qui souhaitent la restauration de l'unité chrétienne ne veuillent travailler, d'un plus grand effort, à la réaliser et à l'affermir.

C'est pourquoi nous vous prions de daigner consentir, Eminentissime Seigneur, à ce que des exemplaires de la lettre par laquelle votre bienveillance a encouragé nos efforts soient envoyées à tous les évêques, soit de l'Eglise épiscopale américaine, soit de l'Eglise anglicane. Vous n'ignorez pas, en effet, que plusieurs de nos évêques favorisent de tout leur pouvoir la rénovation de l'unité chrétienne. Nous sommes donc on ne peut plus convaincus que la lecture de votre lettre leur causera à tous le plus grand plaisir et qu'ils mettront aussitôt leur cœur et leur soin à ce grand œuvre, de manière à le conduire ensuite à heureuse fin. Nous ne doutons pas que cette autorisation que nous vous demandons avec confiance, vous ne nous l'accordiez avec la bonté qui est en vous.

Et nous vous assurons de notre désir que des hommes choisis dans notre assemblée générale se rendent à Rome et vous expriment les sentiments très reconnaissants de nos cœurs et mûrissent nos projets dans la très heureuse ville qui, au dire de Prudentius, non seulement garde les cendres d'innombrables saints qui ont témoigné de notre foi jusqu'au sang, mais a été divinement établie afin que

Jus christiani nominis
Quodcumque terrarum jacet
Uno illigaret vinculo,

et que par elle

Mens una sacrorum foret,
Confederentur omnia
Hinc inde membra in symbolum.

Mais la guerre atroce qui tourmente l'Europe, les calamités, les massacres, les dévastations, ô douleur ! empêchent que nos délégués ne fassent route vers l'Italie. Cependant, nous supplions Dieu d'abréger beaucoup cet involontaire ajournement, et de nous donner le plus tôt possible la faculté de visiter la Ville Eternelle qui a été consacrée par le sang précieux des deux premiers apôtres.

Soutenus par l'espérance que vous répondrez favorablement à notre requête, avec l'extrême vénération qui vous est due, je vous envoie mes très humbles salutations et celles des membres de notre assemblée.

Votre très humble serviteur,

Robert-H. Gardiner,
secrétaire.

⁂

Du Vatican, 7 avril 1915.

Secrétairerie d'Etat
de Sa Sainteté
N° 5 543

Illustrissime Seigneur,

J'ai lu avec une particulière joie de l'âme votre lettre datée du premier jour du mois précédent, et j'ai pris soin d'en donner connaissance au Bienheureux Père lui-même.

Reconnaissant avec bonté votre courtoisie, le Souverain Pontife a loué comme elle le mérite la dévotion généreuse que manifestent à l'égard de la chaire du chef suprême des apôtres ces hommes qui ont donné leur nom à l'assemblée générale de l'Eglise épiscopalienne américaine, pour l'apaisement des dissentiments entre les diverses Eglises chrétiennes et pour la conquête de cette unité du troupeau du Christ que le Christ lui-même, par l'effusion de son sang, a affermie sur une seule pierre et sur un seul fondement.

C'est pourquoi l'espérance que déjà auparavant le bienheureux Père avait conçue, fleurit et se fortifie très joyeusement, qu'un jour viendra où tous seconderont d'un cœur sincère le souffle du Saint-Esprit, de manière à réaliser le vœu très ardent de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son vicaire sur la terre, pour que cette très désirée consommation dans l'unité arrive enfin à un heureux achèvement selon la volonté du fondateur de l'Eglise.

L'auguste Pontife concède donc volontiers que des exemplaires de ma lettre, image bien pâle, quoique fidèle, de l'amour du Saint-Père, soient transmis à tous ceux au salut et à la paix desquels vous avez confiance que cette lettre pourra contribuer.

Mais ce dont il m'est surtout agréable de vous renouveler l'assurance, c'est que l'encouragement, le suffrage et les ferventes prières du Pontife romain ne manqueront jamais à ceux qui, ayant mis de côté les opinions préjugées, travaillent, d'une vraie et sincère volonté, de tout leur zèle et de tout leur effort, à ce que l'unité de la foi et de la communion instituée par le Christ et dont Pierre est le fondement soit restaurée, et à ce que tous ceux, autant qu'ils sont, qui se réclament du nom de chrétien, se reçoivent dans le sein de l'Eglise une, très aimée, et s'adjoignent et s'associent comme membres au Christ, tête de cette Eglise.

Je saisis très volontiers cette occasion de témoigner de mon attachement envers vous et de vous offrir tous mes vœux.

Votre très humble serviteur,

P. cardinal Gasparri.

L'attitude de nos frères séparés devant le Concile

L'ÉTUDE DE M. LE PASTEUR PIERRE BOURGUET

M. le pasteur Pierre Bourguet, président du Conseil national de l'Eglise réformée de France, a publié dans le numéro du premier trimestre 1961 de la Revue réformée *une longue étude intitulée : « Opinions sur le Concile. » Dans son préambule, l'auteur précise : « Je m'exprime ici à titre privé... J'essaie de dire ce que je pense et de parler aussi au nom de tous ceux qui, adoptant le même point de vue, n'ont pas la possibilité de le soutenir. » Cette étude, dans sa brutale franchise, reflète bien la position d'une certaine tendance du protestantisme français. Les quelques extraits que nous en citons permettront de se faire une idée des intentions de M. le pasteur Bourguet en l'écrivant.*

Analysant la partie de l'encyclique Ad Petri cathedram, *consacrée à l'unité de l'Eglise, il note :*

[...] Il faut immédiatement reconnaître que Jean XXIII s'efforce de se maintenir sur un ton de bienveillance qui contraste avec le ton de condescendance qu'avait adopté son prédécesseur Pie IX. Le genre d'invitation qu'adresse aux non-catholiques le Pape actuel est rigoureusement le même... que celui de 1868 et, par conséquent, les thuriféraires du Vatican dans la presse, en janvier 1959, se sont lourdement trompés... Le fond de l'encyclique *Ad Petri cathedram*, dans sa troisième partie, reste semblable à celui de la lettre *Jam vos omnes.* La « douce invitation » de Jean XXIII, comme la supplication « au maximum » de Pie IX, tend au grand retour des frères séparés..., dans le giron de l'Eglise romaine. Qui s'en étonnera ? répondront les gens avertis. Personne d'averti, certes. Encore convient-il de souligner la chose à l'intention de l'immense multitude de gens mal informés si facilement enthousiastes. (Pages 30 et 31.)

Citons encore ces réflexions extraites du chapitre intitulé « Perspectives » :

[...] Dans la mesure où, sans recourir aux prouesses d'une explication par trop audacieuse, le catholicisme donnerait la primauté à la parole de Dieu pour opérer cette réforme qu'il n'admet que de l'intérieur de l'Eglise, alors — mais seulement alors, — l'on assisterait peut-être à l'événement religieux le plus important des temps modernes. Tranchons le mot : si c'est un *catholicisme évangélique* qui naît du Concile, et au Concile du Vatican, il n'y aura pas trop d'invités pour se réjouir de son baptême. Mais s'il en allait autrement... (P. 56 et 57.)

Que pourra décider un Concile uniquement catholique romain pour ouvrir la voie à une unité chrétienne qui, au départ, est irrémédiablement dirigée ? L'onction d'une « douce invitation » ne modifie nullement la fin dernière : on a déblayé de la neige les abords du château de Canossa, des fleurs en ornent le portail ; mais Canossa, reste Canossa. [...] (P. 63.)

❈

Il est intéressant de voir comment la presse protestante française a réagi devant l'étude de M. le pasteur Bourguet.

M. le pasteur Albert Finet écrit dans Réforme *(29 avril 1961) :*

L'opinion du pasteur Pierre Bourguet... est certainement assez significative d'un climat d'une partie importante du protestantisme français, et elle trouve sans aucun doute des échos dans le protestantisme néerlandais, écossais, suisse et allemand, pour ne rien dire des communautés minoritaires et brimées d'Espagne et d'Italie.

Il reconnaît que cette publication a le mérite d'écarter les illusions :

[...] Il est émouvant de constater qu'à l'heure actuelle, ces initiatives privées (pour rechercher un lien de paix entre protestants et catholiques) prennent une ampleur sans exemple dans le passé, mais il serait imprudent de les envisager comme une lame de fond balayant les oppositions séculaires. Elle met également en garde contre des généralisations hâtives. Parce que, dans le protestantisme, des créations originales et des recherches particulières jettent hardiment des ponts sur les fossés creusés, on pourrait être tenté d'en conclure à un consentement du protestantisme tout entier. Ce n'est pas exact et c'est sans doute cela la grave erreur de la Communauté de Taizé, dont on pense ici beaucoup de bien, mais qui se trompe sur ce point.

Mais il déplore qu'elle puisse avoir pour résultat de confirmer la tendance des protestants français à se renfermer dans leur coquille.

[...] Congénitalement, le protestantisme français (et mondial) est foncièrement, non pas anticatholique, mais antipapiste... Il en résulte une sorte de rigueur, ou de rugosité, dans l'attitude des protestants français, minoritaires, toutes les fois que des contacts ou des initiatives peuvent laisser croire que leurs préventions cèdent ou tombent et que, de ce fait, ils renoncent à des aspects importants de leur héritage. Ils se mettent alors en boule, comme le hérisson. Je crains un peu que les opinions de Pierre Bourguet... dans ce qui est sous-jacent à son exposé et jaillit parfois comme un geyser, ne confirment les protestants dans cette attitude défensive et renfermée sur elle-même. [...]

❈

Le Christianisme au XXe siècle *(13 avril 1961) ne tarit pas d'éloges sur l'ouvrage de M. le pasteur Bourguet :*

Dans un récent numéro de la *Revue réformée*, le pasteur Pierre Bourguet donne son opinion sur le prochain Concile convoqué par le Pape Jean XXIII qui, de l'avis de beaucoup de catholiques, et même de non-catholiques, sera l'événement du siècle sur le plan de l'œcuménisme... Nous ne croyons pas avoir lu une étude aussi claire, aussi objective sur la question que celle du pasteur Bourguet... Il présente, croyons-nous des opinions que beaucoup partagent, sans les exprimer, et il met en garde contre les illusions ou les erreurs dans lesquelles se lancent bien des protestants prêts à croire que l'union est possible autrement qu'en revenant dans le giron de l'Eglise romaine. Nous ne pouvons que recommander très vivement cette lecture à tous. [...]

❈

L'Illustré protestant *(mai 1961) se montre légèrement plus nuancé dans son approbation :*

[...] Même ceux qui ne partagent pas entièrement les opinions de M. Bourguet lui sauront gré d'avoir exposé avec autant de clarté les sentiments de nombreux protestants. Comme le remarque dans sa préface le pasteur Pierre Marcel, la grande presse s'est rendue coupable dans ce domaine d'une regrettable confusion. Il était donc nécessaire qu'une voix autorisée se fît entendre du côté protestant. Elle ne laisse dans l'ombre aucune équivoque ; le seul reproche que l'on pourrait lui faire, c'est précisément de vouloir trop clarifier et de ne pas tenir suffisamment compte de l'extrême mouvance qui existe dans l'opinion catholique.

et cela jusque dans les sphères les plus élevées, au sujet du Concile et de ses perspectives œcuméniques.

❊

Pierre Burgelin écrit dans le Figaro *du* 18 *avril* 1961 :

[...] Dans notre univers tel qu'il est, rien de ce qui concerne le catholicisme peut-il rester purement interne ?... La place que tient le catholicisme en tant que tel dans la culture, dans la recherche morale et sociale est si importante que tous, croyants et incroyants, sont finalement intéressés et par les décisions romaines et par les divers courants qui traversent le monde catholique. [...]

Restent ceux qui, se disant chrétiens, n'appartiennent pas à cette Eglise.

Cet événement interne du catholicisme les concerne dans la mesure où changerait pour eux la signification même de l'Eglise catholique, c'est-à-dire où ils discerneraient les signes d'une évolution. [...]

La question du « retour » ainsi posée, la réponse, selon M. Bourguet, ne peut être que la même puisque c'est la doctrine de l'Eglise qui est le point crucial. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir rappeler d'abord qu'un Concile n'est œcuménique que s'il rassemble tous les chrétiens et que son autorité n'est jamais que subordonnée à l'acquiescement de toute l'Eglise, disent les orthodoxes, à la vérité de l'Ecriture, disent les protestants.

Qu'en conclure sinon, ce que chacun sait, que ce Concile est une épreuve ? Et qu'il faut bien savoir qu'il se tiendra sous le regard attentif de tous les chrétiens, qu'ils soient présents par des observateurs ou qu'ils soient absents. Ce regard des non-catholiques ne sera évidemment pas celui de curieux. Il vient de l'esprit et du cœur de ceux qui souhaient que la parole du Concile ne soit pas de celles qui divisent davantage, mais bien de celles qui exaltent la part commune de l'héritage.

❊

Parmi les réactions catholiques, citons le commentaire du R. P. Rouquette, S. J., dans les Etudes (*juin* 1961, *p.* 397-399).

[...] Il est sain et honnête de dissiper des espoirs trop naïfs d'une facile réunion institutionnelle et dogmatique de la chrétienté. Mais je me demande quel homme sérieux et bien informé partage de tels espoirs. M. Bourguet se fait lui-même illusion quand il se figure que Jean XXIII, le cardinal Bea, les milieux romains, les théologiens catholiques, sauf, peut-être, quelques franc-tireurs sans autorité, croient qu'il suffirait de quelques accommodements secondaires de la discipline et des formulations dogmatiques pour que les protestants et les orthodoxes rallient l'Eglise romaine... En fait, nul n'est plus conscient que le cardinal Bea des difficultés qui s'opposent à l'unité dans les sacrements, la foi et la discipline. Et, quand les textes romains constatent une nostalgie de l'unité dans la chrétienté, cela ne signifie pas une nostalgie de l'adhésion à l'Eglise romaine, surtout si l'on entend cette hypothétique adhésion comme une abdication et non comme un achèvement.

Cependant, ce manifeste de M. le pasteur Bourguet est fort utile. Il est, pour nous, un témoin de la sensibilité protestante. Celle des protestants français est peut-être la plus écorchée du monde. Elle explique le ton virulent, hargneux même de ce petit livre. A nous d'accepter nos huguenots comme ils sont, avec leurs trop explicables complexes de persécutés et de minoritaires.

Mais, et surtout, l'ouvrage de M. Bourguet montre à l'évidence que la première chose à faire pour sortir d'un dialogue de sourds est de s'informer mutuellement. [...]

Le R. P. Rouquette indique alors les sources auxquelles le pasteur Bourguet aurait dû puiser pour « connaître le catholicisme et saisir ce qu'est pour nous un Concile » :

[...] Il néglige complètement les ouvrages sérieux parus récemment sur le futur Concile, ceux de l'archevêque Jaeger, l'ensemble des articles de *Wort und Wahreit* publiés sous l'égide du cardinal Kœnig, le recueil des orthodoxes sur la primauté de Pierre, le recueil de Chevetogne sur le Concile et les Conciles, etc. [...]

Protestants et catholiques

M. le pasteur Casalis, de Strasbourg, écrit dans les Cahiers du Nouvion (*janvier* 1960), *dans un article intitulé « les Eglises de la Réforme et le futur Concile du Vatican »* :

[...] En face d'une invitation à l'unité émanant de Rome, nous devrions être capables de prendre moins au sérieux les mots que la dynamique de cette affaire. Il y a dans la situation actuelle au sein de l'Eglise catholique quantités d'ouvertures qui n'existaient pas il y a cent ans et c'est à ceci que nous devrions être attentifs. [...]

Dans une admirable définition du protestantisme et du catholicisme, un théologien catholique écrit : « Vous, les protestants, vous êtes une flottille et chacun de vous a son bateau avec son type, ses caractéristiques, son moyen de propulsion... Toute cette flottille navigue tant bien que mal dans la même direction, mais c'est vraiment une flottille, on ne s'y reconnaît pas, et pour les numéroter les uns les autres, vraiment, c'est à y perdre son latin, même si on est catholique ! L'Eglise catholique, c'est tout différent. C'est un vieux raffiot énorme, pas très moderne, et puis avec quantités d'avaries ça fait un peu eau de tous les côtés. Ça a bourlingué un peu partout dans le monde et dans chacun des ports du monde ça a ramassé quelque chose : un philosophe grec par-ci, une pensée arabe par-là, des éléments russes, de l'esthétique, de la philosophie, de la musique, de l'architecture... C'est une espèce de musée flottant et tout ça est bien... C'est l'unité catholique. C'est comme ça ! »

Cette comparaison est admirable. Elle met en évidence nos carences, mais elle révèle aussi cette extraordinaire diversité de courants qui bouleversent la vie catholique derrière la façade de l'unité. [...]

[...] Le catholicisme français est exceptionnellement mobile et ouvert... Sommes-nous en France, nous, protestants, aussi évangéliques et ouverts que ces milieux catholiques ? [...]

En conclusion, on peut dire que le Concile nous concerne pratiquement, car incontestablement il marque un tournant dans l'attitude catholique, et si l'unité n'est pas pour demain, on peut dire qu'on a avancé sur le chemin qui y mène. [...]

La « Sammlung ».

Le mouvement luthérien allemand Die Sammlung (1) *écrivait, dans un manifeste daté du* 10 *mai* 1960 :

[...] La « Sammlung » a dit avec suffisamment de clarté qu'elle croit que pour les luthériens le but qui s'impose est de vivre en paix et en communauté avec l'évêque de Rome. Le sens de notre prière pour l'unité ne peut donc être que celui-ci : en vivant en paix et en communauté avec le Pape, nous répondons mieux aux dons et aux vérités qui constituent notre patrimoine luthérien depuis quatre cents ans.

C'est pourquoi nous prions pour qu'il soit donné à ceux qui préparent le Concile de préparer l'Eglise catholique romaine à cela. [...]

Si, actuellement, l'opinion prévaut dans l'Eglise romaine qu'il faut d'abord se préoccuper de réformes intérieures, afin de pouvoir ensuite, sur

(1) Au sujet de ce mouvement, cf. *D. C.*, n° 1355, du 4 septembre 1960, col. 1085-97.

la base de ces réformes, se rapprocher de l'unité, nous n'avons pas de critique à faire. Mais nous demandons que dans ce travail de réforme intérieure les Pères du Concile puissent toujours avoir présente à l'esprit la préoccupation de l'unité. Sinon, la concentration sur les réformes intérieures pourrait dégénérer en une tranquillité funeste, chez nous comme dans les autres groupes religieux et même dans l'Eglise catholique romaine... Nous savons que des milieux romains, dont il ne nous est pas possible de dire l'importance, accomplissent leur travail conciliaire en ayant en vue également les protestants et les orthodoxes. [...]

Ce qui manque aux trois grands groupes de chrétiens, c'est une présentation officielle et précise de ce qu'il faut croire pour être sauvé... L'Eglise catholique en Allemagne a récemment donné à la chrétienté un catéchisme qui se tient au-dessus des vieilles controverses confessionnelles ; mais elle embarrasse d'autres groupes de chrétiens en demandant, pour que l'unité puisse se réaliser, de croire « ce que croit l'Eglise », sans pour cela donner de ce que croit l'Eglise un résumé semblable au Symbole de saint Athanase. Ces lacunes amènent à la conclusion que chacun des groupes qui sont séparés les uns des autres ont, en vue de l'unité, concrètement beaucoup à faire sur le plan dogmatique, théologique et juridique avant de pouvoir prétendre aborder vraiment avec sérieux le problème de la vérité.

L'unité de la chrétienté n'est pas possible sans la reconnaissance de la liturgie. C'est précisément pourquoi il faut bien préciser quels changements les différents groupes de chrétiens considèrent comme indispensables pour arriver à une entente en matière de liturgie... On sait que l'Eglise romaine admet comme possibles de nombreuses formes liturgiques. Même dans l'utilisation de la langue vulgaire, elle peut faire preuve d'une grande élasticité. Avant les décisions conciliaires, on ne devrait pas manquer de donner de part et d'autre des éclaircissements qui n'existent pas encore. En un siècle de renouveau liturgique, cela ne devrait pas être impossible.

Chez les protestants, on estime avec de sérieuses raisons que les laïcs ont gagné dans la vie de l'Eglise une place à laquelle ils ne peuvent renoncer, qui devrait grandir et s'approfondir plutôt que de diminuer, et l'on devrait donc s'efforcer de préciser le plus tôt possible ce qui doit être considéré comme indispensable ou comme inacceptable. Cela est particulièrement important parce que dans l'éventualité d'une union, les laïcs protestants pourraient et devraient avoir une part importante à jouer. [...]

La papauté est une des causes principales de la division des chrétiens, ce qui ne veut pas dire qu'elle puisse justifier la division. Les orthodoxes et les protestants doivent examiner sous toutes les faces quelle autre solution légitime du gouvernement de l'Eglise, qui soit à la fois biblique et catholique, ils peuvent offrir pour toute l'œcumène, et si peut-être ils ne sont pas poussés par esprit propre et par une hostilité envers la papauté qui s'enracine dans l'histoire, à se maintenir dans une attitude qui comporte plus d'aspects négatifs que de sens profond de l'Eglise et de spiritualité capable de surmonter les obstacles. Le bureau du Conseil œcuménique des Eglises à Genève, comme il le reconnaît lui-même, n'est pas un gouvernement d'Eglises, bien qu'il se trouve souvent contraint de prendre d'importantes décisions de gouvernement. Et, tant qu'un Concile orthodoxe infaillible ne pourra pas se réunir, les orthodoxes ne peuvent pas non plus présenter un gouvernement pour toute l'œcumène. Qu'est-ce qui empêche vraiment d'éclaircir le problème de savoir si les questions qui nous sont posées çà et là au sujet du Pape sont vraiment de nature spirituelle ?

Le refus de traiter sérieusement cette question et d'autres en vue de la réunion voulue par Dieu des trois groupes chrétiens dans la seule Eglise catholique, laisse supposer que de toutes parts il y a encore beaucoup d'autorités ecclésiastiques qui ne peuvent pas concevoir d'autre unité de l'Eglise que celle, non catholique, où la vie chrétienne des « autres » doit automatiquement se modeler sur la sienne propre. Nous protestons énergiquement contre cela avant que ne s'ouvre le Concile romain et cet avertissement s'adresse à tous les groupements chrétiens quels qu'ils soient.

✻

Dans son premier numéro, portant la date « Carême 1961 *», la nouvelle publication de* Die Sammlung : Evangelisch-katholisch, *fait un tour d'horizon des différentes confessions pour établir le bilan de ce qui s'est fait dans le domaine de l'unité au cours de l'année* 1960. *Il y est dit au sujet de l'Eglise catholique :*

[...] Tournant nos regards vers Rome, ce qui apparaît comme le plus grand événement de l'année — non seulement pour Rome, mais pour toute la chrétienté, — c'est le secrétariat Bea. Il marque une césure, non seulement dans l'histoire de la préparation du Concile, mais même dans l'histoire de l'Eglise. Avec la création de ce secrétariat, l'Eglise romaine, pour la première fois dans son histoire, entre en relation avec les autres Eglises non romaines. Celles-ci entrent pour la première fois en corps dans son champ visuel. S'il est vrai que Rome ne retire rien de ce qu'elle a dit jusqu'à maintenant, depuis 1960 elle a changé d'attitude envers elles. Rome veut parler avec elles. Cela permet de penser que cette nouvelle attitude amènera également Rome à s'exprimer différemment au sujet des autres Eglises. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Cette nouvelle attitude doit nécessairement être le fait de toute l'Eglise romaine. *Herder-Korrespondenz* en cite un exemple typique dans son numéro de décembre. Cette revue annonce que pour l'octave de prières du prochain mois de janvier, les intentions seront rédigées d'une façon différente, qui est bien significative. C'est ainsi que pour le 18 janvier, au lieu de « pour le retour de toutes les brebis dans l'unique bercail de saint Pierre, l'unique pasteur », on dira : « Pour la réunion de tous les chrétiens dans une même vraie foi et dans l'Eglise. » Le 20 janvier, au lieu de : « Pour la soumission des anglicans à l'autorité du Vicaire du Christ », on dira : « Pour la réconciliation des anglicans avec le Saint-Siège. » [...]

✻

La nouvelle revue Bausteine (1961, n° 3), *organe de l'Association pour la réunion des protestants et des catholiques* (Bund für evangelisch-katholische Wiedervereinigung), *dirigée par M. le pasteur Max Lackmann* (*ancien directeur de* Die Sammlung), *répond à une question concernant le sort des pasteurs protestants dans le cas d'une union de communautés protestantes avec l'Eglise catholique :*

[...] Les pasteurs protestants représentent souvent dans leur paroisse... une autorité morale. Dans le cas d'une union corporative de communautés protestantes avec l'Eglise catholique, cette autorité ne doit pas être négligée purement et simplement... L'Eglise catholique commence seulement maintenant à se préoccuper de cette valorisation catholique du ministère protestant... Tant que cet aspect du problème de notre insertion dans la succession apostolique n'aura pas été approfondi, on ne pourra pas dire grand-chose de la façon dont elle se réalisera. Peut-être le prochain Concile aidera-t-il à faire avancer la question. Nous avons eu connaissance de cette supposition faite par un théologien romain : au cas d'une union corporative de communautés protestantes avec l'Eglise catholique, les pasteurs protestants, après une courte formation théologique complémentaire, pourraient rece-

voir l'ordre du diaconat... Après avoir exercé pendant trois ou quatre ans ces fonctions, qui ne sont pas négligeables, ils seraient ordonnés prêtres et installés comme curés dans leur paroisse. C'est là un projet qui vaut la peine d'être étudié. [...]

Les vœux des protestants allemands

Le Dr Roegele, président de l'Association des publicistes catholiques allemands, a exprimé ainsi les vœux des protestants allemands, lors du quatrième colloque franco-allemand des journalistes catholiques à Caen, le 16 *juin* 1961 :

Du côté protestant, on souhaite que : 1° Les catholiques évitent ce qui peut augmenter les divisions avec les protestants, par exemple le développement du culte marial ; 2° Ecartent du Concile certaines formules que les protestants ne comprennent pas, parce que trop juridiques ou insuffisamment bibliques ; 3° Les missionnaires catholiques en Afrique et en Asie cessent de « disputer les âmes aux autres confessions » ; 4° Des récits plus « objectifs » des événements de la réforme soient faits dans les manuels et les sermons. Ils estiment également que Rome démontrerait sa solidarité en invitant des protestants à la cérémonie d'ouverture du Concile et en faisant une proclamation claire sur la liberté de conscience dans les pays à majorité catholique. (*Le Figaro*, 17-18 juin 1961.)

Les difficultés du coté des orthodoxes

L'Homme nouveau (19 *février* 1961), *publie une conférence donnée le* 25 *janvier dernier au Palais de l'U. N. E. S. C. O., par Mgr Dumont, O. P., directeur du « Centre d'études Istina » et du bulletin* Vers l'unité chrétienne, *au cours d'une séance organisée par le Mouvement pour l'unité à l'occasion du 2e anniversaire de l'annonce du Concile. Mgr Dumont pose la question : « Quelle attitude pouvons-nous attendre de nos frères orthodoxes en réponse aux rajustements qui seront entrepris et, espérons-le, réalisés effectivement par le Concile ? »*

Si paradoxal que cela puisse paraître en raison de la très grande proximité... où se trouvent à notre égard les Eglises orthodoxes, ce ne sont pas de ce côté que sont venus les échos les plus favorables à la décision du Pape Jean XXIII de réunir un Concile « télé-finalisé », comme on l'a dit, par la question de l'unité. Je fais exception toutefois pour S. S. le patriarche de Constantinople Athénagoras Ier, qui n'a pas manqué une occasion, depuis lors, de déclarer tout le bien qu'il attendait de cette importante assemblée, en vue, précisément, de la restauration de l'unité. Je ne m'arrêterai pas au fait que le patriarche entend par là l'unité d'action, réservant à l'unité de structure et de foi le nom d'union ; je crois, en effet, qu'on peut parvenir ultérieurement à l'union.

La première réaction défavorable porte sur le fait que le prochain Concile prétend pouvoir être « œcuménique ». Aux yeux de la tradition orthodoxe, un Concile œcuménique est celui qui réunit tous les évêques de toute la chrétienté... L'Eglise orthodoxe n'estime même pas qu'un Concile panorthodoxe puisse être considéré comme œcuménique...

La seconde difficulté gît dans la forme même d'unité que se sont donnée les Eglises orthodoxes et qui implique le rejet d'un pouvoir « primatial »... Le pouvoir suprême, dans l'Eglise orthodoxe, est un pouvoir exclusivement « collégial », ne pouvant s'exprimer que sous les espèces d'un Concile ou Synode où siègeraient des représentants de chacune des Eglises locales, toutes égales en droit et également « autocéphales »... Les chefs des Eglises autocéphales ont déclaré, sans ambiguïté, qu'elles ne reconnaissaient pas au patriarche de Constantinople le droit de parler en leur nom, en dehors du mandat qu'un synode pan-orthodoxe pourrait éventuellement lui donner et que, jusque-là, elles tiendraient pour nulle et non avenue toute démarche personnelle faite par lui auprès du Pape de Rome. [...]

Une troisième difficulté vient de ce que, du côté orthodoxe, il y a une confusion... entre Eglise catholique et Eglise latine. C'est ce qui explique l'amertume ressentie par nos frères orthodoxes à la suite de la réunion à l'Eglise catholique des Eglises orientales unies. Ils y ont vu et continuent d'y voir, non seulement un préjudice subi par eux, mais une véritable contradiction dans les termes. Si l'on ne peut être pleinement et vraiment catholique qu'en étant latin (et nous leur avons souvent donné à penser qu'il en était ainsi, en fait et en droit), on ne peut être catholique tout en conservant les traditions orientales. La sécession des Eglises orientales unies est, jusqu'à ce jour, l'un des obstacles les plus importants à toute perspective de rapprochement et de réunion. [...]

C'est encore un obstacle que le fait, pour un nombre aujourd'hui important de théologiens orthodoxes, de souligner, au point de les exagérer démesurément, les oppositions doctrinales existant entre eux et nous... Grâce à Dieu, cette attitude n'est pas générale et elle ne fait que faire ressortir toute la valeur des travaux d'autres théologiens — ce ne sont pas les moins connus ni les moins appréciés — beaucoup plus ouverts dans leur attitude et plus objectifs dans leur jugement.

Enfin, il y a le fait que l'opinion publique de beaucoup de pays orthodoxes est encore systématiquement entretenue dans un esprit d'hostilité à l'Eglise catholique, surtout sous sa forme orientale. Les mauvais procédés du passé sont sans cesse rappelés et l'on entretient la rancune qu'ils ont fait germer dans les cœurs. L'apaisement des esprits serait plus facile si de tels mauvais procédés n'existaient plus aujourd'hui ; hélas ! ce n'est pas encore le cas. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le Souverain Pontife... fixe pour le moment, comme but premier et modeste, l'établissement entre nos frères séparés et nous d'un climat de charité, de bienveillance et de prévenance mutuelles, en un mot : d'humilité.

De cette humilité, le Pape Jean XXIII nous donne lui-même un émouvant exemple. L'hostilité persistante de beaucoup de nos frères orthodoxes serait désarmée, sans aucun doute, si cet exemple était plus largement suivi et s'il devenait clair à tous que l'Eglise romaine comprend et réalise la primauté non comme une aspiration à dominer (comme on le lui reproche), mais, ainsi qu'elle doit l'être, comme un service, une « diakonia ». L'humilité de Jean XXIII est assez profonde, vraie et manifeste pour devenir le signe caractéristique non seulement de sa personne, mais de sa fonction de « serviteur des serviteurs de Dieu ». [...]



Cependant, le R. P. Bouyer, de l'Oratoire, dans un article publié dans le Bulletin d'orientations œcuméniques (*janvier-avril* 1961), *sous le titre « catholicisme et orthodoxie », estime que le fossé qui sépare orthodoxes et catholiques est plus apparent que réel :*

[...] Je ne vois pas comment on peut donner une définition du catholicisme comme tel qui ne soit pas en même temps une définition de l'orthodoxie, et réciproquement. Je dis cela en dépit du Pape et de la « sobornost », des controverses de l'épiclèse ou du *Filioque*, etc. Le cardinal Siri disait l'autre jour que la « collégialité » de l'épiscopat et de toute la vie de la vérité dans l'Eglise, après comme avant le Concile du Vatican, restait le principe même de la vie traditionnelle de l'Eglise catholique. Serait-ce là une affirmation osée, provoquée par la perspective d'un Concile de visée œcuménique ? Allons donc ! Une des plus éminentes autorités du Saint-Office me disait la même chose spontanément deux ans avant qu'il y eût un Jean XXIII comme « serviteur des serviteurs de Dieu ».

L'union entre l'orthodoxie et le catholicisme existe déjà sous le rideau des malentendus et des ignorances réciproques. Elle se manifestera au grand jour quand nous aurons cessé, les uns et les autres, de vouloir avoir raison contre les autres, et surtout de vouloir que les autres aient tort, à condition seulement que nous renoncions aussi à définir des points de vue contradictoires là où il n'y a que des perspectives différentes, mais inséparables. [...]

Le désir d'unité du patriarche Athénagoras

Proche-Orient chrétien *(janvier-mars* 1961) *cite un article de Hamilcas Alivizatos, professeur à la Faculté orthodoxe de théologie d'Athènes, paru dans* To Vima *(7 et 8 janvier* 1961), *au lendemain du passage à Athènes du patriarche Alexis. Parlant de la position du patriarche œcuménique à l'égard des avances du Pape, M. Alivizatos écrit :*

[...] Non seulement il ne repousse pas ces avances, mais, bien au contraire, il encourage les contacts et échanges de vues avec l'Eglise catholique romaine, contacts qui tendent à neutraliser le schisme déplorable et antichrétien, tant dans sa genèse que dans son développement et sa permanence. Personne, et *a fortiori* aucun chrétien sincère et averti, et aucun patriarche orthodoxe, même s'il était inspiré d'ailleurs, ne peut adopter une position opposée à celle-là. Si, en effet, la position de l'orthodoxie en face du papisme est immuable, il n'en faut pas moins tenter tout effort possible pour faire cesser ce schisme destructeur du christianisme... L'orthodoxie, de nos jours, s'efforce de se débarrasser de tous ces impédimenta nationalistes et politiques et de se présenter dans toute sa magnificence spirituelle et chrétienne... Comment donc oser prêter des intentions ténébreuses à ceux qui manifestement travaillent à l'avènement du royaume de Dieu sur la terre ? Et nous pouvons en dire autant pour l'Eglise catholique romaine. Ses erreurs anciennes ne doivent pas faire soupçonner la pureté de ses efforts actuels. Le changement qui est intervenu en ces cinquante dernières années est considérable, et seuls ceux qui ne s'en sont pas encore rendu compte restent collés à un passé lamentable et révolu... De tout cela, un fait est certain : le christianisme, par ses principaux représentants, est en mouvement. [...]



Le R. P. Wenger, A. A., rédacteur en chef de La Croix, *relate dans ce journal* (5.9.1961), *la visite qu'il fit, au début de cette année, au patriarche Athenagoras qui lui exposa ainsi sa conception de l'unité :*

S'agissant des deux branches de l'Eglise, romaine et orientale, déclara-t-il, rien ne nous sépare : même Evangile, même foi, même Tradition, mêmes martyrs, mêmes saints, mêmes sacrements ; baptême dans le Christ au nom de la Trinité ; corps et sang du Christ dans l'Eucharistie.

Touchant les divergences, le patriarche considère qu'elles sont naturelles ; qu'il appartient aux théologiens de les aplanir ; qu'il ne faut pas attendre qu'elles soient toutes aplanies pour faire l'union. L'union des cœurs et l'unité d'action fera l'union dogmatique. Celle-ci est possible. Le patriarche insista sur l'inanité des querelles : « Allons-nous mettre une limite à la puissance de Dieu, en prétendant que la Présence réelle ne peut se faire que dans du pain azyme ou dans du pain fermenté ? Allons-nous prétendre que l'Esprit-Saint ne procède pas du Fils. Il procède du Fils aussi. Même l'infaillibilité pontificale peut recevoir un sens acceptable. »

A l'issue de cette entrevue, le patriarche me chargea de porter des présents au Saint-Père. (...)

Les juifs et le Concile

Un journal israélien, Jerusalem Post *(18 novembre* 1960), *écrit, faisant écho à des informations parues dans la presse sur une éventuelle invitation d'observateurs juifs au Concile :*

Il semble bien qu'il existe encore un lon chemin à faire, même pour arriver à la compréhen sion. Du côté juif, on ne fera pas facilement un pa dans le sens d'un rapprochement. La méfianc à l'égard des catholiques est surtout grande che les juifs orthodoxes, mais le Comité permanen de la Conférence des rabbins européens consacrer bientôt son attention au problème qui a été sou levé. C'est le grand rabbin de Rome, le rabbin Toaff qui est le plus désireux de promouvoir la coopé ration, tandis que le grand rabbin du Com monwealth britannique, le rabbin Brodie, a exprimé son opposition à tout contact avec l Concile œcuménique, dont le but est de statuer su des questions doctrinales qui ne concernent qu l'Eglise catholique. Le chemin vers la coopératio et la compréhension mutuelles sera sans doute long et difficile ; mais le fait même que, des deux côtés celles-ci n'apparaissent plus comme hors d'atteinte constitue un grand pas en avant. (Cité par *Proche-Orient chrétien,* janvier-mars 1961.)

Sacrifice et non abandon

Terminons sur cette réflexion de S. Exc. Mgr Garrone, archevêque de Toulouse, dans un article intitulé « Dans la perspective du Concile », paru dans Prêtres diocésains, *août-septembre* 1961 *:*

(...) Dans l'élan qui porte les âmes vers l'espoi d'une unité entre chrétiens, il y a certainement beaucoup de Dieu : certaines expressions de cet élan ne peuvent pas tromper.

Mais comme il est difficile de se laisser entraîner dans le sens d'une unité sans problème, où la bonne volonté tiendrait lieu de clarté et de vérité ! Comme on renonce vite, sous prétexte de supprimer les divisions à l'effort douloureux de rester fidèle à la lumière !

L'unité est un très grand bien : elle ne pourra donc que se payer très cher. Il y faudra beaucoup d'amour, beaucoup de prière, beaucoup de travail et, à parler humainement, beaucoup de temps.

L'œuvre d'unité passe par le sacrifice, non par l'abandon.

Le ramassage scolaire et les élèves des écoles libres

Arrêt du Conseil d'Etat.

Par l'arrêt suivant du 29 *avril* 1961, *rendu sur requête de l'Union nationale des A. P. E. L., le Conseil d'Etat a annulé les dispositions des différentes circulaires réservant les subventions pour le ramassage scolaire aux seuls élèves des écoles publiques* (1) *:*

Le Conseil,

Sur la fin de non recevoir opposée par le ministre de l'Intérieur :

Considérant que les requérants ont intérêt à l'annulation des circulaires attaquées ; que leurs pourvois sont par suite recevables ;

Sur les conclusions des requêtes :

Sans qu'il soit besoin d'examiner les moyens des requêtes ;

Considérant qu'aux termes de l'article 4 du décret du 5 septembre 1953 relatif à l'organisation du

(1) *Liberté d'enseignement,* premier numéro d mai 1961. — Rappelons que la question du ramassag scolaire est réglementée par le décret du 23 sep tembre 1959 qui ne fait aucune discrimination entr élèves des deux enseignements (*D. C.* n° 1317 d 6 décembre 1959, col. 1524).

groupement et du transport des élèves des écoles primaires, les conditions de la participation financière de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des services de groupement et de transport « seront déterminées par arrêté du ministre de l'Education nationale, du ministre de l'Intérieur et du ministre des Finances et des Affaires économiques » ;

Considérant que les circulaires attaquées, dont l'objet est de déterminer les conditions de la participation financière de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des services ci-dessus visés, ont été signées uniquement par le ministre de l'Education nationale ; qu'elles sont ainsi entachées d'incompétence ; qu'il y a lieu, par suite, d'annuler lesdites circulaires dans la limite des conclusions des requérants, c'est-à-dire dans celles de leurs dispositions d'après lesquelles les services de groupement et de transport des élèves des écoles primaires ne peuvent être subventionnés par l'Etat que s'ils concernent uniquement des élèves fréquentant les écoles publiques ou si la commune ne prend en charge financièrement que le transport d'élèves fréquentant des écoles publiques ;

Décide :

ARTICLE PREMIER. — Les circulaires du ministre de l'Education nationale, en date du 20 mars 1956, du 5 avril 1957 et du 2 avril 1958, sont annulées en tant qu'elles disposent que les services de groupement et de transport des élèves des écoles primaires ne peuvent être subventionnés par l'Etat que s'ils concernent uniquement des élèves fréquentant les écoles publiques ou si la commune ne prend en charge financièrement que le transport d'élèves fréquentant des écoles publiques.

Réponse ministérielle sur les fondations pour services religieux (1)

1729. — M. Charles Naveau demande à M. le ministre des Finances et des Affaires économiques s'il considère comme toujours valable sa décision du 23 décembre 1929 (circulaire du 6 janvier 1930) aux termes de laquelle « les fondations pour cérémonies et services religieux, au profit des associations cultuelles, sont dans tous les cas des charges imposées aux héritiers et non des legs » ; il lui demande d'autre part si cette décision ne doit pas être modifiée depuis la loi du 31 décembre 1942, qui donne capacité aux associations cultuelles de recevoir à titre gratuit, pour des charges pieuses, et s'il faut considérer comme une charge ou un legs la disposition testamentaire aux termes de laquelle une personne laisse, à son décès, le tiers de sa fortune à une association diocésaine à charge de dire des messes. (*Question du 20 avril* 1961.)

Réponse. — Dès lors que l'article premier de la loi du 25 décembre 1942 autorise les associations cultuelles à recevoir des dons et legs destinés à l'accomplissement de leur objet ou grevés de charges pieuses ou cultuelles, la disposition testamentaire par laquelle une personne laisse une partie de sa fortune à une association diocésaine déterminée à charge de faire dire des messes constitue, en principe, un legs et non pas une charge imposée aux héritiers.

(1) « *Journal Officiel* », 6 juillet 1961, n° 22 S., (débats parlementaires, Sénat), p. 706.

Evénements et Informations

JUIN 1961

M. 20 JUIN. — A L'ÉTRANGER. — D'une étude parue dans la *Revue internationale du travail* (octobre 1960), sur « *les conditions de vie et de travail des femmes en U. R. S. S.* », que publie la revue *Problèmes économiques*, éditée par le secrétariat général du gouvernement, nous relevons ce qui suit : Les étudiantes inscrites dans les établissements d'enseignement technique et professionnel des niveaux secondaire et supérieur représentent aujourd'hui la moitié de leurs effectifs (47 % en 1958) ; en 1958, les femmes représentaient 46 % de l'effectif total des travailleurs manuels et non manuels ; un nombre considérable d'entre elles occupaient des emplois qualifiés et hautement qualifiés ; au 1er décembre 1957, 52 % de toutes les personnes ayant une instruction supérieure étaient des femmes ; leur pourcentage était de 75 % parmi les médecins, 32 % parmi les juristes, 57 % parmi les économistes, les statisticiens et les professions commerciales ; en septembre 1956, le nombre des travailleuses manuelles s'élevait à 23 600 000 (20 500 000 de plus qu'en 1929). Plus de 100 000 femmes jouent un rôle de premier plan dans le développement des sciences ; 24 000 sont titulaires de diplômes supérieurs ; elles représentent 36 % de tous les travailleurs scientifiques, 366 femmes siègent parmi les membres du Conseil suprême de l'U. R. S. S. (26,4 % du total) ; 1 700 femmes font partie des Conseils suprêmes des Républiques fédératives (32,3 % du total) ; 607 sont membres des Conseils des Républiques autonomes (31,2 %) ; et 573 614 sont membres des Conseils locaux (37 %).

M. 21 JUIN. — A *Paris*, le *président Luebke* se recueille ce matin sur la tombe du soldat inconnu ; il visite aujourd'hui la Cité universitaire et la Chambre de commerce.

— Le *Journal Officiel* publie le décret du 20 juin 1961 portant application de la loi du 2 août 1960 sur l'*enseignement et la formation professionnelle agricoles.*

A L'ÉTRANGER. — En *Angola*, les rebelles qui ne s'attaquent plus aux villages, dont les garnisons ont été renforcées, se sont mis à ravager les plantations de café, surtout en des raids de nuit. Pour hâter la récolte, les Portugais ont levé des « corps de volontaires ».

— A *Bruxelles*, le *Congrès du Mouvement européen* vient d'élire à l'unanimité pour son président, *M. Maurice Faure* (France) ; il remplacera M. Robert Schuman, qui avait demandé à ne pas reprendre son poste pour raison de santé.

— Au *Laos*, les offensives rebelles ont repris partout en dépit de la trêve ; devant cette violation manifeste, la Commission d'armistice n'a pu faire autrement que de se retirer et de s'ajourner.

— L'Agence *Fides* annonce que le *Conseil protestant du Congo* (ex-belge) a décidé l'érection, au mois de septembre prochain, d'un *Institut polytechnique* au profit des élèves congolais qui n'ont pu accéder à l'enseignement secondaire. Il disposera d'un budget de 1 milliard 425 millions (le budget congolais de l'enseignement ne s'élevait, pour l'année 1960, qu'à 2 milliards 558 millions) ; 130 spécialistes diffuseront son enseignement dans 22 centres de province ; il se propose de préparer, dans ses différentes Facultés, 17 000 étudiants, en cinq ans, à acquérir des connaissances en médecine, agriculture, économie politique, administration publique et discipline technique.

— *L'Osservatore Romano* annonce l'érection, *en Corée*, le 6 juin dernier, du vicariat apostolique d'*Inchon*, avec des territoires détachés du vicariat de Séoul, et confié aux Missionnaires de Maryknoll ; et la nomination du *R. P. Williams J. McNaughton*, comme évêque titulaire de Thuburbo minus et vicaire apostolique d'Inchon.

J. 22 JUIN. — A *Paris*, en compagnie de M. Guil-

laumat, ministre délégué, le *président Luebke* se rend aujourd'hui à Saclay pour y visiter le centre d'études nucléaires ; il visite ensuite Fontainebleau, puis il est reçu à l'Hôtel de ville de Paris.

— A *Morlaix*, les paysans manifestent autour du Palais de justice où sont jugés aujourd'hui leurs chefs de file, Léon et Gouvennec, qui avaient dirigé l'assaut contre la préfecture, le 8 juin dernier. Le tribunal prononce la relaxe des leaders bretons, Léon et Gouvennec.

— Après dix-neuf mois d'enquête, le juge d'instruction inculpe d'homicide par imprudence *M. Dargeou*, ingénieur du génie rural et responsable du *barrage de Malpasset*, dont la rupture causa 396 morts dans la région de *Fréjus*.

— A *Paris*, à l'*Assemblée nationale*, sur sa demande, *M. Lauriol* a vu lever son immunité parlementaire par 288 voix contre 27, et 158 abstentions.

— Le *Bulletin officiel de l'Education nationale* publie un arrêté ministériel daté du 2 juin 1961, prorogeant jusqu'au 31 août 1961 la date de dépôt des *demandes de contrats d'association et de contrats simples* ayant pour départ l'*année scolaire* 1961-1962, adressées aux préfets par les *établissements d'enseignement privés*.

— L'*Académie française* décerne ses *grands prix* : *d'histoire*, à *M. Bluche*, pour son ouvrage *les Magistrats du Parlement de Paris au* XVIII[e] *siècle ;* de *poésie*, à *M. Patrice de la Tour du Pin ;* du *rayonnement français*, à *M. Marcel Thiébaut ;* de *littérature*, à *M. Jacques Maritain*, pour l'ensemble de son œuvre. M. Maritain fut ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, du 10 mai 1945 au 6 juin 1948. A l'occasion de la remise de ses lettres de créance au Pape Pie XII, la *D. C.* a publié (n° 940, du 10 juin 1945, col. 431-433) sa biographie et la liste de ses principaux ouvrages ; à celle-ci, il faut ajouter les suivants : *Pour la justice* (1945), *la Personne et le bien commun*, *l'Education à la croisée des chemins*, *Court traité de l'existence et de l'existant*, *Raison et raisons* (1947), *la Signification de l'athéisme contemporain* (1950), *Neuf leçons sur les notions premières de la philosophie morale* (1951), *Approches de Dieu*, *l'Homme et l'Etat* (1953), *Au creux du rocher* (1954), *les Grandes amitiés* (1956), *l'Ange de l'école ou saint Thomas d'Aquin raconté aux enfants* (1957), *Réflexions sur l'Amérique* (1958), *Pour une philosophie de l'éducation*, *Pour une philosophie de l'histoire* (1959), *le Philosophe dans la cité* (1960), et, en collaboration avec sa femme, Mme Raïssa Maritain : *Liturgie et contemplation* (1959). A son départ de Rome, M. Maritain a accepté une chaire à l'Université de Princeton (Etats-Unis), où il enseigne encore aujourd'hui.

A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, le nouveau primat anglican, le *D[r] Ramsey*, prête serment entre les mains de la reine d'Angleterre, à la cathédrale de Saint-Paul ; il sera intronisé le 27 juin.

— A *Moscou*, dans un discours prononcé au Kremlin, *M. Khrouchtchev* explique l'*accord germano-soviétique* intervenu entre Staline et Hitler, en en rejetant la faute sur la France et la Grande-Bretagne, et s'en prend à toute la politique actuelle des Occidentaux.

— Au *Congo*, à Léopoldville, le général Mobutu libère *M. Tshombé* et s'entend avec lui pour s'opposer à un accord entre l'O. N. U. et le gouvernement central.

— A *Cologne*, ouverture, jusqu'au 30 juin, du 4[e] *Congrès international de musique sacrée*. Quatre questions y seront traitées : 1° l'importance de la musique religieuse à notre époque, le rôle qu'elle doit jouer dans la liturgie ; 2° son importance dans les missions, la fondation d'écoles de musique religieuse dans les pays de mission ; 3° les tâches actuelles de l'Institut pontifical de musique sacrée à Rome, et la création au sein de cet institut d'une section de musique sacrée dans les pays de mission ; 4° la création d'une Union internationale rassemblant les organisations de musique religieuse du monde entier.

V. 23 JUIN. — A L'ÉTRANGER. — A *Zurich* (*Suisse*), les trois princes laotiens, Boun Oum, Souvanna Phouma et Souphanouvong, leaders des trois partis qui se disputent l'influence au *Laos*, se mettent d'accord pour demander au roi de désigner un nouveau chef de gouvernement, afin de refaire l'unité nationale.

— A *Washington*, après trois jours d'entretien avec le *président Kennedy*, le premier ministre du Japon, *M. Ikeda*, relance spectaculairement la collaboration économique et politique nippo-américaine. Les deux hommes d'Etat se sont trouvés d'accord sur les problèmes internationaux et sur le plan d'aide aux pays sous-développés.

— *Nouvelles du Conseil de l'Europe* (n° de juin) annonce la mort, le 16 mai dernier, de *M. Frans van Cauwelaert*, ancien vice-président de l'Assemblée parlementaire européenne, dont il avait présidé les débats après la mort de M. John Edwards et avant l'élection de M. Per Federspiel. Né en 1889, docteur en droit et philosophie thomiste de l'Université catholique de Louvain, il avait été professeur à l'Université catholique de Fribourg de 1907 à 1910. Membre du parti chrétien social belge, membre puis président de la Chambre des représentants, bourgmestre d'Anvers (1921), ministre d'Etat (1931), président du Conseil interparlementaire du Benelux (1957), il était membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe depuis 1949.

S. 24 JUIN. — L'*agitation paysanne* se poursuit. A Poitiers, les agriculteurs manifestent violemment devant la préfecture ; à Limoges également, et dans la Vienne, ils barrent les routes avec leurs tracteurs ; le Sud-Ouest entre en action ; à Toulouse, un long défilé de paysans montés sur leurs tracteurs perturbent la ville ; des routes sont barrées en Gironde, dans les Landes, dans la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées.

— A *Pardies*, près de Lacq (Basses-Pyrénées), inauguration par le ministre de l'Industrie, M. Jeanneney, de l'un des plus grands complexes chimiques de l'Europe.

— La *Semaine religieuse de Paris* publie une *ordonnance du cardinal Feltin*, datée du 15 juin 1961, prescrivant la *recherche des écrits du serviteur de Dieu Marie-Eugène Prévost*, fondateur de la congrégation de la Fraternité sacerdotale et des Oblates de Béthanie.

A L'ÉTRANGER. — A *Cuba*, le Comité américain pour l'échange tracteurs-prisonniers proposé par Fidel Castro, cesse ses pourparlers devant les exigences du dictateur cubain.

— La revue espagnole *Ecclesia* fait état de la *conversion* récente de deux personnalités anglaises : *M. John Walter*, descendant du fondateur du journal *The Times*, ancien membre du conseil de direction de ce journal, et *lord Dudley*, ex-président de la Fédération britannique du fer et de l'acier.

— La même revue parle de la visite récente qu'ont faite des bibliothécaires soviétiques à la bibliothèque et aux musées du Vatican, intéressés surtout par la technique de restauration des manuscrits et leur reproduction photographique. Elle parle également du grand développement de l'Action catholique au *Mexique ;* on estime à 8 000 ses centres dans tout le pays et à un demi-million le nombre de ses militants.

D. 25 JUIN. — Le *crise paysanne* s'étend dans le Midi. A Pau, le ministre de l'Industrie, pris dans une manifestation, est sérieusement malmené et doit être dégagé par la police ; à Montauban heurt sérieux entre cultivateurs et forces de l'ordre ; les manifestations et barrages de routes s'étendent à 15 départements.

— A *Lille*, juristes et politiciens de gauche réunis autour de *M. Mendès-France*, ont développé leurs vues sur la question algérienne et sont prêt

à tous les sacrifices pour une reprise des négociations d'Evian ; le colloque met son espoir dans une « réaction des masses populaires ».

A L'ÉTRANGER. — Au *Katanga* (*Congo ex-belge*), *M. Tshombé*, de retour de la Conférence de Coquilhatville, enfin libre, est accueilli dans l'allégresse ; deux jours de fête sont décrétés pour fêter l'événement.

— A *Rome*, annonce que *S. S. Jean XXIII* a reçu en audience solennelle l'*Ordre souverain et militaire de Malte* en la personne de son grand maître et des membres de son Conseil. Le Saint-Père a approuvé la nouvelle Constitution de l'Ordre et aboli la Commission des cardinaux, nommée par Pie XII pour veiller à l'aspect religieux de l'Ordre.

— A *Dublin* (*Irlande*), clôture des fêtes du *XVe centenaire de la mort de saint Patrick* ; le cardinal Agagianian, légat pontificat, célèbre une grand-messe pontificale à « Croke Park » et, dans la soirée, préside, au théâtre royal, la cérémonie de clôture du Congrès.

— *L'Osservatore Romano* annonce : 1° l'érection en *Uruguay* des diocèses de *Santo Angelo*, avec des territoires détachés du diocèse d'Uruguaiana, et de *Frederico Westphalen*, avec des territoires détachés des diocèses de Santa Maria et de Passo Fundo ; ces deux nouveaux diocèses étant suffragants de l'archidiocèse de Porto Alegre ; 2° la nomination de *Mgr Gerardo Ferreira Reis*, vicaire général de Guaxupé, comme évêque de *Leopoldina* (*Brésil*).

L. 26 JUIN. — A *Paris*, au Palais de la Mutualité, les 25 et 26 juin, sous la présidence du cardinal Feltin et de NN. SS. Renard et Malbois, plus d'un millier de *religieuses d'action hospitalière et sociale* des quatre diocèses de la région parisienne (Paris, Versailles, Meaux et Beauvais) ont étudié, durant deux jours, leur place et leur rôle, dans cette population de huit millions d'âmes, à partir de leur vie religieuse et apostolique. Dans le diocèse de Paris, ces religieuses, au nombre de 3 457 (2 236 à Paris, 1 221 en banlieue), se répartissent en 362 communautés (194 à Paris, 168 en banlieue). Elles tiennent : dans le département de la Seine, 12 cliniques et 3 maternités ; 196 centres médicaux-sociaux (100 à Paris, 96 en banlieue), parmi lesquels 83 dispensaires, 102 centres de soins, 175 centres de piqûres à domicile, 90 services sociaux, 27 centres de travailleuses familiales, 68 maisons pour personnes âgées, 60 maisons d'enfants, 6 centres de relèvement. Quatre maisons d'arrêt ont des religieuses : Saint-Lazare, le Dépôt, la Petite-Roquette et Fresnes. Elles sont : 1 144 dans le diocèse de Versailles (Seine-et-Oise) ; 310, dans celui de Meaux (Seine-et-Marne), et 288, dans celui de Beauvais (Oise).

— Les *manifestations paysannes* se poursuivent dans l'Orne, le Cantal, la Corrèze, la Charente-Maritime, à Toulouse, à Bordeaux.

— A *Paris*, à la clinique des Frères de Saint-Jean de Dieu, mort de *M. Albert Bayet*, âgé de quatre-vingt-un ans, président de la Fédération de la presse française, membre de l'Assemblée consultative, président de la Ligue de l'enseignement, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, membre du Conseil supérieur de l'Agence *France-Presse*. Il a sans cesse milité contre l'enseignement de l'Eglise. Bien que de milieu catholique et lié avec de nombreux catholiques, il ne cessa de lutter pour faire prévaloir la libre pensée et réduire les droits des catholiques ; ces dernières années, il se dépensa avec ardeur pour empêcher le vote, puis l'application des mesures de pacification scolaire.

— A *Paris*, mort de *M. François Charles-Roux*, ambassadeur de France, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il avait occupé les ambassades de Saint-Pétersbourg, Constantinople, Londres, Le Caire, Rome, Prague et, de 1932 à 1940, fut le représentant de la France auprès du Saint-Siège. A cette dernière date, en pleine campagne de France de la dernière guerre, il fut nommé secrétaire général au ministère des Affaires étrangères. Il avait été élu en 1948 et fut le dernier président de la Compagnie universelle du Canal de Suez. En ces dernières années, il consacra une grande part de ses activités au Conseil d'administration du Secours catholique. Il était membre de l'Institut et laisse une œuvre historique considérable.

A L'ÉTRANGER. — En *Irak*, le *général Kassem*, dans une proclamation, déclare annexer la *principauté de Koweit* (qui vient de recevoir son indépendance) ; le cheik sera nommé commissaire du gouvernement et le pays administré selon les lois irakiennes.

— A *Zurich*, la Conférence austro-italienne sur le statut de la minorité allemande du Haut-Adige, une fois de plus, n'a pu aboutir. L'affaire du Haut-Adige coûte cher à l'Italie : 10 000 policiers y sont maintenus en permanence et les derniers attentats y auraient fait pour 40 milliards de dégâts.

— *L'Osservatore Romano* annonce le décès de *Mgr Antonio Cardona Riera*, archevêque titulaire de Nicopolis d'Epire, âgé de 78 ans.

M. 27 JUIN. — Au *Sahara*, une fusée française *Agate* porte sa capsule laboratoire à 63 kilomètres de haut dans l'atmosphère ; du poids de 400 kilos, elle a été récupérée avec succès.

A L'ÉTRANGER. — Au *Venezuela*, un nouveau soulèvement militaire, qui avait éclaté dans la province, a pu être maîtrisé, mais il a fait 40 morts.

— L'*émir de Koweit* refuse de se plier aux volontés d'annexion de *Kassem* et résiste à l'Irak ; il a le soutien de la Jordanie et de l'Arabie Séoudite ; la R. A. U. ne s'est pas déclarée jusqu'ici.

— A *Constantinople*, deux délégués personnels de S. S. Jean XXIII, membres de la Commission des Eglises orientales préparatoire au Concile, *Mgr Testa*, ancien délégué apostolique en Turquie, et le *R. P. Raes*, S. J., président de l'Institut pontifical oriental, ont été reçus deux fois par S. S. le patriarche Athenagoras Ier, de Constantinople. Ils lui ont remis le premier volume des *Actes* du prochain Concile contenant les discours et déclarations du Saint-Père et le petit annuaire contenant la liste des membres et consulteurs des différentes Commissions, et l'ont informé de la préparation en cours du Concile.

— A *Rome*, on fête le centenaire de *l'Osservatore Romano*, dont le premier numéro parut le 30 juin 1861 avec la date du 1er juillet. Il tire actuellement à 45 000 exemplaires et a 25 000 abonnés à travers le monde entier ; il n'est le journal du Saint-Siège que depuis 1890 ; Léon XIII l'acheta pour interpréter la pensée de l'Eglise et il est considéré comme son organe officieux, bien qu'il laisse à ses rédacteurs la responsabilité de leurs informations.

— A *Rome*, annonce de la mort de *Sœur Elena Ajello*, âgée de soixante-six ans, fondatrice de la congrégation des Petites Sœurs de la Passion. En 1940, Sœur Elena s'était adressée au gouvernement fasciste pour lui demander de ne pas entrer dans la guerre, celle-ci devant se terminer par la défaite de l'Italie. En 1941, elle avait prédit à Edwige Mussolini que son frère Benito mourrait de mort tragique et violente. Sœur Elena passait pour être stigmatisée et pour vivre les souffrances de la Passion de Notre-Seigneur ; l'Eglise ne s'est pas encore prononcée à ce sujet.

— A *Londres*, *intronisation du Dr Ramsey*, nouvel archevêque de Cantorbery et primat de l'Eglise anglicane. Des représentants de toutes les Eglises chrétiennes, à l'exception de l'Eglise catholique romaine, assistent à la cérémonie qui se déroule suivant des rites datant de la Réforme. Pour la première fois depuis la Révolution russe, l'Eglise orthodoxe de Russie a délégué deux représentants.

— Au *Vatican*, en présence de S. S. Jean XXIII, lecture des décrets de la sacrée congrégation des Rites : 1° proclamant l'héroïcité des vertus de *Mère Marie-Eugénie de Jésus*, fondatrice de l'Ins-

titut des Religieuses de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie ; 2° approuvant les deux miracles proposés pour la béatification du serviteur de Dieu *Innocenzo da Berzio*, des Frères Mineurs Capucins. La Commission médicale de cette sacrée congrégation vient d'approuver le second miracle requis pour la canonisation du *bienheureux Martin da Porres*, Frère lai Dominicain péruvien.

M. 28 JUIN. — A *Verdun*, le *général de Gaulle* commence son voyage dans l'Est par un pèlerinage à Douaumont ; il rappelle ses souvenirs de combattant et qu'il y reçut sa troisième blessure, il dit un mot du malaise paysan, et, sur l'Algérie, il parle du regroupement qu'il sera peut-être contraint d'opérer si les deux communautés ne peuvent pas s'entendre pour coopérer avec la France.

— Par décret du 26 juin, que publie le *Journal Officiel*, *M. Jean-Marc Boegner* est nommé représentant permanent de la France auprès des *Communautés européennes* avec rang d'ambassadeur. M. Jean-Marc Boegner est le fils du pasteur Marc Boegner.

J. 29 JUIN. — En *Lorraine*, le chef de l'Etat visite aujourd'hui Bar-le-Duc, Commercy, Epinal.

— A *Paris*, ouverture du 14e *Congrès mondial de la Confédération internationale des syndicats chrétiens*. 250 délégués y représentent 46 pays. Dans son discours inaugural, M. Auguste Cooll (Belgique), président par intérim, rend hommage à la mémoire de M. Gaston Tessier, président défunt. Le Congrès étudiera particulièrement la réadaptation des statuts de l'internationale syndicale chrétienne qu'exige le grand développement de la C. I. S. C. et l'adhésion de nombreux Etats africains arrivés à l'indépendance.

A L'ÉTRANGER. — A *Niamey* (*Niger*), en présence de M. Hamani Diori, président de la République, entouré des membres du gouvernement, des délégations officielles de la Côte-d'Ivoire, du Cameroun et de la Haute-Volta, de la communauté française groupée autour de M. Colombani, haut-représentant français ; de Mgr Yago, archevêque d'Abidjan ; de Mgr Zoungrana, archevêque d'Ouagadougou, et de plusieurs évêques, Mgr Gantin, archevêque de Cotonou, intronise *Mgr Hippolyte Berlier* sur le siège épiscopal de *Niamey*, de récente érection. Très belle cérémonie (lecture faite en Djerma de la bulle d'intronisation, liturgie dirigée de main de maître par le R. P. Feder, allocution de Mgr Gantin) à laquelle assistent 5 000 catholiques et musulmans massés dans la cour de la mission.

V. 30 JUIN. — En *Lorraine*, le *général de Gaulle* visite Nancy.

— M. *André François-Poncet* est nommé à l'unanimité chancelier de l'Institut, succédant à M. F.-A. Buisson, décédé.

— A *Paris*, mort du professeur *Georges Guillain*, ancien président de l'Académie de médecine, âgé de 85 ans. Membre également de l'Académie des sciences, il s'était signalé par de nombreux travaux sur la pathologie du système nerveux. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

— *Chez les paysans*, les manifestations se poursuivent ; barrages de routes dans le Nord, les Pyrénées orientales et l'Hérault.

— En *Algérie*, continuation toujours croissante des attentats ; le mouvement de retrait des troupes annoncé depuis peu par le chef de l'Etat est commencé : l'escadre aérienne d'Oran a regagné la France.

A L'ÉTRANGER. — A *Ankara* (*Turquie*), la police arrête 400 personnes impliquées dans un complot pour un mouvement insurrectionnel, qui devait éclater le 9 juillet.

— La *Grande-Bretagne* prend ses dispositions pour secourir l'émirat de *Koweit*, si l'agression dont le menace l'Irak entrait en voie d'exécution. Des régiments se tiennent prêts au Kenia et certaines unités de la flotte d'Extrême-Orient ont gagné le golfe Persique.

— A *Munster* (*Allemagne*), du 28 au 30 juin, la *Missiologie catholique* a célébré trois jubilés d'or. En 1910-1911, eurent lieu à Munster les premières leçons de science missionnaire par le professeur Dr Joseph Schmidlin, et, en 1911, furent fondés le premier périodique catholique sur la science des missions et l'Institut international de recherches pour la science des missions. De nombreux membres des Instituts internationaux pour les recherches missiologiques participèrent à ces fêtes jubilaires, ainsi que le cardinal Agagianian, préfet de la sacrée congrégation de la Propagande, qui prit la parole à plusieurs reprises.

— A *Bamako* (*République du Mali*), signature d'un *accord franco-malien* sur l'aéronautique civile et les transports aériens, et de deux autres sur la coopération technique en matière de personnel et sur la coopération culturelle. Ces accords, qui sont l'heureux aboutissement des négociations engagées le 8 juin, seront soumis à l'approbation des deux gouvernements avant d'entrer en application.

S. 1er JUIL. — A *Meudon* (*Seine-et-Oise*), mort de l'écrivain *Louis-Ferdinand Céline*, âgé de soixante-quatre ans. De son vrai nom, Louis-Ferdinand Destouches, né à Asnières, le 27 mai 1897, ancien combattant cité et trépané de la Grande Guerre, il était médecin de son état. Par besoin d'argent, il se lança dans la littérature ; son premier ouvrage, *le Voyage au bout de la nuit* (1932), fit scandale par son ton violent et son style ordurier ; il lui valut néanmoins le prix Renaudot. *Mort à crédit* suivit. Antisémite forcené, il écrivit *Bagatelles pour un massacre*, *l'Ecole des cadavres*, *les Beaux draps*, et, durant l' « occupation » des années 1940-1944, il poursuivit les juifs de ses diatribes haineuses ; il dut s'enfuir à la « Libération », gagna Sigmaringen ; puis, à l'arrivée des troupes alliées, passa au Danemark, où il fut admis comme réfugié politique ; il y vécut avec sa femme, dans le plus grand dénuement, durant dix-sept années. En 1950, la Cour de justice de la Seine le condamna, par contumace, pour « intelligences avec l'ennemi », à un an de prison, à la dégradation nationale et à la confiscation de la moitié de ses biens. Amnistié, il rentra en France, en octobre 1951, s'installa à Meudon et reprit ses activités médicales. Depuis son retour, il publia *Nord* et *D'un château à l'autre*. La violence passionnée et le style insoutenable sont les caractéristiques marquantes de son œuvre.

— En *Lorraine*, visite de Pont-à-Mousson, Briey, Longwy et Metz par le *général de Gaulle*. L'accueil est partout chaleureux.

— *Au Palais de l'U. N. E. S. C. O.*, clôture du 14e *Congrès de la Confédération internationale des syndicats chrétiens* (C. I. S. C.), ouverte le 28 juin ; il a nommé à l'unanimité *M. Bouladoux* comme son président, et porté à cinq le nombre de ses vice-présidents : *M. Cool* (Belgique), *M. Van Mastrigt* (Hollande), *M. Tran Quoc Buu* (Viet-Nam), *M. Goldrack* (Chili), et *M. Pongault* (groupe panafricain).

— Par décret du 27 juin 1961, que publie le *Journal Officiel*, est approuvée l'élection par l'*Académie des sciences* de *M. Camille Arambourg*, à la place devenue vacante (section géologie), par suite du décès de M. Paul Fallot.

— En *Algérie*, suivant l'ordre de grève lancé par la willaya IV, contre la « partition », les musulmans manifestent dans tout l'Algérois ; à Alger, Blida et Baraki, ils se heurtent à la police ; 18 morts, 74 blessés.

A L'ÉTRANGER. — A l'appel de l'émir de *Koweit*, des troupes britanniques ont débarqué, pour s'opposer à toute agression irakienne, à la suite des menaces d'annexion du général Kassem.

— A *Buenos Aires*, une mise au point du *cardinal Caggiano* dit la position de l'Eglise en face du « *Rotary Club* » ; elle tolère l'appartenance des

catholiques au mouvement, mais ne la conseille pas, à cause de son neutralisme.

— Selon la revue espagnole *Ecclesia*, l'*Académie pontificale des sciences* compte, sur 56 académiciens, 18 prix Nobel ; on y trouve 18 Italiens, 4 pour chacun des Etats suivants : Belgique, Allemagne, Angleterre ; 3 pour l'Espagne et les Etats-Unis ; 2 pour l'Autriche, la France, la Hollande, la Suisse et la Hongrie ; enfin, un pour l'Argentine, l'Australie, le Canada, le Chili, le Danemark, la Finlande, le Japon, l'Irlande, la Yougoslavie, le Portugal, la Suède et l'Uruguay. On note aussi que 14 sont protestants et 1 païen ; 2 juifs et 1 orthodoxe, aujourd'hui décédés, en ont fait partie.

— En *Allemagne*, l'*Ordre international des bâtisseurs* annonce qu'il s'est étendu sur quatre continents ; il se compose de religieux et de laïcs et se voue à la construction de maisons pour les sans-foyer. En six pays d'Europe, 210 bâtiments sont actuellement en construction par 4 500 volontaires.

— A *Dublin*, à la célébration du *Congrès de Saint-Patrick*, étaient représentées l'Espagne, Rome, l'Allemagne et l'Afrique par leurs cardinaux, autour du cardinal Agagianian, légat pontifical. La dernière messe du Congrès fut célébrée devant 90 000 assistants. On y a exalté surtout les Missions et la part primordiale qu'y tient l'Irlande, relativement à sa population. Le centre du Congrès fut son Exposition missionnaire.

— L'Agence *Fides* diffuse une *protestation des évêques de Guinée* contre la *saisie* par le gouvernement guinéen, sans qu'aucun accord n'ait pu intervenir, de 44 des 69 *écoles élémentaires des missions* et demandant qu'une solution juste soit trouvée qui garantisse le droit des parents de choisir le mode d'éducation à donner à leurs enfants, conformément à la Charte des Nations Unies. Cette protestation est signée de Mgr de Milleville, archevêque de Conakry ; de Mgr Maillat, évêque de Nzérékoré, et de Mgr Coudray, préfet apostolique de Kankan. Déjà, en 1959, Mgr de Milleville avait adressé à ses fidèles une lettre pastorale s'élevant contre l'instauration du totalitarisme scolaire en Guinée. (Cf. *D. C.*, n° 1314, du 18 octobre 1959, col. 1321.)

D. 2 JUIL. — Des *manifestations paysannes* ont encore eu lieu dans les Basses-Alpes, l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Cher, l'Indre, le Doubs, le Calvados, accompagnées de sabotages par endroits.

— Publication au *Journal Officiel* du décret du 1er juillet portant dissolution de l'association dénommée « *Comité d'entente pour l'Algérie française* » (C. E. A. F.), dont le siège est à Lille.

A L'ÉTRANGER. — A l'*O. N. U.*, plainte simultanée de l'émir de *Koweit* contre les menaces de l'Irak et du représentant de Bagdad contre le danger que les troupes anglaises, débarquées à Koweit, feraient courir à l'Irak.

— Les *Annales de la Propagation de la Foi* consacrent au *Japon* leur numéro du troisième trimestre 1961. Nous y trouvons ces chiffres sur l'*Eglise catholique au Japon :* population globale : 93 125 149 habitants ; catholiques : 277 502 (0,298 %), catéchumènes : 17 782, prêtres : 1 662 (japonais : séculiers, 299, religieux : 117, étrangers : 1 246), grands séminaristes : 244, petits séminaristes : 199, Frères : 396 (japonais : 222, étrangers : 174), plus 81 novices ; Sœurs : 4 579 (japonaises : 3 559, étrangères : 1 020), plus 1 899 novices. Les catholiques sont répartis en 15 territoires ecclésiastiques : 2 archidiocèses (Tokyo et Nagasaki), 9 diocèses (Fukuoka, Hiroshima, Kagoshima, Kyoto, Osaka, Sapporo, Sendai, Urawa et Yokohama), 4 préfectures apostoliques (Myazaki, Nagoya, Niigata et Shikoku). L'archidiocèse de Nagasaki, le plus important, groupe 78 296 catholiques sur une population de 1 785 088 (pourcentage, 4,39 %, le plus haut de tout le Japon), qu'encadrent 98 prêtres (dont 67 japonais) et 506 religieuses (dont 488 japonaises).

— Dans sa résidence de Ketchun, près de Sun-Valley, dans l'Idaho (*Etats-Unis*), mort de l'écrivain américain *Ernest Hemingway*, âgé de soixante-deux ans. D'après sa femme, il se serait blessé mortellement en nettoyant son fusil avant de se rendre à la chasse. Dans un communiqué aussitôt diffusé à la nation américaine, le président Kennedy a déclaré : « Peu d'Américains ont autant influencé la vie affective et les sentiments du peuple américain qu'Ernest Hemingway. Il a été l'une des étoiles littéraires les plus brillantes durant les années 1920. Il devait ensuite immortaliser, en tant que chroniqueur, la « génération perdue », et, pratiquement seul, il a forgé cette littérature qui a inspiré la pensée de presque tous les hommes et toutes les femmes dans tous les pays du monde. » Ecrivain, grand voyageur, correspondant de guerre sur tous les fronts où l'on se bat, grand chasseur. Il s'était marié quatre fois ; il laisse un fils de son premier mariage et deux de son second. Ses principales œuvres sont : *le Soleil se lève aussi* (1926), *Adieu aux armes* (1927), *Mort dans l'après-midi* (1932), *les Vertes Collines d'Afrique* (1935), *En avoir ou pas* (1937), *la Cinquième Colonne* (1938), *Pour qui sonne le glas* (1940), *De l'autre côté du fleuve et dans les arbres* (1950), *le Vieil Homme et la Mer* (1953). Il reçut le prix Nobel de littérature en 1954. (Cf. *D. C.*, n° 1190, du 9 janvier 1955, col. 58) ; il en offrit la médaille d'or à la Vierge de Cogre, à Santiago de Cuba, en la fête de la Nativité de la Vierge, le 8 septembre 1956. Commentant la mort d'Ernest Hemingway, *l'Osservatore Romano* écrit : « Grand artiste, non éclairé par la grâce chrétienne, Hemingway a participé activement à tous les événements de notre époque. Son œuvre, vivifiée souvent par l'art et la poésie, est un témoignage exprimé par des accents robustes de la crise de notre ère tourmentée par les cruautés de la guerre et de l'injustice. »

— *L'Osservatore Romano* annonce : 1° l'érection, le 24 juin dernier, du diocèse de *Popokabaka* (*Congo ex-belge*), avec des territoires détachés du diocèse de Kisantu, rendu suffragant de l'archidiocèse de Léopoldville et confié aux RR. PP. Jésuites, et la nomination, comme évêque de ce nouveau siège, du *R. P. Pierre Bouckaert*, recteur du séminaire régional de Mayidi ; 2° la démission de *Mgr Alphonse Verwimp*, évêque de *Kisantu* (*Congo ex-belge*), et son transfert au siège épiscopal titulaire de Gibba, le 24 juin ; 3° le transfert, à cette même date, de *Mgr Pierre Kimbondo*, évêque titulaire de Sebela, et auxiliaire de Mgr Verwimp, au siège épiscopal de *Kisantu ;* 4° la nomination de *Mgr Giuseppe Vairo*, délégué archiépiscopal de Cosenza, comme évêque titulaire d'Utina et auxiliaire de Mgr Calcara, archevêque de *Cosenza* (*Italie*) ; 5° la mort, le 30 juin dernier, de *Mgr Ersilio Menzani*, archevêque-évêque de *Piacenza* (*Italie*), depuis 1920, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

L. 3 JUIL. — Les *manifestations paysannes* « tournantes » se poursuivent aujourd'hui à Montpellier, à Béziers et dans le Calvados.

A L'ÉTRANGER. — *Nouvelles du Conseil de l'Europe* (juillet) annonce qu'à l'occasion de la *Semaine du film d'Arnhem* (Pays-Bas), le *prix du film du Conseil de l'Europe* a été décerné au film français « La parole est au fleuve », de Marianne Oswald et André Vetusto, pour la façon dont ses réalisateurs ont développé le thème du Rhin comme symbole de l'entente entre les peuples par une harmonie parfaite des images, du commentaire et de la musique.

— En *Sicile*, le gouvernement régional de l'île s'est donné pour président un socialiste nennien, *M. Salvatore Corallo.*

— En *Chine*, le président de la République, *M. Liou Chao Chi*, à l'occasion du 40e anniversaire

du communisme chinois, a plaidé la cause de la liberté intellectuelle et reparlé de la politique des *« Cent fleurs »* ; on se souvient qu'elle ne fut, la première fois, qu'un piège pour démasquer les opposants au régime.

— En *Corée du Sud*, le *général Chang do Young*, qui s'était emparé du pouvoir le 16 mai dernier, est contraint de démissionner ; il est remplacé par le *général Jang Hui Park*, « cerveau » du précédent coup d'Etat ; le *général Yo Chan Song* devient premier ministre. Le nouveau pouvoir promet de réaliser sans faiblesse son programme révolutionnaire, de s'attaquer aux problèmes du redressement économique et du « rétablissement de la morale sociale ».

M. 4 JUIL. — Les *manifestations viticoles* se poursuivent dans le Midi et gênent le trafic de la Côte d'Azur. Cent millions de NF ont été attribués au F. O. R. M. A. (Fonds d'orientation pour la régularisation des marchés agricoles), dont les paysans demandent la réforme et une plus grande autonomie de gestion.

— A *Paris*, *l'Assemblée nationale* élit son bureau. M. Jacques Chaban-Delmas est réélu président ; MM. Montalat, Chamant, Claudius-Petit, Frédéric-Dupont, Carous et Boualam sont élus vice-présidents.

— A *Pontigny*, avec l'approbation du cardinal Liénart, *M. Le Sourd*, Sulpicien, vient d'être nommé supérieur du *séminaire de la Mission de France*. Né en 1907, après un temps de professorat au séminaire d'Issy, il fut, en 1939, secrétaire du cardinal Suhard ; puis, revenu à Issy, dirigea le séminaire de philosophie. Depuis 1949, il était curé de Saint-Sulpice.

A L'ÉTRANGER. — A *Rome*, l'Institut Saint-Pie-V décerne son prix d'histoire et de littérature à *M. Daniel-Rops*, pour son ouvrage *l'Eglise des Révolutions*, et au *R. P. Pirri*, S. J., pour *Pie IX et Victor-Emmanuel II*.

— A *La Havane*, le mouvement de la révolution fidéliste du 26 juillet fusionne avec le parti communiste de Cuba dans l'O. R. I. (organisation révolutionnaire intégrée), parti désormais unique, comme dans les démocraties populaires. Le secrétaire général du parti communiste, Annibal Escalante, en prend la direction avec Alfredo Rodriguez pour le mouvement révolutionnaire.

M. 5 JUIL. — A *Lisieux*, ouverture, jusqu'au 9 juillet, du *VIIIe Congrès marial national*, qui sera consacré au thème de la « Maternité spirituelle de Marie ». Le nonce, *Mgr Bertoli*, qui le préside, est reçu à l'Hôtel de ville par le député maire, M. Besson, par le président du Conseil général et par le ministre des Anciens combattants, M. Triboulet, qui, tous, font profession de leur foi et parlent de la paix.

— En *Algérie*, la grève générale, ordonnée par le F. L. N., a été suivie à 75 % ; peu de manifestations, mais sanglantes.

A L'ÉTRANGER. — Au *Congo*, la Chambre du *Katanga* repousse les accords passés par M. Tshombé avec Léopoldville sur l'unité de la monnaie, de la diplomatie et de l'armée. Tout est remis en question.

— *Afrique nouvelle* annonce que le *grand prix de littérature de l'Afrique noire d'expression française* a été décerné à *M. Ake Loba* (Côte-d'Ivoire), pour son roman *Kocumba, l'étudiant noir*. Ce prix est doté de 100 000 francs C. F. A.

J. 6 JUIL. — En *Algérie*, on annonce officiellement que les incidents de la « Journée contre la partition » ont fait 80 morts.

— A *Lisieux*, le *Congrès marial* entend deux conférences théologiques remarquables de l'abbé Laurentin et de Dom Prenaud sur la « Maternité de Marie » ; l'une plus positive, l'autre plus explicative. Journée des enfants. Plus de 12 000 étaient rassemblés pour une messe dialoguée le matin, et le soir pour des « jeux scéniques ».

— A *Paris*, le premier ministre et M. Joxe répondent aux vives critiques du *Sénat*. M. Debré défend les vues du gouvernement sur la partition en Algérie, puis déclare que le gouvernement préconise pour le Sahara une « organisation internationale » qui lierait la France et les pays riverains.

— Le *Bulletin religieux du diocèse de Tarbes et Lourdes* publie un *décret de Mgr Théas*, évêque de Tarbes et Lourdes, du 28 juin 1961, *proclamant miraculeuse la guérison de Théa Angele, en religion Sœur Marie-Mercédès*, survenue à Lourdes, le 20 mai 1950. Mlle Théa Angele, Allemande, atteinte d'une sclérose en plaques extrêmement grave, fut amenée mourante à Lourdes en mai 1950 ; après sa guérison, elle entra, le 10 mai 1955, au couvent de l'Immaculée-Conception de Lourdes et prit le nom de Sœur Marie-Mercédès. Le samedi 1er juillet, la communauté des religieuses de l'Immaculée-Conception de Lourdes, après avoir assisté à la messe à la Grotte, chantait avec la foule le *Magnificat* de l'action de grâces.

— Du 4 au 6 juillet, dans le diocèse de Coutances et d'Avranches, ont été célébrées, sous la présidence de Mgr Guyot, les fêtes du *VIIIe centenaire du bienheureux Achard*, qui fut l'un de ses plus brillants évêques.

— A *Paris*, *M. Eugène Beaudouin* est élu membre de l'*Académie des beaux-arts*, au fauteuil de M. Jules Formigé. Agé de soixante-trois ans, architecte, M. Beaudouin est un urbaniste de grande réputation ; il a dressé les plans d'aménagement de plusieurs grandes villes, telles que Marseille, Toulon, Montpellier, Saigon, entre autres.

A L'ÉTRANGER. — L'Agence *Reuter* annonce que, sur 165 pasteurs méthodistes qui travaillaient en Angola en mission, 17 ont été tués, 90 ont disparu, 30 sont en prison.

— En *Israël*, lancement, réussi, dans l'espace d'une fusée « Chavit II ».

— *L'Osservatore Romano* annonce la mort, le 5 juillet, de *Mgr Aniello Calcara*, archevêque de *Cosenza* (*Italie*), âgé de quatre-vingts ans, assistant au trône pontifical. Il était président de l'Union internationale des poètes et des écrivains catholiques.

V. 7 JUIL. — Au *Congrès marial*, à *Lisieux*, journée des prêtres et des religieuses ; les auditoires se pressent pour entendre le R. P. Hémery, Monfortain, et le R. P. Nicolas, O. P., préciser théologiquement la doctrine de la maternité de Marie pour les hommes et son rôle médiateur. Le soir, Mgr Guyot parle magnifiquement des mystères joyeux à la foule.

— A *Paris*, le premier coup de pioche pour les travaux du futur métro-express de la capitale est donné par M. Buron, ministre du Travail.

— A *Paris*, un émissaire de M. Bourguiba est reçu à l'Elysée ; il viendrait discuter le futur statut du Sahara et le développement de l'affaire de Bizerte, que la Tunisie réclame avec opiniâtreté.

— Le *Journal Officiel* publie les deux arrêtés du 10 juin 1961 organisant les épreuves de l'examen pour l'obtention des certificats d'aptitude du premier et second degré à l'*enseignement général des jeunes sourds dans les établissements privés*.

A L'ÉTRANGER. — *Koweit* demande son admission à l'O. N. U.

— A *Belgrade*, départ du secrétaire aux Affaires étrangères, *M. Popovitch*, pour une visite officielle à Moscou ; c'est le premier contact officiel entre la Yougoslavie et l'U. R. S. S. depuis leur rupture, il y a quatre ans.

— A *Athènes*, accueil par M. Caramanlis, de MM. Debré et Couve de Murville, venus mettre au point la signature par la *Grèce* de son *adhésion au Marché commun*, qui est prévue pour dimanche.